l'unité

M 2805 - N° 461 - 7 F — L'hebdomadaire du Parti socialiste — 26 mars 1982

LES REVOILA!



Un avertissement salutaire s'il est bien compris

PAR CLAUDE ESTIER

LE second tour des élections cantonales a donc confirmé le premier. La mobilisation de l'électorat sur les candidats de gauche ne s'est pas mieux faite le 21 mars que le 14. Même si le Parti socialiste, pour ce qui le concerne, ne se tire pas trop mal de l'épreuve, la gauche a perdu des sièges, comme elle a perdu, mercredi, des présidences de conseils généraux. La droite, qui s'est opposée avec tant d'acharnement à la loi de décentralisation, va être la principale bénéficiaire des nouveaux pouvoirs qu'elle instaure dans les départements.

Ainsi va la vie politique dans une démocratie et l'on pourrait fort bien ne considérer ce scrutin que comme une péripétie d'autant qu'il ne remet en cause ni la légitimité du pouvoir exécutif et de la majorité parlementaire issus des grandes consultations nationales du printemps dernier ni les grandes orientations politiques, économiques, sociales que la majorité des Français avait approuvées à cette occasion.

On rendra cependant justice aux dirigeants de la gauche et en particulier à ceux du P.s. qui, en soulignant qu'ils ne sont « ni aveugles ni sourds à l'expression du sentiment populaire », ont très honnêtement reconnu qu'il s'agit d'un avertissement dont il convient de tirer au plus vite les leçons.

Cet avertissement n'a pas du tout la signification que voudraient lui donner certains leaders de l'opposition qui, en réalité, n'ont jamais accepté l'alternance et ne seraient pas loin de réclamer la démission du gouvernement, en oubliant qu'aux cantonales de 1976 et de 1979, l'opposition — c'était alors la gauche — avait été majoritaire sans que cela trouble exagérément les Premiers ministres de l'époque qui s'appe-

(suite en page 2)


Sygma

Edith Cresson: "La crise de l'Europe va éclater au grand jour"

(page 10)

RADIO - TELEVISION

La réforme, enfin!

(page 4)

Jack Lang: "Le premier militant du livre est aussi le premier magistrat du pays"

(page 16)

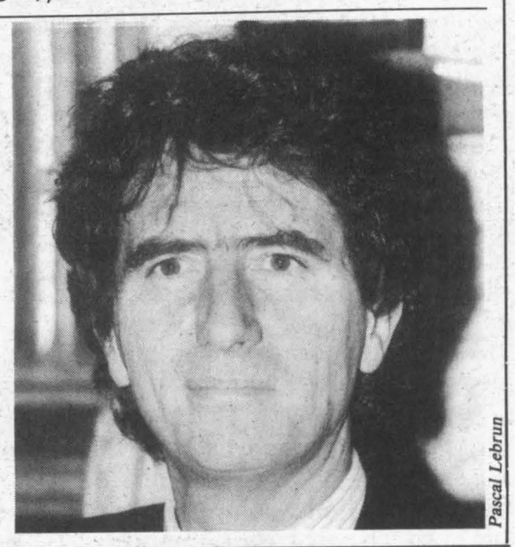
Pascal Lebrun

(suite de la page 1)

laient Jacques Chirac, puis Raymond Barre.

Pas davantage il ne convient de s'attarder sur ce faux débat, ressurgi après ces élections, à propos de ce qu'il est convenu d'appeler le rythme du changement. Faux débat d'abord dans la mesure où beaucoup de ceux qui demandent aujourd'hui que ce rythme soit ralenti sont précisément ceux qui ont combattu et continuent à combattre le principe même du changement. Faux débat aussi parce que ce que le gouvernement a accompli depuis neuf mois correspond parfaitement, ni plus ni moins, aux engagements qui avaient été pris devant le corps électoral.

Le problème est ailleurs et nous sommes d'autant plus à l'aise pour en parler aujourd'hui que nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises ces derniers mois. Si la gauche a été majoritaire en mai dernier — je pense essentiellement aux 52 % obtenus par François Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle — c'est parce qu'au bloc solide et quasiment inattaquable des électrices et des électeurs qui votent toujours à gauche s'étaient ajoutés 4 à 5 % de citoyens qui, sans être profondément motivés par les options de la gauche, avaient décidé de lui faire confiance pour assurer le changement. C'est en ce sens que François Mitterrand avait pu dire le jour de sa prise de fonctions à l'Elysée que la majorité politique avait rejoint la majorité sociologique du pays.

Mais, par définition, cette frange d'électeurs qui a assuré le succès de la gauche est la plus fragile. Elle était lasse du régime giscardien et elle voulait le changement mais elle n'a pas toujours bien compris en quoi la politique menée depuis neuf mois lui apportait concrètement ce changement. Cela pose deux questions. D'abord celle d'une meilleure explication de la politique gouvernementale qui suppose elle-même une meilleure cohésion du discours et de l'action au niveau ministériel. Trop souvent, ces derniers mois, des déclarations prématurées ou contradictoires ont contribué à brouiller l'image même de la politique gouvernementale et donc son impact dans l'opinion. Il y a un certain temps déjà que François Mitterrand est soucieux de cet aspect des choses et il n'y a pas à douter que son intervention aura des effets positifs.

La seconde question est celle des priorités. Il est bon que, dès les premiers mois d'un gouvernement de gauche, aient pu être votées des réformes de structures aussi fondamentales que les nationalisations et la décentralisation. Mais ce sont des réformes qui, par leur nature même, ne peuvent avoir d'effets immédiats. Si beaucoup de catégories de la population et notamment les plus défavorisées ont bénéficié de mesures sociales importantes, d'autres n'ont pas encore ressenti les effets concrets du changement et se sont donc sentis moins motivés lorsqu'il s'est agi, ces deux derniers dimanches, d'aller mettre un bulletin dans l'urne. Quelques-uns sont revenus vers la droite. D'autres, plus nombreux, ont choisi l'abstention.

Le Bureau exécutif du P.s. a donc eu raison d'insister dès lundi sur la double nécessité de « réussir le redressement économique » — ce qui suppose l'engagement de tous les partenaires sociaux — et « d'amplifier la lutte contre les inégalités sociales pour des changements concrets dans la vie des travailleurs. » Tout laisse penser que c'est bien ainsi que le président de la République et le Premier ministre voient les choses. C'est donc une nouvelle phase de l'action gouvernementale qui va s'ouvrir dans laquelle chacun — et particulièrement ceux qui s'interrogent sur le bien-fondé de leur vote de l'an dernier — se sentira plus directement concerné.

S'il en est bien ainsi — et c'est aussi le rôle du Parti socialiste de pousser dans ce sens — l'avertissement des cantonales aura été compris et l'insuccès de la gauche aura été salutaire. ●

ELECTIONS CANTONALES

Non pas en réserve... mais réservés

Pour les 3% d'électeurs qui ont manqué à la gauche, l'expérience en cours ne paraît ni probante ni en danger. Ils attendent que le changement leur apporte des avantages et une part de rêve...
Tâches respectives d'un gouvernement et d'un parti

PAR GUY PERRIMOND

LES « réserves » n'étaient pas au rendez-vous ! A gauche, on espérait pourtant. Mais l'espoir a été déçu : dimanche, pour le second tour des élections cantonales, on a vu les mêmes rapports de forces se nouer. Et, le mode de scrutin aidant, la droite s'est taillée quelques beaux succès, pour beaucoup immérités. Deux chiffres pour fixer les esprits : avec 49,7 % des voix au premier tour, elle emporte 59 % des sièges ! Ce qui prouve, malgré la création de cent soixante cantons, la réalité des déséquilibres provoqués par l'actuel découpage.

Plus d'abstentions qu'on ne croit

Dans le brouhaha des commentaires, il convient, pour garder l'esprit clair, de rappeler quelques évidences. Tout d'abord l'abstention. Ces deux derniers dimanches, les Français sont allés, nombreux, aux urnes. Mais beaucoup moins qu'on ne le croit. Lors des cantonales de 1976, les taux d'abstention étaient de 34 et 32 %. En 1979, de 34 % à chaque tour. Cette année, de 32 et 30 %. Le mieux est réel. Mais la participation est loin d'atteindre les records mesurés lors des présidentielles : en 1981, par exemple, les taux d'abstention étaient de 19 et 14 % ! C'est dire si, aux yeux des Français — de gauche et de droite —, il existe une différence d'enjeu. Elle s'inscrit dans ces pourcentages. Globalement, ces élections sont du même type que les cantonales précédentes : les électeurs n'y voient pas un enjeu de pouvoir direct. C'est d'autant plus dommage que la décentralisation donne, enfin, un pouvoir véritable aux conseils généraux.

Mais derrière ces grands pourcentages nationaux se cachent des inégalités de participation importante. Le fait avait été noté lors du premier tour. Il s'est reproduit au second : les zones urbaines à forte densité ont moins voté que le reste de la France. Autrement dit, les bureaux de vote où la gauche pèse le plus lourd ont été ceux où est enregistrée la plus forte abstention. Cette première indication est importante : elle prouve que des « réserves » existent — ce qui est vrai, mais un peu moins pour la droite — et que pour ces élections la part « de gauche » dans le volant d'abstentionnistes a été plus forte, lors des deux tours, que la part « de droite ». Reste à expliquer pourquoi.

Ensuite les « reports ». Contrairement aux déclarations faites ici et là depuis dimanche soir, ils ne sont pas de « plus mauvaise qualité » qu'en 1976 ou 1979. Selon les cas, on retrouve les mêmes pourcentages de déchets du P.s. vers le P.c. ou du P.c. vers le P.s. Il y a les cantons ou les zones où ces reports sont bons... Puis, comme pour les précédentes consultations, ceux où ils sont « exécrables », pouvant atteindre 20 % de l'électorat du parti qui se désiste. Peut-être faut-il noter que l'équilibre dans la « qualité » a été, cette année, réel. Mais le vrai problème des reports est ailleurs. Ces dernières années, tout au long de « la polémique », le peuple de gauche, donnant des leçons d'analyse à certains responsables politiques, avait réussi, au total, à amoindrir, absorber les accusations, les procès d'intentions, les rancœurs. Or, depuis dix mois P.s. et P.c. participent au même gouvernement. On aurait pu penser que, peu à peu, les vieilles blessures se cicatrisent, que de meilleures habitudes s'instaurent. Il n'en a rien été. Conclusion : dans les deux électorats demeurent — ou ont émergé — des points de désaccords réels. Le plus évident est la Pologne. Dans les mois à venir, lorsque des analyses plus fines auront été réalisées, il faudra prendre en compte ce phénomène : alors que les



Les résultats en métropole

	Pourcentage premier tour	*Conseillers sortants*	*Conseillers élus*	*Balance*
Parti socialiste	*29,7*	*511*	*504*	*— 7*
Mouvement des radicaux de gauche	*1,7*	*88*	*61*	*— 27*
Parti communiste	*15,9*	*236*	*191*	*— 45*
Extrême gauche	*0,6*	*2*	*1*	*— 1*
Divers gauche	*1,7*	*61*	*41*	*— 20*
Rassemblement pour la République	*17,9*	*179*	*323*	*+ 144*
U.d.f.	*18,6*	*389*	*460*	*+ 71*
Divers droite	*13,2*	*312*	*364*	*+ 52*

Avec 49,6 % des suffrages exprimés, la gauche obtient 798 sièges.
Avec 49,7 % des suffrages exprimés, la droite obtient 1 147 sièges.

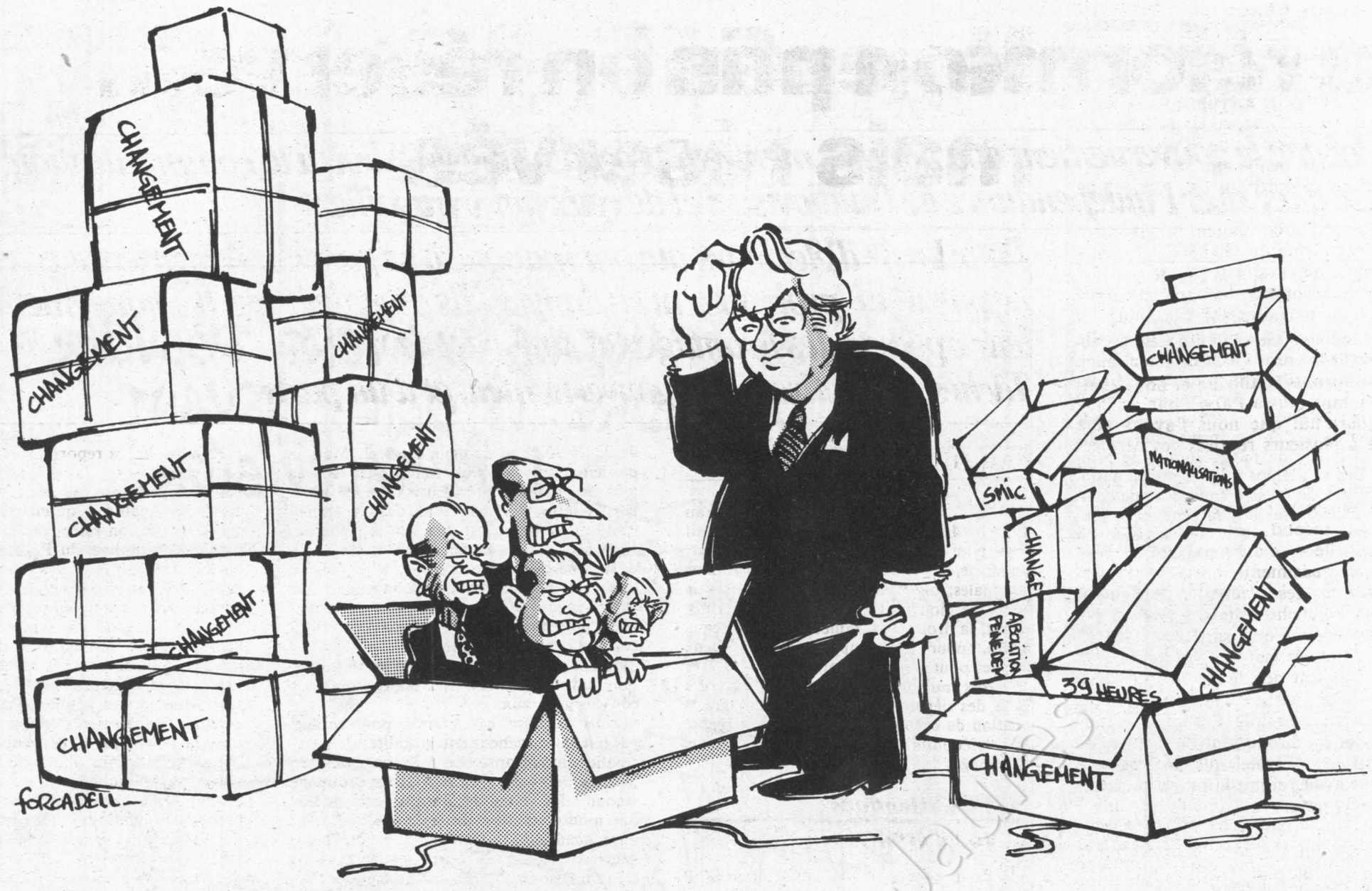

relations entre états-majors de partis sont au moins correctes, rien n'est venu améliorer, pour l'instant, les relations entre électorats. Surtout lorsque l'enjeu n'est pas considéré, ce qui est le cas lors d'une présidentielle, comme majeur.

Où sont les 5 % perdus par le P.C ?

Avant d'en venir aux résultats du second tour, il faut, revenant à ceux du premier, prendre conscience des modifications profondes qui sont intervenues dans la structure du corps électoral. Une des plus importantes est l'évolution des suffrages communistes. De 1945 à 1956, le Parti communiste obtenait grosso modo 25 % (ou plus) des suffrages exprimés. De 1958 à 1979, son score s'est situé autour de 20 %. Depuis le premier tour de l'élection présidentielle, un nouveau palier est atteint : 16 %. Il semble donc — les cantonales étant le troisième scrutin marquant ce nouveau palier — qu'il ne s'agit plus d'un phénomène conjoncturel. Mais que tout comme en 1958, le P.c. se retrouve, pour de nombreuses années, à un niveau autour duquel il bougera peu. A l'époque, c'était le phénomène gaulliste qui, en absorbant une partie de l'électorat ouvrier communiste, avait marqué toute une période. C'était à la fois l'aspect « national » du général de Gaulle et sa fermeté apparente dans la conduite des affaires qui visiblement avaient permis ce décrochage. En 1981, le phénomène semble un peu plus compliqué. A moins qu'il ne soit que plus récent ! François Mitterrand n'a attiré au premier tour de l'élection présidentielle qu'une partie de l'électorat n'ayant plus voulu voter pour Georges Marchais. En effet, celui-ci perd cinq points sur la moyenne législative de son parti, alors que Mitterrand n'en gagne que deux. Aux législatives de juin, difficile de se prononcer, des flux de sens contraire venant grossir le P.s. Une étude rigoureuse réalisée par deux chercheurs en sciences politiques, Jean Ranger et François Platone, donne quelques précisions supplémentaires. L'étude des transferts selon le type de circonscription conduit ces chercheurs à affirmer que : « Le socialisme prend davantage aux communistes qu'il n'emprunte à la droite. Ce qui ne signifie pas, pour autant, qu'il recueille la totalité des suffrages perdus par Georges Marchais. »

On peut tirer deux conclusions de cette évolution. Pour ces cantonales, par exemple, il est évident que le P.s. n'a pas encore absorbé les 5 % perdus par le P.c. Ce qui affecte sérieusement la balance gauche-droite et a permis à cette dernière de se tailler un succès que sa seule mobilisation ne pourrait expliquer : puisque le bloc de gauche pesait moins, celui de droite, en pourcentage, allait peser plus lourd.

Mais, à plus long terme, si le niveau atteint par le P.c. en 1981-82 demeure stable, cela signifie que le P.s. doit tourner autour de 33-35 % des suffrages exprimés pour assurer une balance gauche-droite favorable à la gauche. C'est dire les efforts que le Parti doit entreprendre... D'autant que les résultats des deux tours ont montré qu'outre un refuge dans l'abstention de voix de gauche une déperdition d'un électorat plus modéré a été enregistrée. Il suffit pour mesurer ce phénomène de prendre l'exemple de départements conquis il y a peu par la gauche, là où les majorités étaient fragiles, là où le rejet de la droite motivait davantage les électeurs que l'adhésion à la gauche. C'est dans ces zones que les pertes sont les plus fortes. La semaine dernière, nous avions noté cette régionalisation des reculs de Lyon à l'Alsace en passant par la Bourgogne. C'est là que les pertes — souvent plus de trois sièges par département — sont les plus lourdes. C'est là, faut-il le répéter, que les gains étaient les plus récents, à l'exception de l'Ouest qui a, on le sait, des mécanismes politiques bien particuliers. Les trois départements où la gauche accroît son poids (les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Finistère) étant localisés dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Si la croissance du P.s. mesurée lors du premier tour (près de 30 % des voix à lui tout seul) lui a permis de conserver pratiquement le même nombre de conseillers généraux (504 contre 511 sortants), le total de la gauche marque un revers sérieux (voir encadré). Confirmé par la perte de plusieurs présidences de conseils généraux. Si l'on excepte la Meurthe-et-Moselle où un communiste était président suite à une erreur de vote alors que la droite était majoritaire, les pertes de présidences, en dehors des cas d'égalité et d'élections « à l'âge », sont localisées au nord d'une ligne Le Havre-Lyon. Le P.s. doit abandonner à la droite les présidences de la Seine-et-Marne, de la Côte-d'Or, de la Savoie et de la Saône-et-Loire. Le M.r.g. celle de l'Eure, un divers gauche — ils existent — celle de la Haute-Saône, le P.c. celle de l'Essonne. D'autres évolutions pourront être mesurées, internes à la gauche ou à la droite. Par exemple, en Charente-Maritime, dans le Tarn et l'Eure-et-Loire, le P.s. a pris le meilleur sur le M.r.g.



Les raisons du tassement

Reste, ce qui fait l'essentiel des commentaires depuis dimanche, à comprendre les raisons du tassement global de la gauche. Les hypothèses de travail sont nombreuses. A l'évidence, l'électorat de droite s'est senti davantage concerné par ces élections que celui de gauche. L'abstention dans les zones ouvrières, plus forte qu'ailleurs — dans la région parisienne c'est évident —, le prouve. Mais pourquoi ? Faut-il y voir une démobilisation due aux difficultés de remise en route du pays ? Un refus de ceux qui pensent que l'on tente de remettre l'économie en marche par des mesures homéopathiques ? Ou un reflet de la division syndicale ? Ou un reflet de l'apathie relative des partis de gauche depuis les élections législatives ? Faut-il croire que les médias ont réussi à détourner des électeurs de gauche, exploit qu'ils n'avaient pas pu réaliser en 1981. Doit-on penser que le gouvernement a mal coordonné son action, mettant l'accent sur des réformes de structure, dont les effets sont longs à se faire sentir, et ne prenant pas assez en compte les détails de la vie de chaque jour ? Peut-on limiter l'analyse à la relativité, pour les électeurs, de l'enjeu : la décentralisation n'est pas encore une réalité, dès lors il devient simple de croire que la droite s'est mobilisée pour indiquer son refus du changement, et cela d'autant plus facilement que l'apparente bonne entente du R.p.r. et de l'U.d.f. comblait ses vœux, alors qu'à gauche, l'essentiel, c'est-à-dire le pouvoir central, étant contrôlé, la motivation était moindre ?

Il y a bien sûr un peu de tout cela. Mais, plus profondément, me semble-t-il, c'est le manque d'adhésion concrète, quasi personnelle, à un projet qui a causé le recul de ces deux derniers dimanches. Précisons. Jusqu'au 10 mai, participer au changement, être partie prenante dans ce qui était un fabuleux espoir, était simple. Il suffisait de voter ! Pas même de militer. Depuis cette date, les acteurs du changement — ministres, députés, p.-d.g. de nationalisées, responsables syndicaux — ont, à leur corps défendant, pris en charge ce changement. L'électeur moyen suit, le plus souvent par l'intermédiaire de la presse — dont on ne peut pas dire qu'elle soit favorable à l'expérience — ou grâce à des mesures de détail touchant sa vie de tous les jours. Or, la délégation n'est pas particulièrement mobilisatrice et les mesures concrètes sont vite oubliées. Surtout lorsque l'état de l'économie et les problèmes accumulés ces dernières décennies pèsent aussi lourd.

Dès lors, il était naturel qu'une partie — mais en ce domaine 3 % des électeurs, c'est déjà énorme — du peuple de gauche hésite. Les uns parce que les changements sont trop lents, les autres parce que les changements font peur. Rassurer ces derniers, faire comprendre aux premiers qu'ils ont eux aussi leur rôle à jouer demande, tout à la fois, du temps et l'émergence d'une nouvelle utopie, d'un rêve possible. Jusqu'au 10 mai, c'était arriver au pouvoir. Aujourd'hui ?

Or, les premières années d'une expérience de gauche entreprise dans les conditions actuelles sont les plus délicates : lorsque l'on creuse les fondations, il est difficile de montrer les murs, de faire choisir le papier peint. D'autant qu'il n'y a pas, dans ce genre bien particulier, d'appartement témoin à faire visiter. Et cela remet à leur juste place les interrogations sur le rythme du changement ou sur la stratégie.

Les 3 % d'électeurs qui ont manqué à la gauche lors du premier tour sont, non pas en réserve, mais réservés. Pour l'instant l'expérience ne leur paraît ni probante ni en danger. La légitimité est trop forte pour qu'il y ait danger. Et la lenteur de la marche vers plus d'égalité, celle devant l'impôt par exemple, les persuade que pour l'instant l'expérience n'est pas probante. Dès lors, ils attendent, ne trouvant pas de motif de s'engager. Ils attendent que le changement leur apporte, individuellement, des avantages et, collectivement, un rêve auquel ils puissent s'identifier. On retrouve là les tâches respectives d'un gouvernement et d'un parti. L'un et l'autre auront à répondre à ces interrogations, à agir pour que l'avertissement soit compris.

RADIO-TELEVISION

La réforme, enfin!

La loi que le gouvernement doit adopter mercredi prochain crée un "droit à la communication" et vise à assurer l'indépendance de l'audiovisuel et de ceux qui y travaillent

PAR CLAUDE ESTIER

EN adoptant mercredi prochain le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle dont le texte a été soumis dès la semaine dernière au Conseil d'Etat, le conseil des ministres va donner le coup d'envoi à l'un des principaux débats inscrits à la session parlementaire de printemps. Dès son dépôt à l'Assemblée nationale le projet de loi sera soumis à une commission spéciale qui siégera pendant la première quinzaine d'avril, la discussion en séance publique devant s'engager en principe à partir du 20 avril.

La nouvelle loi sur l'audiovisuel, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre avant même d'être élaborée, est un texte relativement long et complexe — cent cinquante articles dans l'état actuel des choses — qui doit répondre en effet à la fois à des problèmes d'institutions, de structures de fonctionnement et de gestion, à des problèmes juridiques et à des questions techniques elles-mêmes soumises à de prochaines évolutions. Mais la signification profonde de la réforme apparaît dans le titre I du texte qui en définit les principes généraux et qui montre bien qu'il ne s'agit pas d'un replâtrage du statut actuel de la radio et de la télévision mais d'une conception nouvelle et audacieuse du service public de l'audiovisuel. L'article 4 résume cette conception quand il déclare que « les citoyens ont droit, sans discrimination, à une communication audiovisuelle libre et pluraliste, favorisant leur information, leur éducation, leur distraction et leur culture, grâce à la diffusion des œuvres de l'esprit, l'échange des informations et des idées, l'expression des familles de croyance et de pensée et des courants d'opinion ».

C'est en quelque sorte l'inscription dans la loi d'un droit à la communication ouvert à tous les citoyens et complété — c'est une autre innovation de taille — par la reconnaissance à toute personne physique d'un droit de réponse dans le cas d'imputations portant atteinte à son honneur, sa réputation ou ses intérêts. Cette disposition, ainsi que celle faisant obligation à toute entreprise de communication audiovisuelle de désigner un directeur de publication, vise en fait à étendre pour la première fois à la radio et à la télévision le régime de la presse écrite. Quant aux missions du service public de la radiodiffusion et de la télévision (il s'agit bien de « service public », le mot « monopole » n'étant jamais prononcé), elles se fondent sur trois principes également énoncés dans le titre premier de la loi : respect de la pluralité des familles de pensée et des courants d'opinion, possibilité pour les différentes composantes de la nation d'exercer leur droit d'information, d'expression et de communication, participation à l'épanouissement des sciences, des arts, des techniques et des cultures françaises. Pour faire respecter ces missions du service public, le projet de loi prévoit d'abord — c'est son titre II — des structures institutionnelles. Outre la délégation parlementaire qui existe déjà et dont le rôle consultatif est confirmé, il s'agit en premier lieu de la déjà fameuse « haute autorité » dont l'idée avait été avancée dans le rapport de la Commission Moinot et dont la vocation est de garantir l'indépendance de la radio et de la télévision, et donc de ceux qui y travaillent. Fait intéressant, le principe même de cette haute autorité est aujourd'hui à peu près unanimement accepté, que ce soit par les syndicats ou même par l'opposition — elle figure dans la proposition déposée par le sénateur Cluzel — même si certains, tels Edmond Maire, par ailleurs plutôt favorable au texte gouvernemental, en contestent la composition.

Six membres nommés pour six ans

Dans le projet de loi, la haute autorité, qui dispose d'un pouvoir réglementaire étendu pour veiller au respect des missions du service public, ainsi qu'à l'harmonisation des programmes, se compose de six membres nommés pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans :

— deux personnalités, dont le président, nommées par le président de la République ;

— deux personnalités nommées respectivement par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale ;

— un membre du Conseil d'Etat et un membre de la Cour des comptes nommés par les présidents de ces instances. Pour le premier mandat, il est prévu que seront remplacés, au bout de trois ans, le président, désigné par le président de la République, la personnalité désignée par le président de l'Assemblée et le membre de la Cour des comptes. Il faut préciser enfin que les membres de la haute autorité ne peuvent être révoqués, ce qui garantit leur propre indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, dont le représentant auprès d'eux peut seulement, le cas échéant, leur demander une seconde délibération. Leur mandat, incompatible avec tout mandat électif ou avec toute fonction dans l'audiovisuel, l'édition, la presse ou la publicité, est renouvelable une fois et constitue un emploi à temps plein.

Radios locales : un nouvel éclairage

Le projet de loi crée d'autre part un Conseil national de la communication audiovisuelle qui peut être consulté soit par la haute autorité soit par le gouvernement. Composé de quarante-neuf membres, soit sept collèges de sept personnes (délégués des comités régionaux, représentants des organisations professionnelles, des associations culturelles, des associations familiales et de consommateurs, des travailleurs de l'audiovisuel, des entreprises de communication et personnalités du monde culturel et scientifique) nommés pour trois ans, il émet des propositions de sa propre initiative et participe à la désignation des membres des conseils d'administration des sociétés de radio et de télévision). Un comité régional, de composition identique, est créé dans chaque région et département ou territoire d'outre-mer.

Pour ce qui concerne l'organisation nationale du service public le projet de loi prévoit dix sociétés nationales (auxquelles s'ajoutent des sociétés régionales) dont chacune a une vocation spécifique, ce qui constitue une autre originalité importante de la réforme :

— un établissement public à caractère industriel et commercial de diffusion, doté de l'autonomie administrative et financière (actuellement T.d.f.) ;

— une société nationale de radiodiffusion (actuellement Radio-France) ;

— des sociétés nationales de programmes pour la télévision (actuellement T.f.1 et Antenne 2) ;

— une société nationale de programmes à vocation régionale (actuellement F.r.3) ayant auprès d'elle un conseil d'orientation composé des représentants des sociétés régionales créées par ailleurs dans le ressort territorial d'une ou de plusieurs régions ;

— une société nationale pour la radio et la télévision dans les Dom-Tom ;

— une société chargée de contribuer au développement des radios décentralisées du service public, dont le capital est détenu par la société nationale de radiodiffusion ;

— une société nationale chargée de la production audiovisuelle et prestataire de services pour le compte des sociétés de programmes (actuellement S.f.p.) ;

— l'Institut national de la communication audiovisuelle, chargé de la conservation et de l'exploitation des archives (actuel I.n.a.) ;

— une société chargée de la commercialisation et de la distribution commerciale et culturelle, sur tout support, des programmes télévisuels produits par les sociétés nationales ;

— une société nationale chargée d'assurer la conception et la production des émissions de radio destinées à la distribution internationale (actuellement Radio-France internationale, qui serait donc détachée de Radio-France qui n'en détiendrait plus que 40 % du capital, l'Etat en conservant 60 %). C'est la haute autorité et non plus le conseil des ministres qui nomme le président de chacune de ces sociétés.



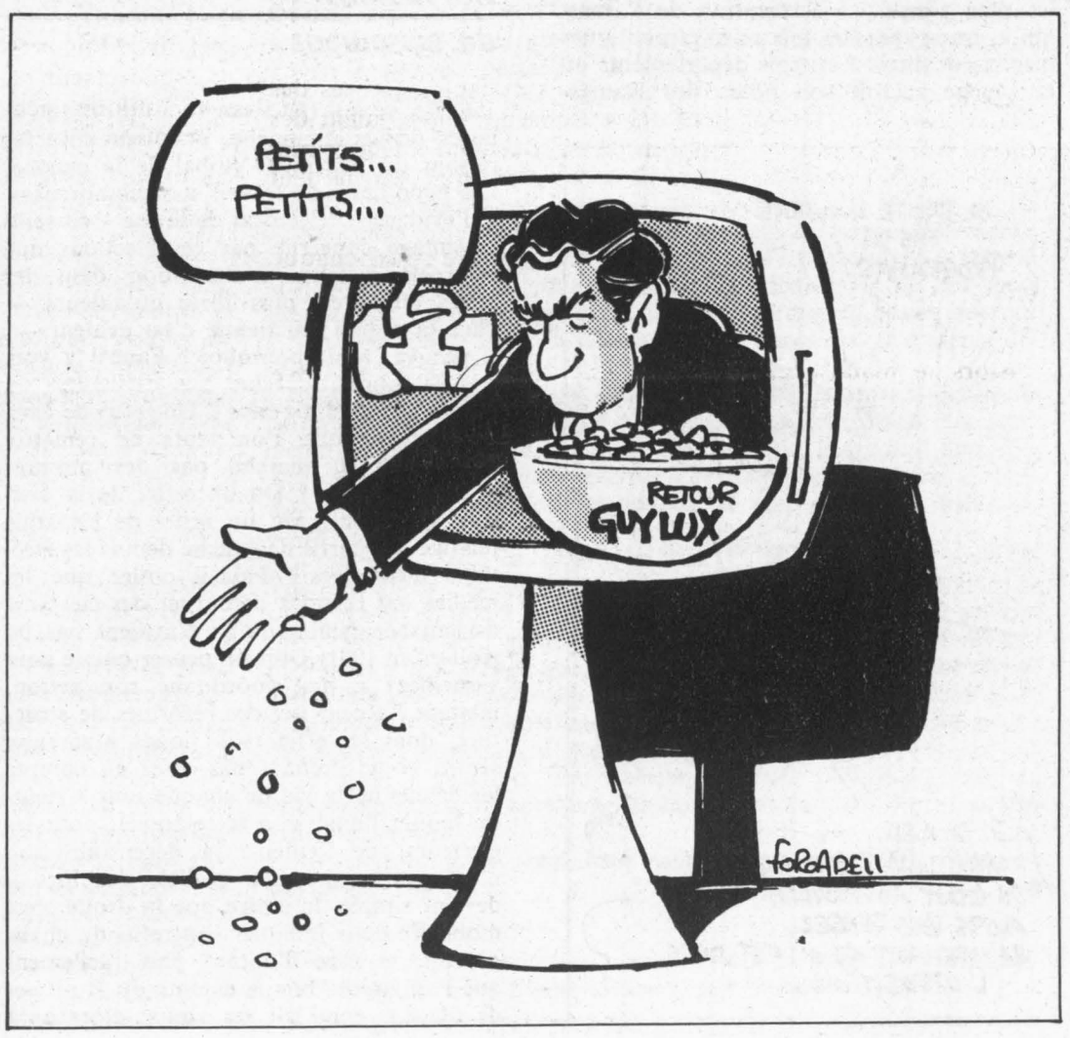

La nouvelle loi apporte enfin un nouvel éclairage au problème des radios locales privées en modulation de fréquence. Celles-ci n'auront plus à solliciter des « dérogations au monopole » comme le stipulait la loi provisoire votée à l'automne dernier mais bénéficieront d'autorisations précaires et révocables accordées à des associations à but non lucratif déclarées selon la loi de 1901 et délivrées par la haute autorité elle-même. La diffusion de messages publicitaires resterait interdite mais il sera créé sur la publicité diffusée par voie de radio et de télévision une taxe dont le produit sera affecté à un fonds d'aide au développement des radios locales privées. Ainsi est-il répondu de façon positive, conformément à l'engagement pris par le gouvernement, au problème des ressources des radios libres qui avait soulevé de si vives controverses, il y a quelques mois.

Telles sont quelques-unes des principales dispositions d'un projet de loi qui reste par ailleurs ouvert aux évolutions que laissent prévoir les nouvelles techniques de l'audiovisuel dont certaines, par exemple les satellites, s'inscrivent à l'horizon de quelques années. L'opposition va très vraisemblablement s'acharner à le mettre en pièces en ayant recours à une démagogie dont elle a déjà fourni l'illustration ces dernières semaines avec les interventions d'hommes comme Robert-André Vivien ou Jacques Baumel et autres défenseurs de la télévision privée. Encore perfectible à l'occasion du débat parlementaire, la réforme projetée possède pourtant un ensemble de mérites incontestables : celui d'assurer l'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif de l'information et de l'expression audiovisuelles, celui de fournir des structures mieux adaptées aux différentes formes de communication, celui de favoriser la création et la diffusion des œuvres, celui aussi de permettre une coordination et une harmonisation des programmes qui est, sans aucun doute, l'une des revendications les plus justifiées des téléspectateurs. ●

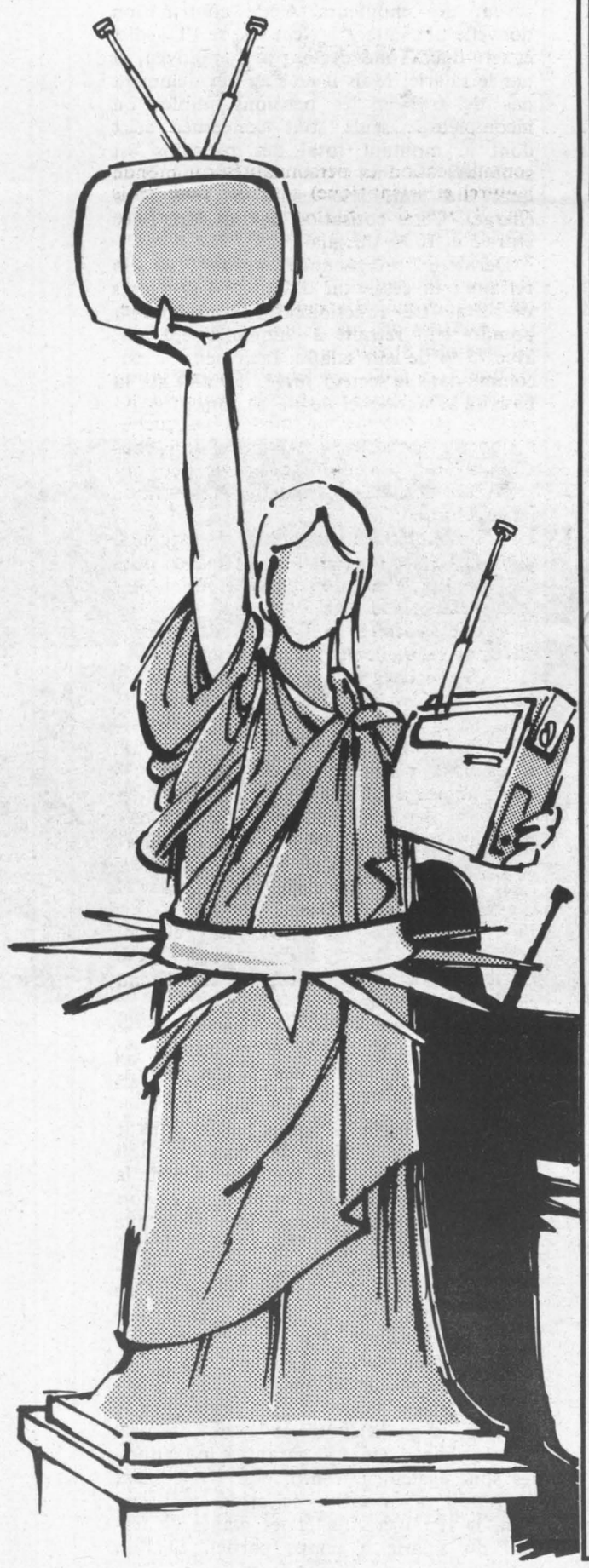

La chronique de Max Gallo

Contre-pouvoir

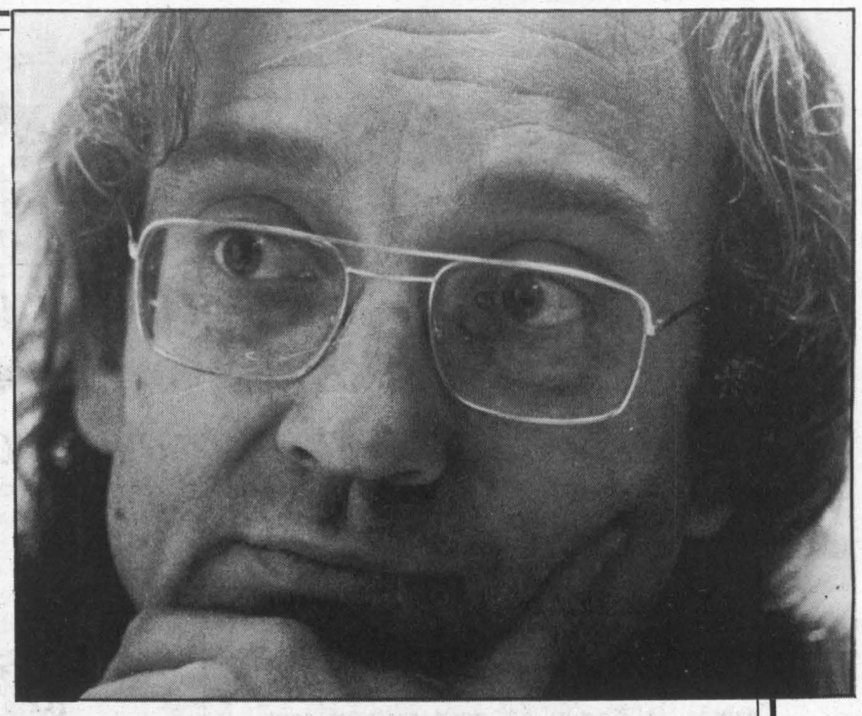

Avons-nous perdu la bataille de l'information ? Si c'est le cas, la gauche va avoir bien besoin de ces "contre-pouvoirs" que sont les militants

QUAND allez-vous comprendre ? « Ils m'interrogent après la réunion, dans cette veille du second tour des élections cantonales. Ils m'interpellent, scandalisés. La droite, disent-ils, n'a pas accepté l'alternance. Ils me montrent les tracts calomnieux, ils me rapportent les injures proférées sur les « radio libres », ils décrivent le climat de la proclamation des résultats du premier tour dans telle petite mairie, la tension, l'explosion de joie hargneuse et violente, les cris de : « C'est fini pour vous. »

Ceux qui me parlent sont des militants ou des électeurs de tous âges. L'un est membre du Parti socialiste depuis près de cinquante ans. Front populaire — et les souvenirs de la haine qui ne pardonnait rien à Blum —, Résistance. « Vous n'imaginez pas, me dit-il, chez certains de mes confrères — il est médecin — la passion qui les brûle. C'étaient des amis, ils sont devenus plus que des adversaires, des ennemis. » Et ce qui revient, au moins dans ma région (particulière il est vrai), c'est l'inquiétude de voir la droite s'enfoncer comme elle l'a fait ailleurs dans une stratégie qui associera légalité et illégalité, pression politique et manifestations de tel ou tel groupe social ou pire. « Ils ne peuvent pas attendre cinq ans et sept ans. Ils veulent nous chasser avant. »

Je cite ces propos, non pour nécessairement les reprendre tous à mon compte, les dramatiser ou les amplifier, mais parce qu'ils témoignent — je les ai entendus partout, dans les villages de montagne ou à Cannes — d'un sentiment que partagent, il me semble, bien des électeurs de gauche. Ceux-là qui me répétaient : « Nous avons perdu la bataille de l'information. »

Cette vieille dame par exemple qui me chuchotait qu'il fallait convaincre le président de la République de parler plus souvent à la télévision. « Les autres, souvenez-vous des autres, ils se permettaient tout. » Ces recommandations, ces colères, de l'électorat le plus militant de la gauche, celui qui remplissait les salles le soir, pour écouter le candidat, n'exprimaient jamais le découragement mais, je crois, malaise et désarroi. Non point sur le rythme du changement ou la direction de l'action, mais plutôt sur les moyens d'intervention. Ces hommes et ces femmes voulaient faire face à l'offensive radicale de la droite.

De quelle manière ? Certains bien sûr étaient membres des partis de gauche. Ils collaient des affiches et distribuaient des tracts. Mais comment s'opposer à la débauche d'imprimés quand l'argent manque et que la poignée de militants ne peut se comparer aux équipes de mercenaires municipaux ?

Je l'ai déjà écrit aussi, mais il faut le redire : qui chaque jour peut aller contre ce « journal officiel de l'opposition » hypocrite et habile qu'est le quotidien régional ?

Alors le malaise et le désarroi de nos électeurs les plus déterminés s'installent. Ils ont le sentiment que, malgré la conquête des institutions centrales, rien n'a changé. Et que le déséquilibre persiste lourd de conséquences pour la gauche.

Un jeune auditeur me l'exprimait avec fougue. D'un côté les autres, disait-il : l'argent, les moyens d'expression — journal radio, tract, et bientôt, pourquoi pas, télévision — ; au centre, et jouant (dans le meilleur des cas) le jeu de l'impartialité, les chaînes de télévision nationale et Radio-France ; et de notre côté, rien. Pas de moyens. Pas de voix. Le silence. Faites le total, disait-il. Il comptabilisait à sa manière : 100 points pour le camp de la droite, 50/50 à la télévision et 0 pour notre camp : résultat 150 à 50.

Que répondre ? Rétablir l'équilibre en rejetant ces principes du pluralisme qui sont notre loi et le sens même de notre lutte ? Impensable. Mais alors le problème demeure, car il faudrait encore aggraver le bilan de cette comptabilité en notre défaveur. Il y a la peur, héritée et entretenue. Je n'y reviendrai pas. Il y a tout l'emboîtement des pouvoirs incarnés par des hommes qui sont des fonctionnaires d'autorité, qu'on ne doit pas suspecter a priori mais qui constituent l'armature traditionnelle de l'action gouvernementale. Respectueux de la Constitution ? Sans aucun doute. Mais n'est-ce pas aussi parmi ces couches sociales-là que se recrutent les électeurs de l'ancienne majorité ? Peut-on attendre de ces hommes plus qu'une collaboration passive ?

IL faut éviter, bien sûr, ce sentiment de suspicion qui pourrit les rapports sociaux. La France est un pays démocratique et elle le restera. Mais pour autant la lutte politique est présente à tous les niveaux. Cent témoignages sur les résistances, les réticences sont là pour le prouver. Et quand un nouveau fonctionnaire d'autorité a été nommé, son entourage demeure. Ici encore les exemples sont innombrables de cette difficulté non seulement à faire connaître les mesures décidées par le gouvernement mais à les mettre en œuvre. On comprend alors le désarroi et le malaise. « Qu'est-ce qui change ? », me répète-t-on sans ressentiment. Et l'on m'énumère des faits qui montrent à l'évidence que le tissu social, où se croisent les liens économiques, les hommes d'hier, les peurs des couches les moins informées, les plus sensibles à tous les mensonges, ne s'est pas modifié ; qu'il ne suffit pas de gagner deux batailles électorales décisives, un printemps de 1981, pour que le changement s'insinue naturellement dans la profondeur du pays.

Cette pesanteur, cette inertie qui sont la partie sociale de l'héritage dans l'euphorie de mai-juin, ne les avons-nous pas sous-estimées ? Comme s'il suffisait de vaincre au centre pour que toute la surface du jeu social nous devienne favorable. On évoque le pouvoir des forces économiques, le rôle de l'argent — si évident dans les mécanismes de l'information —, on oublie que cela signifie que ce sont les catégories les moins influentes — socialement — qui votent pour la gauche. Ce sont ceux que la droite a exclus du pouvoir économique, social et culturel qui sont nos électeurs. Et nos adversaires détiennent le plus souvent la réalité de ces trois pouvoirs.

C'est dire l'importance des réformes à long terme qui doivent modifier cette répartition « naturelle » des pouvoirs sociaux. Mais ces réformes dont l'effet ne peut être que lent ne bouleversent pas l'équilibre actuel. De là la nécessité d'une « dynamique sociale » culturelle et politique qui modifie cette répartition injuste, antidémocratique des influences.

IL aurait fallu sourire en écoutant les leaders de la droite commenter le résultat des élections cantonales. Ils se félicitaient comme il est naturel de leur succès, évoquant le renforcement, à leur profit, des « contre-pouvoirs » . Abus de langage. C'est vrai que la gauche dispose — et c'est un événement historique — de la majorité parlementaire et de la présidence. Quatre ans et six ans encore ce sont de belles durées.

Mais n'est-ce pas la gauche qui a besoin de contre-pouvoirs ? Contre le pouvoir du monopole de l'information écrite. Contre le pouvoir sans partage dans l'entreprise. Contre le pouvoir de ceux qui détiennent les moyens économiques et financiers. Ces contre-pouvoirs pour des raisons historiques l'Etat seul — qui comporte bien des fiefs colonisés par des hommes qui n'aiment pas la gauche — ne peut les créer, même s'il peut donner l'appui nécessaire. Il reste donc le soutien actif, militant des « exclus » des pouvoirs.

Comment les mobiliser quand les formes traditionnelles du militantisme traversent depuis plusieurs années une crise ? Comment nouer une relation d'échange entre le centre et la périphérie, entre le gouvernement et sa base ? Comment faire que chaque citoyen soit un « contre-pouvoir » à la droite ? Questions décisives, il me semble. Evidentes aussi. Le succès de la gauche se joue sans doute là.

ORDONNANCES

Le marathon social se termine

Age de la retraite, limitation des cumuls emploi et retraite, cessation d'activité des agents de l'Etat, travail à temps partiel, formation professionnelle des jeunes... un train d'ordonnances sociales pour finir le mois

PAR MICHELE KESPI

LES deux derniers conseils des ministres du mois seront « sociaux ». C'est en effet avant le 31 mars que doivent être promulguées toutes les ordonnances. A l'heure où nous mettons sous presse, sept d'entre elles étaient à l'ordre du jour pour le jeudi 25 mars : l'âge de la retraite, la limitation des cumuls entre emploi et retraite, la cessation d'activité des agents de l'Etat, le travail à temps partiel dans le secteur privé, la formation professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans, la durée du travail dans les établissements sanitaires et sociaux et le chèque-vacances. Cinq textes de loi devaient également être adoptés à ce conseil des ministres du 25 mars : celui du livret d'épargne populaire, et les quatre projets de loi relatifs aux droits des travailleurs.

L'abaissement de l'âge de la retraite, répondant à l'une des plus anciennes aspirations du mouvement syndical, constitue l'une des principales ordonnances. A partir du 1er avril 1983, tout salarié du régime général et du régime agricole pourra prendre sa retraite à 60 ans et à taux plein — 50 % de son salaire moyen durant les dix meilleures années de sa vie active — à condition d'avoir 37 ans et demi de cotisations dans l'ensemble des régimes de bases (voir « l'Unité » n° 456). Nul, évidemment, n'est forcé de s'arrêter de travailler à 60 ans.

Un certain nombre de personnes pouvaient déjà partir en bénéficiant du taux plein. Parmi elles, les travailleurs manuels et les femmes. Mais le nouveau système améliore leur condition. Les travailleurs manuels devaient avoir 41 ans, et avoir exercé un travail pénible durant les quinze dernières années de carrière. Désormais, il leur suffira d'avoir cotisé 37 ans et demi pour faire valoir leur droit à la retraite. Les femmes, qui devaient justifier de ce nombre d'années de cotisations dans le régime général et dans celui des salariés agricoles, voient prises en compte leurs cotisations dans tous les régimes. Un progrès considérable pour celles qui ont été, par exemple, salariées, puis commerçantes. Au terme du nouveau dispositif, 60 % de femmes pourront bénéficier du droit au repos à 60 ans.

Garanties de ressources maintenues

Des dispositifs transitoires immédiats seront également mis en place. Ainsi, les chômeurs de 60 ans et plus vont pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, à partir du 1er juillet 1982, dès lors qu'ils auront été inscrits à l'A.n.p.e. avant le 1er février 1982 et qu'ils totaliseront dix ans d'assurance dans l'ensemble des régimes.

Les assurés n'ayant pas leurs 37 années et demie de cotisations peuvent partir avant 65 ans. Ils bénéficient alors d'une pension calculée au prorata des années cotisées. Des coefficients d'abattement sont maintenus, mais au lieu d'être calculés sur les années manquantes par rapport à 65 ans, ils le seront sur celles manquantes par rapport aux 37 années et demie de cotisations. L'esprit de la réforme est là : il retient le critère de durée d'activité comme condition d'ouverture du droit à la retraite, à partir de 60 ans.

Quant aux assurés âgés de 65 ans et plus, mais ne totalisant pas les 37 années et demie de cotisations, des mesures sont prises pour leur permettre de compenser au plus vite une durée d'assurance insuffisante.

Enfin, l'ordonnance prévoit la mise en extinction, pour le 1er avril 1983, de la garantie de ressources de l'Unedic. C'est à cette date qu'expire l'accord conclu en 1972. Evidemment, les garanties de ressources en cours de paiement seront maintenues jusqu'à ce que leurs bénéficiaires atteignent leur 65e anniversaire, mais il n'y aura plus de nouveaux venus dans le système. Cette prestation ne devrait donc pratiquement plus exister (sauf pour quelques cas bien précis) à partir du milieu de l'année 1988. Et en 1985, 400 000 personnes qui n'auraient pas bénéficié de la garantie de ressources auront droit à la retraite : non-titulaires des collectivités locales et de l'Etat, anciens salariés ayant cessé de l'être depuis plusieurs années, chômeurs arrivés à expiration de leurs droits, demandeurs d'emploi sans travail depuis des mois... Un système qui reconnaît des droits, et des droits durables, à un plus grand nombre...

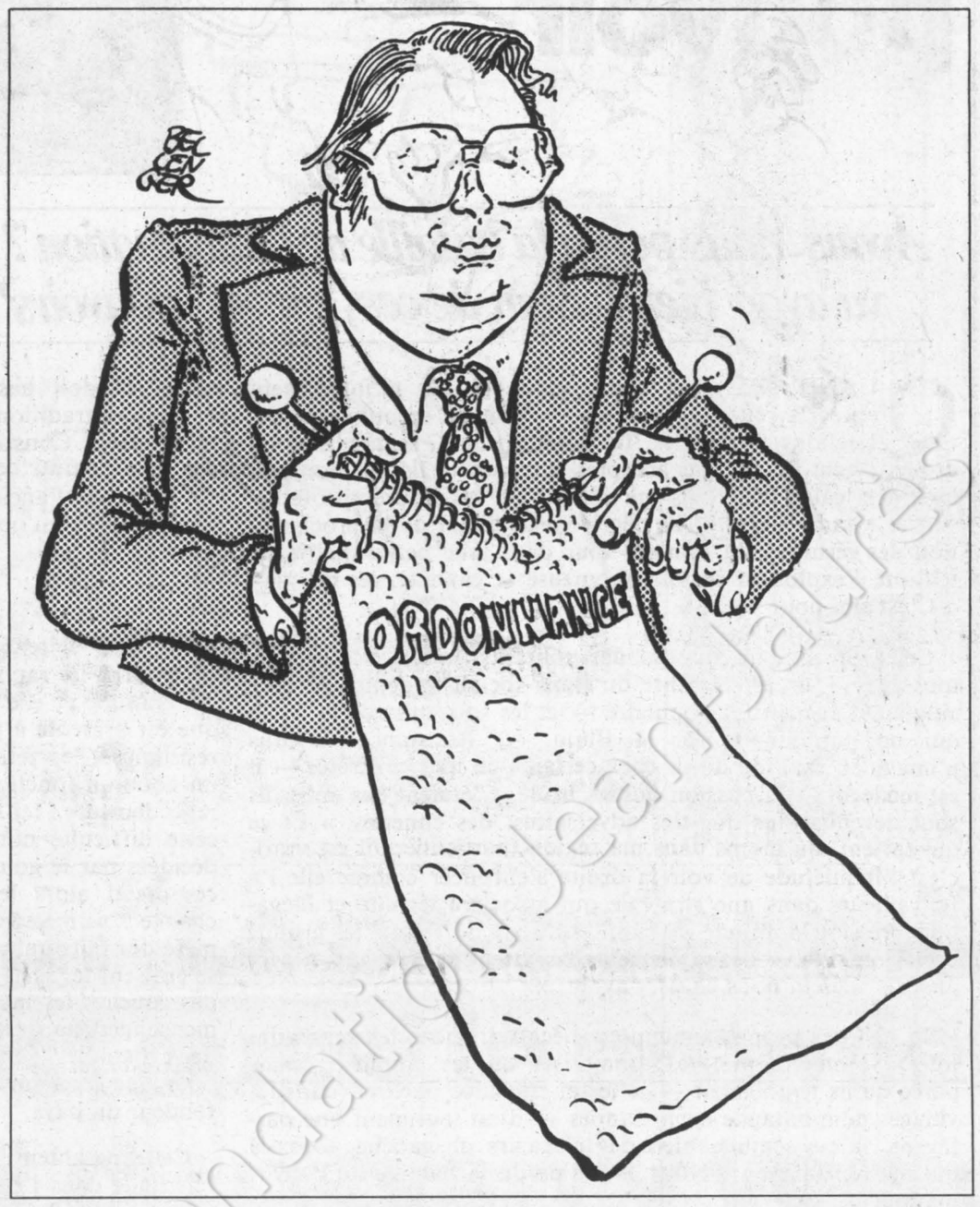

A.f.p.



Nicole Questiaux visitant, à Mulhouse, un centre d'accueil pour femmes en détresse.

Pascal Lebrun



Jean Auroux et Pierre Dreyfus, lors de la signature sur le plan textile.

Principal but : la lutte contre le chômage

Une autre ordonnance précise la limitation des cumuls entre retraite et emploi, qui entrera aussi en vigueur le 1er avril 1983. Car la situation actuelle de l'emploi impose une obligation de solidarité nationale : si tous les cumuls ne sont pas abusifs, il est devenu choquant de pouvoir à la fois prendre sa retraite et garder son emploi. Et certaines situations de cumul, notamment pour les titulaires de pensions élevées, ne sont plus admissibles, sauf si l'on demande aux intéressés un effort de solidarité en faveur des chômeurs. Cette contribution nouvelle alimentera les caisses de l'Unedic, et sera due, à part égale, par l'employeur et par le salarié. Mais il ne s'agit évidemment pas de frapper les pensions faibles ou incomplètes : seuls sont concernés ceux dont le montant total des pensions est supérieur au Smic (une majoration d'un quart du Smic intervenant par enfant à charge). Cette cotisation devrait être fixée entre 5 et 10 % du salaire.

Dernière ordonnance autour de la retraite : la cessation d'activité des agents de l'Etat. Les fonctionnaires vont pouvoir prendre leur retraite à cinquante-sept ans, avec 75 % de leur salaire. Leur pension est, comme dans le secteur privé, calculée sur la base de 37 années et demie de cotisations.

Le principal but des ordonnances est, on le sait, la lutte contre le chômage. C'est dans cet esprit qu'a été conçue l'ordonnance sur le travail à temps partiel dans le secteur privé. Ce mode de travail ne doit pas dépasser une limite fixée aux 4/5 de la durée légale du travail. On ne peut y avoir recours qu'avec des volontaires. Personne n'est obligé d'accepter un poste à temps plein passant à temps partiel, ou le contraire. Ce refus ne peut être un motif de licenciement ; l'avis du comité d'entreprise doit être demandé. De plus, l'employeur doit communiquer, tous les ans, aux représentants du personnel, un bilan de la pratique du temps partiel faisant apparaître le nombre, la qualification et le sexe des personnes concernées. Les garanties individuelles sont également renforcées. Un contrat écrit doit désormais préciser la qualification, la rémunération et les plages de travail du salarié à temps partiel. Si l'on

Qui bénéficiera du chèque-vacances ?

En 1980, seulement 56 % des Français sont partis en vacances. Selon les statistiques de l'Insee, près de 25 millions de Français n'ont pas la possibilité de profiter des congés payés pour changer d'horizon. Raison la plus fréquente : le manque de moyens financiers. Pour y remédier, le gouvernement va instaurer le chèque-vacances qui sera une aide personnalisée. Il devrait permettre aux familles les plus défavorisées de bénéficier du droit aux vacances, acquis en 1936.

Qui bénéficiera du chèque-vacances ? Cet avantage sera limité — comme le livret d'épargne populaire — aux familles qui paient moins de mille francs d'impôt sur le revenu. Près de six millions de familles sont donc concernées. Mais l'instauration des chèques-vacances se situe dans le cadre des négociations entre salariés et employeurs : les salariés achèteront ces chèques chaque mois — entre 20 et 80 % de leur valeur réelle — la différence sera payée par l'employeur. Les chèques-vacances pourront servir à payer les transports (collectifs seulement) mais aussi l'hôtel ou le restaurant sur tout le territoire national. Pour favoriser l'étalement des vacances dans le temps et la concentration dans l'espace, ils vaudront plus ou moins cher selon la date et le lieu d'utilisation. Un établissement publie à caractère industriel et commercial gérera les fonds collectés et en investira les gains dans des réalisations de tourisme social.

change ces dernières, l'intéressé doit en être averti sept jours à l'avance. Enfin, un article précise que, si, dans une branche ou dans une profession, la pratique du travail à temps partiel a provoqué un déséquilibre grave et durable des conditions d'emploi, le ministre du Travail peut, à tout moment, recourir à des décrets. Une ordonnance qui instaure un peu plus de partage du travail, tout en garantissant les intérêts des salariés.

Le circuit des projets de loi

Autre élément de la bataille contre le chômage : l'ordonnance sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 18 ans, qui doit donner à 100 000 jeunes une nouvelle chance de se former, dès la rentrée 1982. L'accueil, l'information et l'orientation de ces jeunes seront faits au niveau de la région et des collectivités locales, selon un dispositif très décentralisé. Les régions disposeront de leur propre enveloppe budgétaire. Elles passeront des conventions avec les organismes de formation habilités. Dans chaque municipalité, un conseiller d'orientation déterminera, avec le jeune, son projet professionnel, en tenant compte des possibilités d'emploi offertes dans la région. Dans l'entreprise, les élus du personnel devront obligatoirement être consultés sur les modalités d'accueil et de formation des jeunes, qui seront protégés par les articles du Code du travail concernant les jeunes travailleurs.

Quatre projets de loi sur les droits des travailleurs devaient également être discutés à ce conseil des ministres du 25 mars. Ces projets de loi ont déjà parcouru un impressionnant circuit : après avoir fait l'objet de consultations avec les partenaires sociaux, ils ont été présentés au Conseil économique et social avant de revenir chez le ministre du Travail, qui y a apporté quelques modifications de caractère technique. Ils ont ensuite été approuvés par le conseil d'Etat. La Commission des affaires sociales et culturelles de l'Assemblée nationale, qui se propose de consulter aussi les partenaires sociaux, va avoir le dossier durant trois semaines.

Citoyens et acteurs du changement

Les projets de lois devraient être discutés, au cours d'un débat long de trois semaines, par le Parlement, au début du mois de mai. Le premier texte porte sur les libertés des travailleurs dans l'entreprise. Il fixe les modalités d'expression, leur reconnaissant « une nouvelle citoyenneté à l'intérieur de l'entreprise ». Il précise le règlement intérieur et limite le droit disciplinaire. Le second est relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, auxquels le chef d'entreprise doit, au moins une fois par an, présenter un rapport écrit. Le troisième projet de loi porte sur le développement des institutions représentatives du personnel : il s'agit d'élargir et de renforcer leurs capacités, de les doter de pouvoirs leur permettant d'influer sur les décisions concernant directement les salariés : crédit d'heures supplémentaires pour les délégués, libre circulation à l'intérieur de l'entreprise. Moyens accrus également pour les comités d'entreprise, et création de comités de groupe dans les sociétés holding. Le dernier texte fixe les modalités de la négociation collective et du règlement des conflits collectifs du travail : que la négociation devienne un véritable droit des salariés. Par exemple, une obligation de négocier annuellement des salaires est instaurée. Tous ces projets de lois concourent au même but : non seulement rendre aux travailleurs leur citoyenneté dans l'entreprise, mais aussi en faire les acteurs du changement sur leur lieu de travail. ●

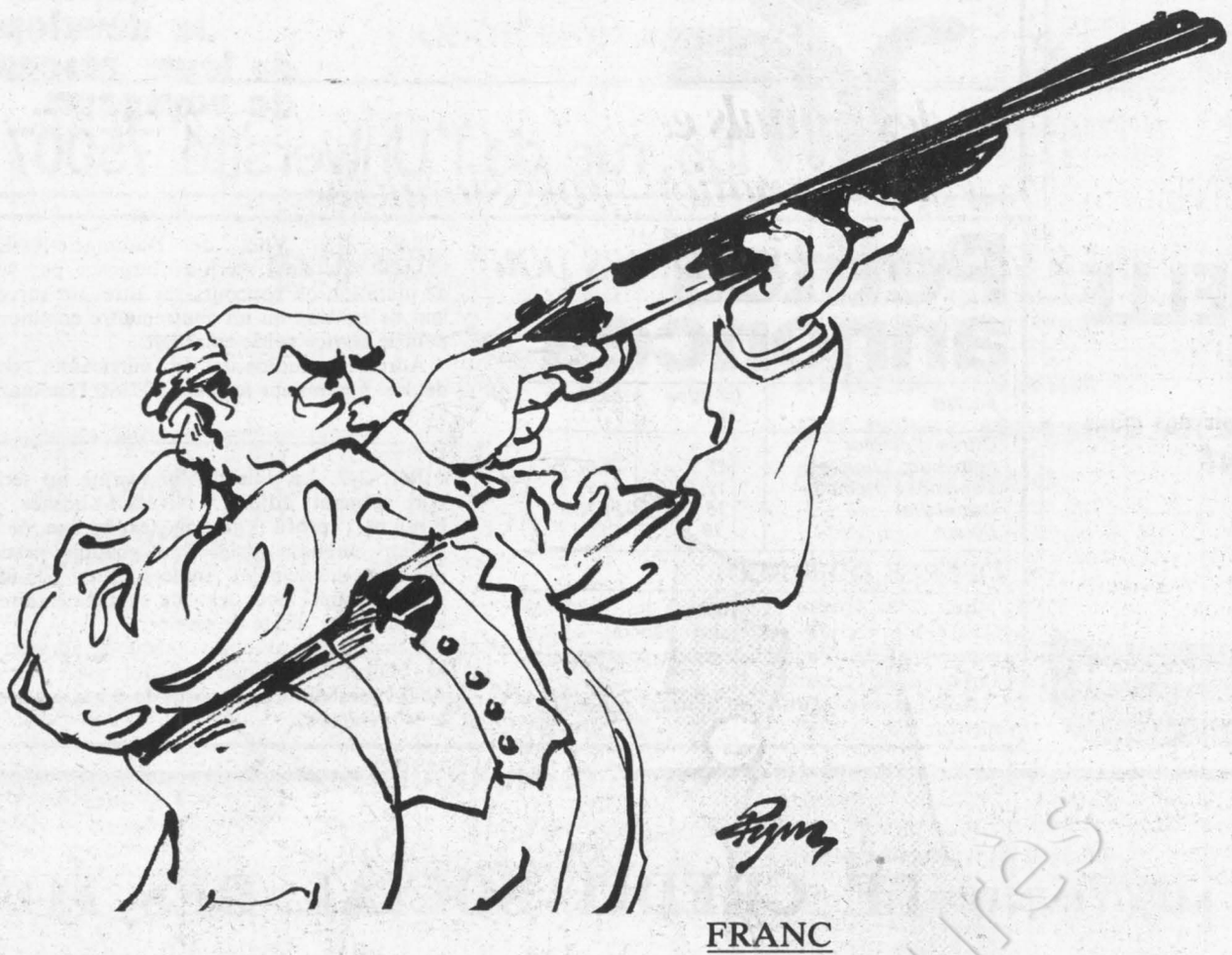

FRANC

Une maladie psychologique

Quoi qu'en pensent les "spécialistes", les attaques contre notre monnaie ont plus de raisons subjectives qu'objectives

PAR GUY PERRIMOND

LE franc le dos au mur ? Tout porte à le croire : le dollar atteint des niveaux record, le rapport franc-mark dans le S.m.e. ne pourrait être plus défavorable, au point qu'une détente sur le dollar ne résoudrait aucun des problèmes de notre monnaie si le mark ne suivait pas une évolution parallèle !

Les variations monétaires sont toujours mystérieuses et le public (comment employer un autre mot ?) qui les subit les comprend rarement. D'autant que si ces variations ont des causes « objectives », elles ont également des causes « subjectives ». Et ces dernières pèsent très lourd !

L'évolution du franc ces dernières semaines n'a pas échappé à ce scénario classique : au point que même les spécialistes hésitent lorsqu'il leur faut expliquer le pourquoi de la situation actuelle.

Côté « causes objectives », on sait. Il y a, par exemple, la différence des taux d'inflation entre la R.f.a. et la France. Mois après mois, l'écart d'augmentation des prix vient affaiblir la monnaie française. Cela est connu, mesuré. Mais, compte tenu du peu de temps qui s'est écoulé depuis le dernier réaménagement monétaire dans le S.m.e., du freinage de l'inflation en France, du contrôle des changes, des capacités de la Banque de France à intervenir quotidiennement, les questions des spécialistes sont simples : « Pourquoi si vite ? Pourquoi maintenant ? » Car pour eux ce « différentiel d'inflation » ne suffit pas, loin de là, à expliquer le dérapage. Certes la France n'a pas encore, loin de là, équilibré ses échanges, certes le gouvernement utilise le déficit budgétaire pour relancer l'économie, mais il n'est pas le seul à le faire. Certes on a parlé de sortie plus ou moins massive de capitaux arabes, mais nombreux sont ceux qui doutent que ces sorties soient réelles et massives. Mais les cambistes, eux, ne se posent pas uniquement ces questions : elles ne suffiraient pas à expliquer le dérapage : pour eux, les « causes subjectives » ont un poids égal aux causes objectives.

Rares sont parmi eux ceux qui s'interrogent sur les techniques employées par la Banque de France. Il leur suffit de savoir que leurs clients, sensibles au climat psychologique, sont persuadés que le franc est malade. La preuve ? Si l'Europe joue le jeu, si les autres banques centrales interviennent, il n'en est pas de même aux Etats-Unis. Conséquence : pour eux, la parité du franc sera modifiée ! L'inflation baisse moins vite en France qu'en R.f.a. ? Qu'importe qu'il en ait été ainsi durant de longues années : la seule conséquence psychologique acceptable — toujours pour eux — est connue, le franc baissera ! La Banque de France relève son taux de base ? Le franc baissera ! Car, il faut le rappeler, il y a peu de « raisons objectives » pour que ces dernières semaines notre monnaie ait subi les attaques que l'on sait. Alors comment l'expliquer si ce n'est par une très forte dose de psychologie ?

Sacrifions à la mythologie, au « complot financier international ». Il est évident que, parmi les grandes puissances financières, la France a peu d'amis. Et au passage s'il y a un bénéfice à prendre, pourquoi ces dernières ne joueraient-elles pas une dévaluation à venir ? On peut poursuivre. A l'intérieur de nos frontières, il y a aussi des « agents économiques » qui ne portent pas l'expérience actuelle dans leur cœur. Et qui n'hésiteraient pas, d'autant que la prime à la dévaluation existe, à jouer contre le franc. Et — puisque l'on joue l'hypothèse du « complot », ne nous privons pas de cet aspect des choses — il y a des très hauts fonctionnaires, des responsables financiers de grandes entreprises qui, eux non plus, n'hésiteraient pas à jouer contre le franc.

Fin de l'épisode « mythologie » et retour au réel. Mais sans sombrer dans l'angélisme : la mythologie est un reflet, déformé peut-être mais révélateur du réel !

Donc pour des raisons objectives — l'attitude des milieux financiers d'outre-atlantique, les mouvements du dollar, les taux d'intérêt U.S., la situation économique française, l'analyse que font la majorité des « spécialistes » (qui, faut-il le rappeler, ne sont pas partisans des remèdes que le gouvernement français entend appliquer) de l'évolution dans les prochains mois de la conjoncture française, des spéculations à caractère politico-économique —, donc pour toutes ces raisons, le franc a dû faire face à une tempête de taille. La France a dû se démunir de quelques milliards de dollars, pour « tenir » sa monnaie, ne réussissant pour l'instant qu'à la tenir au plus bas. Mais elle a tenu.

Il est donc possible — et évidemment souhaitable — que ces attaques échouent, que le franc retrouve une place plus conforme à la réalité, à la fois face au mark et face au dollar. Certains y perdront une part des sommes jouées. Ce serait moral. Car ce que les Français doivent savoir, c'est que, pour l'essentiel, la situation du franc est due davantage à des « raisons subjectives » qu'à d'autres. Pour le reste, pour les mois à venir, la politique économique suivie par le gouvernement permettra, peu à peu, de répondre aux questions que certains cambistes, en toute bonne foi, se posent : font-ils du barrisme adapté ou mettent-ils toute la gomme ? Questions qui, pour une part, expliquent leurs réactions.

En attendant, le dos au mur, il faut défendre le franc ! ●

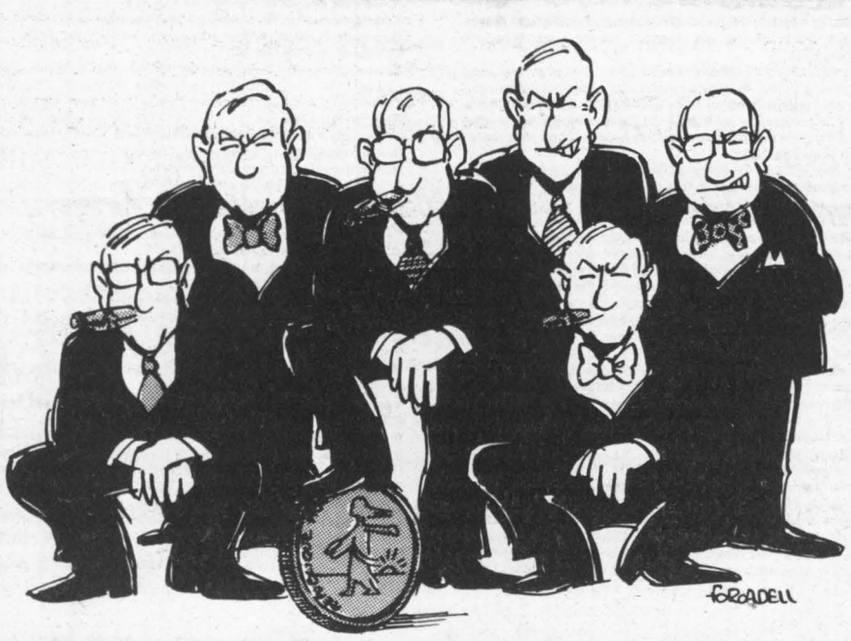

SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE

L'HIRONDELLE

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT

Rue Marcel Sembat - 93430 Villetaneuse
Tél. 821.63.55

transexel

est un groupement de Sociétés de Service, à la disposition des collectivités pour :
.la création
.l'organisation
.la gestion
.le développement
de leurs réseaux de transport de voyageurs.

156, rue de l'Université 75007 PARIS - Tél : 550.32.04

Petites annonces

Tarifs	La ligne H.T.	La ligne T.T.C.
Offres d'emploi (minimum 5 lignes)	22 F	25,87 F
Demandes d'emploi	12 F	14,11 F
Immobilier	18 F	21,17 F
Divers	18 F	21,17 F

OFFRES D'EMPLOI

Réf. 213. Urgent, commune des Yvelines (12 000 h.) recrute secrétaire général solide expérience de l'administration communale. Logement de fonction F.5.

Adresser candidature au journal qui transmettra.

Réf. 211. Ville de Dammarie-lès-Lys (20 000 habitants) recrute d'urgence par voie de mutation ou concours sur titres un surveillant de travaux ou un contremaître communal pour le service voirie-entretien.

Adresser candidature et curriculum vitae détaillé à monsieur le Maire, 77190 Dammarie-lès-Lys.

Réf. 212. La ville d'Albi recrute un secrétaire général adjoint. Niveau : licence ou E.n.a.m. ; profil : gestion (expérience de la gestion publique exigée, si possible gestion publique municipale). Indices bruts 525-885, plus indemnité pour travaux supplémentaires ; logement par utilité de service.

Candidature avec c.v. signé à adresser à M. Michel Castel, maire d'Albi, avec la mention « candidature au poste de S.g.a. », avant le 1er avril 1982.

Grâce aux Auditions Publiques du samedi soir au Dépot-vente nous connaissons des centaines de jeunes chanteurs et musiciens pleins d'énergie et de talent pour vos fêtes publiques ou privées. Nous les proposons sans intermédiaire ni commissions.

Le Dépot-vente de la Jatte
92200 Neuilly
Tél. Gérard Vacher 637.33.99

COMMUNIQUE

UN GÉANT MÉCONNU : LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES



— 1 million 300.000 adhérents recensés depuis la création de cette Association, le CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES, en 1956.
— Un encours de près de 8 milliards de francs actuels.
— Le concours de 700 salariés et une présence sur le terrain dans près de 150 bureaux répartis non seulement dans l'hexagone mais aussi dans les plus lointains départements et territoires d'Outre-Mer.
— Un réseau de plus de 5.000 correspondants, tous bénévoles.

Quelle est donc cette Association dotée d'une filiale «CREDIT ET SERVICES FINANCIERS» (plus communément appelée «CRESERFI») qui est particulièrement connue - et unanimement appréciée - du monde financier ?

Les dirigeants du C.S.F. seraient-ils à ce point modestes - ou fort occupés - pour laisser ignorer du grand public, un service dont le caractère social est évident ?

Nous les avons rencontrés au 9, rue du Faubourg Poissonnière à PARIS, dans le 9e arrondissement, à deux pas de la Porte Saint-Denis et nous avons eu la surprise de trouver des hommes et des femmes effectivement très affairés mais qui ont néanmoins accepté de nous recevoir avec beaucoup de courtoisie et ont, fort aimablement, répondu à toutes les questions posées.

Une telle attitude n'est pas surprenante quand on connaît leur origine. Son Président, Monsieur René BARRAS, un modeste (c'est lui qui le dit...) Instituteur - Secrétaire de Mairie de village, a été élu à l'instance suprême le 19 juin 1981. Son passé mutualiste et syndicaliste est très éloquent. Jugez-en ! Militant du Syndicat National des Instituteurs, de la M.G.E.N., du Syndicat des Secrétaires de Mairie - Instituteurs de France, de la Mutuelle Retraite des Instituteurs, de l'Association des Francs et Franches Camarades, Fondateur en 1961 de la Délégation départementale du C.S.F. à Arras, l'énoncé de cette brochette d'activités dans son Pas de Calais natal, démontre plus qu'il n'en faut les qualités relationnelles et l'éclectisme de ce Président.

Son Secrétaire Général, Monsieur Pierre FRESNEAU, est un angevin qui a commencé sa carrière dans les P.T.T. à un poste fort modeste et qui a su grimper, dans la hiérarchie du C.S.F., tous les échelons. Ne raconte-t-il pas qu'il a commencé - bénévolement comme la plupart des animateurs du C.S.F. - une carrière prometteuse, au service des expéditions en confectionnant les colis d'imprimés destinés aux délégations.

Le Directeur Financier, Monsieur José SASSO et le Directeur des Délégations, Monsieur Serge MARTIN sont aussi des transfuges de l'Education Nationale. Monsieur SASSO donnait, il n'y a pas si longtemps, des cours de comptabilité au Lycée Technique de Nanterre et Monsieur MARTIN, Psychologue scolaire dans le département des Landes, assurait en même temps la Présidence de la Délégation C.S.F. de Mont de Marsan.

Si l'on sait que les trois Vice-Présidents, Mademoiselle Denis RAY et Messieurs Luc ALBERT et Jean SOLLEUX sont toujours en activité et assurent respectivement les fonctions d'Institutrice publique, de Directeur à la Préfecture des Hauts de Seine et d'Agent S.N.C.F. responsable de la Délégation C.S.F. du Mans, que Monsieur Gérard CUZIN, Trésorier national, est Inspecteur des Travaux à la R.A.T.P., que Mademoiselle Nelly GOUJAT, Directrice du Personnel, vient des Collectivités locales on s'aperçoit que nous avons affaire à une équipe d'hommes et de femmes qui connaissent bien la Fonction Publique et qu'ils sont admirablement bien placés pour comprendre et défendre les intérêts financiers de leurs collègues.

Gardons-nous bien d'oublier les éminents Président et Vice-Président d'honneur que sont Monsieur Robert GULLY, un enseignant, fondateur du C.S.F. en 1956 et Monsieur Jean-Claude ROQUEPLO, Contrôleur Général des Armées et Directeur des Affaires Juridiques au Ministère de la Défense et nous aurons une idée très précise de cette Association.

Mais donnons la parole à son Président René BARRAS.

— *Le Crédit Social des Fonctionnaires qu'est-ce que c'est ? Il ne s'agit pas d'une banque ni d'un établissement financier. Ce n'est apparemment pas un organisme de Crédit comme les autres. Comment pouvez-vous justifier une telle activité et un encours aussi considérable ?*

René BARRAS : Effectivement le C.S.F. c'est autre chose et c'est ce qui fait sa singularité. C'est une Association sans but lucratif régie par la loi de 1901 ayant pour objet de procurer à ses adhérents des possibilités de crédits financés par un pool de près de 70 banques et établissements financiers classiques. C'est autre chose encore... mais nous aurons tout à l'heure l'occasion de présenter nos autres activités.

L'importance considérable du C.S.F. dans la Fonction Publique mais aussi chez tous les Agents des services militaires et nationalisés, lui permet d'offrir à ses adhérents des prêts à taux réduits par rapport au marché ouvert au grand public.

Mais vous ne permettrez de vous énoncer les catégories de personnels qui peuvent bénéficier statutairement de nos services.

Les premiers concernés sont évidemment les Fonctionnaires de l'Etat, de la Région, du Département, de la Commune qu'ils soient titulaires, stagiaires, auxiliaires ou contractuels.

Il leur suffit d'acquitter un droit d'entrée - fixé à 260 F - unique et non renouvelable, quel que soit le nombre de prêts et d'opérations sollicités, jusqu'à l'âge de 70 ans. Mais il y a aussi tous les agents de l'ensemble des services semi-publics, militaires et nationalisés.

Nous acceptons également comme membres participants tous les conjoints non fonctionnaires de ceux qui viennent d'être énumérés.

Dans le même temps, nous ne rejetons pas les fonctionnaires et assimilés qui désirent bénéficier de tous les services du C.S.F. - à l'exception des Crédits. Une adhésion dite «Adhésion 50» (parce que son coût est de 50 F) leur donne accès à l'Association.

Toutes ces possibilités vous donnent une idée du considérable champ d'action du C.S.F. et de la richesse de son potentiel d'adhésion.

— *Quels sont les principaux organismes financiers avec lesquels vous traitez et quelle est votre activité dans le domaine du Crédit ?*

René BARRAS : La longue histoire du C.S.F., qui a fêté en 1981 son 25e anniversaire, c'est celle des encadrements successifs et de nos rapports avec les Etablissements financiers.

Initialement en 1956 - l'année de la création par une dizaine de modestes fonctionnaires seine et oisiens - l'idée de génie avait pu devenir réalité grâce au concours de la Caisse Centrale des Banques Populaires. C'était l'époque de la reprise, après le drame de la guerre de 1939-1945. Les traitements de la Fonction Publique commençaient à se normaliser et chacun pensait à la première voiture, au premier réfrigérateur, à la première machine à laver.

Le démarrage fut foudroyant et bien vite les ressources des seules Banques Populaires durement touchées par le premier encadrement du crédit de 1970 (et qui étaient loin d'avoir atteint leur dimension actuelle) se révélèrent insuffisantes. Il fallut faire appel à d'autres organismes. C'est ainsi que le Crédit Lyonnais, la Société Générale, les Banques du Crédit Industriel et Commercial, la Banque de La Hénin vinrent apporter toute la puissance de leurs réseaux respectifs. Période fabuleuse liée à la Société dite de consommation avec des sommets extraordinaires au début des années 1970 et des creux de vague liés aux encadrements successifs qui provoquèrent le départ, aussi regretté que celui de nombreuses Banques Populaires, de la Société Générale en 1976.

Le C.S.F. connaît ensuite une reprise vertigineuse avec la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire de la Région Dauphinoise, restées fidèles, auxquelles s'ajoutent le Crédit Lyonnais, le Crédit Industriel et Commercial, la Banque de la Hénin. Peu à peu l'arrivée d'une soixantaine de Banques Privées et Etablissements financiers permirent de mettre en place, en plus des prêts directs nécessitant l'ouverture d'un compte bancaire, des prêts indirects, centralisés et traités directement par CRESERFI, ne comportant plus aucune exigence.

Une histoire exaltante voyez-vous, qu'il n'est donné de poursuivre en maintenant tout ce qui fait l'originalité et l'intérêt de notre activité. Car on mesure mal - de l'extérieur - son importance considérable.

Le C.S.F., par le biais de CRESERFI, propose deux sortes de crédits : des Prêts familiaux à court terme et des Prêts immobiliers.

LES PRETS FAMILIAUX peuvent financer toutes les dépenses courantes quelle qu'en soit l'origine. Ils sont remboursables sur une durée de 12 à 36 mois (étendue depuis peu à 60 mois). Le pourcentage d'endettement - qui constitue un premier plafond - ne doit pas dépasser, selon les situations, 25 à 35 % de toutes les ressources confondues.

Les taux d'intérêt varient - en raison de la conjoncture - et se situent actuellement entre 14,75 % et 20 %.

LES PRETS IMMOBILIERS concernent toutes les opérations qui se rattachent à l'acquisition, la construction, l'amélioration, la transformation de la Résidence Principale mais aussi de la Résidence Secondaire ou de la Résidence acquise dans un but locatif.

Ces prêts peuvent être principaux ou complémentaires. Il peut s'agir de prêts bancaires classiques ou de prêts conventionnés (P.C.) mais encore de prêts relais et de prêts complémentaires au P.A.P.

Les formules proposées sont identiques à celles que l'on trouve dans n'importe quel organisme de crédit avec des barèmes constants ou progressifs, avec ou sans franchise, le tout s'échelonnant entre 5 et 20 ans.

Les travaux pratiqués sont très compétitifs et font tous l'objet d'une garantie Assurance-Vie dont la prime de 3,30 F par mois et par tranche de 10.000 F empruntés est faible par rapport à ce qui est généralement demandé par ailleurs.

— *Comment pouvez-vous cautionner, sans risques considérables, de telles masses monétaires ?*

René BARRAS : Cautionner près de 65.000 prêts en année normale pour un capital de deux milliards environ pose évidemment le problème du risque et c'est notre motif de fierté d'avoir pu toujours faire face, sans la moindre réserve, à tous les problèmes liés aux difficultés de remboursement rencontrées chez nos emprunteurs.

Au niveau de la plupart des établissements financiers prêteurs un compte spécial est ouvert dans lequel sont versées les retenues effectuées sur le capital initial - elles se situent selon les prêts entre 0,5 et 3 % - au moment du déblocage des fonds.

Chaque partenaire financier, lorsqu'il y a, pour quelque raison que ce soit, empêchement dans le remboursement d'une mensualité, est autorisé à prélever sur le compte spécial, le montant du débit.

Il appartient alors au service de la Caution Mutuelle du C.S.F. d'intervenir auprès du prêteur défaillant pour le rappeler à ses devoirs.

Compte tenu de la qualité des adhérents du C.S.F., tous assurés de la sécurité de l'emploi, l'entreprise est souvent facilitée.

Néanmoins - chaque trimestre - un bilan général des impayés est minutieusement dressé et un pourcentage de participation au niveau de la caution est alors fixé.

Le remboursement des cautions s'effectue ensuite après prélèvement du pourcentage déterminé.

Les impayés ne sont pas uniquement dus à l'indélicatesse, à la négligence ou à la malhonnêteté. Chacun de nos collègues peut connaître des difficultés passagères et l'aspect de Solidarité de la caution mutuelle apparaît alors en pleine lumière. Extrêmement rares sont les adhérents qui se refusent à admettre le bien fondé d'une telle pratique basée sur la confraternité entre tenants d'une même couche socio-culturelle. Peu fréquentes sont aussi les poursuites, car tous les moyens amiables sont mis en œuvre pour éviter à nos adhérents les rigueurs d'un contentieux judiciaire.

— *Vous avez évoqué tout à l'heure une garantie couvrant les risques Assurance-vie. Pouvez-vous nous donner quelques précisions et nous dire, si en matière de chômage vous avez pu pallier les difficultés actuelles rencontrées par vos adhérents ?*

René BARRAS : Le C.S.F. a effectivement dressé une panoplie de services appelés à protéger nos collègues emprunteurs.

Le Fonds de Prévoyance et de Solidarité intervient pendant toute la durée du remboursement du prêt comme une assurance-vie dans les cas de décès mais aussi d'invalidité définitive et d'incapacité totale ou temporaire. C'est une assurance obligatoire pour tous les prêts souscrits qui protège nos adhérents. Le caractère social du Fonds apparaît au niveau du Fonds de Solidarité auprès duquel chacun de nos adhérents peut faire appel lorsqu'il y a décision de refus de participation prise par la Commission du Fonds de Prévoyance.

Il arrive en effet que des collègues omettent de signaler de graves incidents de santé antérieurs à la demande de prêt alors qu'ils ont été invités à le faire. Il leur arrive aussi de commettre des négligences dans les réponses à apporter après les demandes d'intervention. Mais ces manquements, nous l'avons constaté, sont parfois dus au désarroi dans lequel sont plongés des adhérents après la disparition ou la maladie d'un être cher et le Fonds de Solidarité peut très souvent prendre un relais apprécié.

En ce qui concerne la couverture du risque «chômage» que vous évoquez nous avons mis en place un Fonds Spécial Perte de Ressources. Il s'agit d'un fonds mutualiste ouvert à tout emprunteur, membre du C.S.F. ayant contracté un emprunt. Ce fonds spécial n'aboutit pas comme c'est parfois le cas dans des formules «Chômage», à reporter dans le temps le paiement des mensualités sans les supprimer.

Non, ici, les échéances sont prises en charge par le Fonds spécial sans que l'emprunteur ait quoi que ce soit à payer durant sa période sans emploi - sous réserve qu'elle ne soit pas liée à un départ volontaire.

De plus, cette prise en charge n'est pas limitée dans le temps : le crédit d'intervention est égal à dix fois le montant des cotisations versées.

On estime à ce propos que cinq ans de cotisations ouvrent droit à un crédit d'intervention pouvant couvrir deux à trois ans de perte de ressources... période rassurante dans la perspective d'un chômage éventuel.

En outre les sommes représentant les cotisations (qui vont de 0,36 à 0,60 % du capital emprunté selon la durée du crédit) peuvent être restituées à tout moment, et à coup sûr, en fin de contrat, à hauteur de 60 %.

— *N'y a-t-il pas au C.S.F. - c'est ce que vous annonciez tout à l'heure - d'autres services réservés à ses adhérents ?*

René BARRAS : Evidemment, le C.S.F. ne veut pas se limiter à la caution des prêts dans les conditions que je viens de définir. Le Conseil d'Administration a depuis quelques années contribué à enrichir sa panoplie et orienté également son activité dans les divers domaines de la Prévoyance, de l'Assurance et de l'Epargne.

Outre les qualités des produits déjà inscrits sous les vocables «Fonds de Prévoyance et de Solidarité» et «Fonds Spécial Perte de Ressources» le C.S.F. a mis en place un système de Protection Juridique ouvert à tout public. Contre une cotisation fort accessible de 120 F à 180 F par an - les prix pratiqués par ailleurs pour le même produit se situent aux alentours de 480 F - les souscripteurs bénéficient en cas de litige devant les tribunaux d'une assistance juridique qui prend en charge les frais de justice et les différents honoraires d'avocats et d'experts tout en laissant à nos assurés, le libre choix du défenseur.

C'est, dans le domaine de l'immobilier notamment, une garantie sérieuse et peu coûteuse qui peut protéger nos adhérents contre les aléas de l'acquisition ou de la construction de leur résidence.

Nous mettons également à la disposition des membres de l'Association, en liaison avec la Banque de La Hénin-Cogéfimo, un Compte Epargne Résidence Secondaire (C.E.R.S.) qui ressemble à l'Epargne-Logement en ce sens, qu'après une période d'épargne de 18 mois minimum, il est possible d'obtenir un prêt principal au taux de 9,5 % et un complémentaire à des taux priviligiés.

C'est une formule particulièrement appréciée par tous ceux qui rêvent de la petite maison à la campagne, à la montagne ou au bord de la mer mais aussi par tous nos collègues en logement de fonction qui ne peuvent, hélas, bénéficier des lois en vigueur pour la construction de leur Résidence Principale que dans les quelques années qui précèdent leur retraite.

Dans le domaine de l'Epargne un contrat dit «Ecorente» à primes annuelles successives est destiné aux adhérents - notamment aux membres participants non fonctionnaires - qui veulent effectuer un effort personnel d'Epargne afin de compléménter les revenus de leur retraite.

Un autre contrat baptisé «Ecovie» offre aux souscripteurs une protection familiale claire, simple, peu onéreuse couvrant les risques de décès et d'invalidité.

Enfin - au chapitre des nouveautés - nous allons être en mesure dans les jours qui vont suivre de mettre en place un contrat d'assurance à prime unique bénéficiant comme tel de tous les avantages juridiques et fiscaux de l'Assurance-vie mais sans ses inconvénients. Ce contrat intitulé «Ecopargne» assure à son terme, au bout de 10 ans, un capital multiplié au moins par 2,5.

— *Une Association comme la vôtre dont le dynamisme est si évident doit être constamment à la recherche de nouveaux produits toujours plus attractifs. Quels sont-ils ?*

René BARRAS : Notre souci constant - notamment celui de la nouvelle équipe est de trouver des produits qui répondent à la vocation sociale et à l'éthique de notre mouvement associatif.

C'est ainsi que nous avons pu proposer, avec le concours unanime de nos partenaires Banques de Dépôts, un prêt d'installation appelé «Jeune Fonctionnaire» réservé à tous les agents âgés de moins de 27 ans mais aussi, à tous ceux qui comptent, quel que soit leur âge, moins de deux années d'ancienneté comme stagiaires ou titulaires de leur emploi public, semi-public, militaire ou nationalisé. Un effort particulier est orienté vers les Ecoles et Centres de Formation où nos collègues et futurs collègues peuvent, dès l'instant où ils ont été admis au concours d'entrée et bénéficient d'un traitement, profiter de ce prêt exceptionnel d'un montant compris entre 5.000 F et 30.000 F, remboursable en 36 mensualités, au taux très compétitif, et toujours susceptible d'être amélioré, de 14,75 %.

Une autre possibilité mise en place depuis le 1er mars 1982 permet d'occuper un créneau où nos collègues trouvent difficilement le dépannage qu'ils attendent pour des opérations aussi variées que... l'aménagement d'une cuisine, l'installation d'une piscine, la construction d'une terrasse, l'acquisition d'un mobil-home ou d'un camping-car, l'achat du terrain sur lequel ils feront construire leur résidence... ou leur dernière demeure... etc. Un Prêt Familial à moyen terme, sans inscription hypothécaire, accessible à tous dans des conditions convenables, sans obligations particulières, est maintenant possible avec un étalement du remboursement sur une période allant de 3 à 5 ans.

— *N'y a-t-il pas des services ou des produits accessibles à n'importe qui, fonctionnaire ou non ?*

René BARRAS : Nous y avons pensé et c'est dans ce but que l'Adhésion 50 a été créée. Quatre services importants peuvent être mis à la disposition de tous ceux qui, statutairement, n'ont pas qualité pour bénéficier de nos prêts.

Le Service Conseil Habitat est susceptible de donner tous les renseignements juridiques, fiscaux et financiers sur l'accession à la propriété, l'acquisition voire la location d'un immeuble résidentiel.

La Cellule Technique de la S.A.R.L. «Centrale Services Fonctionnaires» est capable d'apporter concours et assistance dans un rayon de 250 km autour de Paris aux différentes phases d'un projet d'acquisition ou de construction immobilière.

L'Agence de Voyages «La Centrale Services Voyages» offre quant à elle de multiples possibilités d'évasion.

Le Service Commercial de la S.A.R.L. «Centrale Services Fonctionnaires» enfin, assure à nos adhérents de la région parisienne -ou d'ailleurs s'ils acceptent de passer au Siège de cette S.A.R.L. -des avantages substanciels sur les achats de voitures, motos et caravanes de toutes marques, françaises et étrangères.

— *On parle beaucoup de la création d'un grand service de l'Economie Sociale. Le C.S.F. y a évidemment sa place. Mais à quel niveau vous situez-vous ? Quel rôle pensez-vous pouvoir y jouer ?*

René BARRAS : Le C.S.F. a évidemment sa place dans le concept de l'Economie Sociale avec toutes les grandes Associations à caractère mutualiste.

Le Conseil d'Administration s'est penché longuement sur le problème et a suivi les conseils prodigués par les nombreuses personnalités que nous avons consultées.

Nous avons pris conscience, au niveau de la Commission de la Prospective présidée par Monsieur SASSO ainsi qu'à la Commission Juridico-Politique présidée par Monsieur le Contrôleur Général ROQUEPLO, que notre Association devait faire face aux changements qui s'opèrent dans les paysages politique, économique et social de la France.

Je ressens personnellement - j'ai participé aux travaux du Congrès de Valence - la nécessité de nous situer dans le nouveau contexte.

J'ai essayé, au cours de ce long entretien, de définir le rôle de notre Association. Je pense vous avoir convaincu qu'elle correspond à un besoin et qu'elle a réellement une utilité.

Partant de ce postulat le problème est de se demander si notre organisation réunit les conditions nécessaires pour se placer dans le domaine en construction de l'Economie sociale.

Je n'hésiterai pas - des personnages éminents l'ont fait avant moi -à répondre affirmativement.

A l'instar de ce qu'on souhaite pour l'Economie sociale le C.S.F. pratique une économie côté «hommes» plutôt qu'une économie «système». Nous estimons entrer dans au moins deux des quatre composantes gidiennes et notamment dans celles de l'Economie de Prévoyance et de l'Economie d'Indépendance.

Le crédit est en effet une source de liberté par les facilités qu'il apporte dans l'acquisition des biens meubles et immeubles.

Il prépare l'indépendance à ceux qui ne l'ont pas et la maintient à ceux qui la possèdent déjà.

Comme Monsieur Michel ROCARD, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, nous affirmons que «notre vocation fondamentale, qui est aux origines des activités coopératives et mutualistes, est bien de reconnaître la primauté de l'individu sur l'argent, de l'adhérent en tant que partie prenante et pas seulement dans son statut de client».

Nous sommes donc très près des principes qui régissent les Entreprises d'Economie sociale.

A notre avis, le seul obstacle est que notre organisation est dépendante de ses sources d'approvisionnement financier qu'elle ne maîtrise pas. Mais malgré cela on ne peut prétendre que le C.S.F. n'a pas joué et ne continue pas à jouer un rôle important dans ce qu'il est convenu d'appeler le Crédit Social sinon comment expliquer son million d'adhérents, son encours, son patrimoine immobilier garant de sa solvabilité.

La présence au Conseil d'Administration de vingt-quatre agents de la Fonction Publique, personnes physiques, et de personnes morales aussi notoires que la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (G.M.F.), la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (M.N.H.), de la Mutuelle Générale des Personnels des Collectivités Locales (M.G.P.C.L.) n'offre-t-elle pas toutes les garanties ?

Alors quel devrait être le rôle du C.S.F. ?

Celui de promouvoir pour les Fonctionnaires et assimilés toutes les formes de crédit et de prévoyance.

Comment atteindre ce but ?

Personnellement, j'estime que par le biais de la création d'une Caisse Centrale de l'Economie Sociale *tous les apports de ses ressortissants pourraient être rassemblés et distribués. Et comme l'écrivait Monsieur François MITTERRAND, le 7 mai 1981, dans la lettre qu'il adressait au Président du Groupement National de la Coopération «une attention particulière sera apportée au drainage des capitaux à risques, en liaison avec des institutions financières de l'Economie sociale».*

C'est à ce niveau que pourrait intervenir la caution - solide et à toute épreuve comme 25 ans d'expérience ont pu le démontrer -d'un Etablissement comme le nôtre.

Les pessimistes de tous les jours diront que ce n'est pas pour demain. Et si c'était... pour après-demain !

Le C.S.F. est prêt à en discuter avec les tenants mutualistes et coopératifs de l'Economie sociale.

— *Nous prenons acte de vos projets et de vos propositions. Grâce aux explications que vous venez de donner, le C.S.F. restera-t-il encore longtemps ce géant méconnu ? Nous aurons contribué pour notre part à le faire mieux connaître.*

René BARRAS : Oui, je le pense également et je vous remercie d'y avoir contribué de façon aussi efficace.

Vous savez maintenant ce qu'il y a derrière la façade modeste du C.S.F.

Il y a des hommes et des femmes qui ne s'affairent pas sans cesse dans les allées du Pouvoir mais qui ont conscience de vouloir apporter à l'édifice en construction une pierre solide et parfaitement taillée.

Ils ont devant eux un immense champ à défricher.

Ils continueront leur tâche avec force et vigueur, animés du souci de l'intercoopération afin de n'avoir plus à souffrir d'un cloisonnement qui les a si longtemps isolés du monde si vaste et si exaltant de la Mutualité et de la Coopération.

R. BARRAS

32—105

Politique au fil des jours

Le cancer de notre tissu économique

Les entreprises en difficulté : c'était le thème d'un colloque organisé, les 19 et 20 mars derniers, par l'association « Droit et Démocratie ». Que représentent-elles dans l'avenir économique du pays ? Quel bilan faut-il tirer de la situation actuelle, tant au point de vue bancaire que juridique ? Comment détecter, prévenir et soigner cette maladie ? Autant de thèmes abordés lors de ces deux journées, auxquelles participait Alain Busnel, membre du bureau exécutif du P.s. et chargé, depuis le début de l'année, d'une mission auprès du Premier ministre pour les entreprises en difficulté. Il doit déposer son rapport d'ici la fin du mois. Il fait, cette semaine, le point pour « l'Unité ».

Le phénomène des entreprises en difficulté représente 300 000 emplois perdus chaque année par des licenciements économiques. 100 000 environ le sont après des mises en réglement judiciaire ou en liquidation. A chaque fois, outre le drame social pour les familles et souvent pour des « pays » entiers, c'est une part perdue de notre production intérieure, un peu plus d'importations, voire un peu moins de retraites pour la Sécurité sociale, etc. Les difficultés des entreprises sont le cancer de notre tissu économique. Tant que nous n'aurons pas trouvé une solution à ce problème, nous aurons du mal à tirer le pays de l'ornière.

Les causes qui mettent une entreprise en difficulté sont complexes et multiples. Il y a d'abord les causes structurelles : insuffisance de fonds propres des entreprises, retard dans l'investissement depuis dix ans au moins, inadaptation aux mutations du marché ou à celles des techniques, incompétence ou vieillissement des dirigeants... Et puis, il y a l'accident : la cessation des paiements, qui peut provenir soit de la dégradation lente de l'exploitation (les commandes sont prises au-dessous du prix de revient réel par exemple), soit d'un client faisant faillite ou laissant une grosse ardoise... Le banquier qui vous coupe brusquement votre escompte, votre marché qui s'effrondre...

Il y a enfin les procédures juridiques elles-mêmes : l'entreprise est connue pour avoir des difficultés, elle perd son crédit. C'est-à-dire que tous ses partenaires se ruent sur elles pour en obtenir le maximum. Les fournisseurs ne livrent plus, de peur de ne pas être payés. Les clients se méfient et arrêtent leurs commandes. Les banquiers se retirent. Les travailleurs se mettent en grève... En quinze jours, tout peut être dilapidé. Et il n'y a plus rien à faire pour redresser. Face à cette réalité, les procédures judiciaires (règlement judiciaire, concordat, suspension provisoire de poursuites, liquidation de biens) sont inadaptées. Il y a une véritable faillite du droit de la faillite.

Il faudrait, en fait, modifier le déroulement des opérations. Il faut d'abord organiser une véritable prévention avant que les difficultés n'apparaissent. Lorsqu'elles sont là, il faut tenter de les traiter discrètement, de façon amiable, pour maintenir le crédit de l'entreprise.

Lorsque ce n'est plus possible, quand les difficultés sont devenues une véritable crise ouverte, il faut organiser une période de survie pendant un temps suffisant pour pouvoir faire un diagnostic sérieux des causes et établir un véritable plan de redressement. Il faut enfin mettre en œuvre le redressement lui-même.

Dans toutes les opérations, il faut introduire de nouveaux acteurs, notamment un bureau économique régional qui assurera l'aide à la prévention, les diagnostics et, éventuellement, les plans de redressement. Il faut surtout qu'une nouvelle fonction, celle d'« opérateur public », au niveau régional, soit créée. Cet opérateur public réaliserait, à ce niveau, la synthèse de l'action des pouvoirs publics. Il défendrait, à chaque étape du processus, l'intérêt collectif et le ferait prévaloir sur les intérêts particuliers. Il serait l'interlocuteur public unique de l'entreprise.

Il faut enfin de nouveaux moyens juridiques ou économiques (apport de capitaux, création d'activités nouvelles, recherche de nouveaux dirigeants, montages sociaux, etc.).

Pour créer tout cela, il faut susciter des initiatives régionales, déconcentrer le C.i.a.s.i. (Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles), qui traite actuellement de Paris certains gros dossiers, mais qui ne peut se saisir de l'ensemble des problèmes. Il faut aussi mettre en œuvre les nouveaux acteurs et les nouveaux moyens. Je présenterai d'ici quelques jours un rapport complet sur cette question au Premier ministre, qui pourra alors décider de lancer cette réforme. J'espère que cette dernière sera rapidement menée, car il est temps, je crois, que nous disposions des véritables moyens de redresser nos entreprises en difficulté.

ALAIN BUSNEL



Pascal Lebrun

Alain Busnel visitant une entreprise.

Droits de l'homme : un secteur où on ne chôme jamais

Dimanche 21 mars était aussi la journée internationale contre le racisme. Second tour des cantonales oblige, elle est un peu passée au deuxième rang des préoccupations de la presse et de l'opinion. Et pourtant c'était la première fois qu'on gouvernement français s'associait officiellement à cette manifestation annuelle.

Du côté du Parti socialiste, le secrétariat national aux Droits de l'homme, créé après le congrès de Valence et dont Michel de la Fournière est le titulaire, avait participé aux différentes manifestations organisées par le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), notamment une exposition de photos dans le métro : « Peuples d'ici, peuples d'ailleurs » et les journées cinématographiques d'Amiens sur le racisme. Le 19 mars, Michel de la Fournière et ses camarades s'étaient rassemblés devant l'Unesco. Ils avaient remis une lettre à son directeur, au nom du Parti socialiste, où ils insistaient sur le rôle que doit jouer l'Unesco dans l'enseignement des droits de l'homme.

A la question de savoir pourquoi un secrétariat national aux Droits de l'homme a été créé à la direction du Parti socialiste, Michel de la Fournière répond : « Ce n'est pas tout à fait une nouveauté, car il y avait avant le congrès de Valence, un rapporteur aux droits de l'homme, mais toute l'action du Parti dans ce domaine était chapeautée par le secrétariat aux Relations extérieures. L'idée de créer un secrétariat spécifique vient de Lionel Jospin. Le Premier secrétaire a estimé « qu'il était nécessaire que dans ce domaine aussi le Parti se batte sous son drapeau ».

Sur la table du secrétariat, il y a bien sûr depuis quelques mois « le dossier Pologne » : « Nous avons été les plus insistants pour que la position du Parti soit extrêmement claire à ce sujet. Le despotisme n'engendre jamais que le despotisme. Imaginer qu'une période de despotisme peut être nécessaire pour faire fleurir la liberté est une idée vicieuse qui pousse aux pires extrémités contre la personne humaine », constate Michel de la Fournière. Autre dossier, aussi urgent que permanent : la Turquie. Le secrétariat national a particulièrement centré son action sur les prisonniers politiques de la dictature militaire. Il est notamment intervenu en faveur du bâtonnier d'Istanbul Apay Din et ses amis : « J'ai rencontré l'ambassadeur de Turquie en France, précise le secrétaire national, et cette démarche devrait avoir une certaine efficacité. »

Michel de la Fournière rappelle aussi que dans certains pays africains les interventions du Parti socialiste ont fait libérer les prisonniers politiques : « Mais pour les interventions de cet ordre, tout doit se faire dans la plus grande discrétion. » Dans « l'affaire des Dupont », Michel de la Fournière estime qu'au milieu de toutes les autres interventions, notamment celles du gouvernement — dont il se félicite —, le Parti a tenu honnêtement sa place : les interventions ont été faites auprès du président de l'O.u.a. (Organisation de l'unité africaine). En effet, la charte de l'organisation « oblige » le président à veiller sur l'application des droits de l'homme dans les pays membres.

Autre travail qui occupe — selon ses collaborateurs — la moitié du temps du secrétariat : les interventions sur des cas individuels pour des Français dans une situation difficile par rapport à tel ou tel ministère, une sorte de « défense et dépannage » de l'individu. Mais, au-delà du travail de fourmi — Michel de la Fournière ne veut pas en effet que son secrétariat soit seulement le secrétariat des grands principes ou des grands sentiments —, le secrétariat aux Droits de l'homme du Parti socialiste veut aider les militants à voir plus clair sur des questions telles que celles des sectes ou des vigiles. « Les vigiles ? Des milices patronales. Ce n'est pas si simple. La police ne peut pas tout faire et, cependant, on ne peut pas laisser se développer des polices parallèles. Il faut inventer de nouvelles solutions. » Quant aux sectes, Michel de la Fournière estime que c'est un problème de liberté extrêmement difficile : « L'existence des sectes et leur succès incontestable posent un problème. Il serait séduisant de condamner, mais quelle est la norme ? La liberté n'est pas une table rase, elle se meut dans les contradictions. » Un secrétariat de réflexion donc : « On ne peut pas se débarrasser de ces problèmes par une entourloupette. La droite prend position sur les libertés de manière hypocrite, alors que le combat pour la libération de l'homme est lié à la tradition la plus profonde du socialisme français. »

E. P.



Pascal Lebrun

Michel de la Fournière

Un plan socialiste pour relancer l'Europe

La délégation socialiste française au Parlement européen se prononce pour une effective relance européenne. Depuis le 10 mai dernier, l'influence française n'a fait que grandir au sein des instances européennes. Aujourd'hui, à Strasbourg comme à Bruxelles, le schéma politique d'ensemble présenté par la délégation française est jugé assez crédible par nos partenaires et amis.

Quelques idées, largement partagées, parmi les socialistes européens : effectuer des avancées décisives, sur le contenu même, du marché intérieur communautaire, notamment par l'élaboration d'une politique commerciale plus offensive vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon. Concernant l'emploi, les parlementaires français proposent d'étoffer considérablement, dans le contenu comme dans la méthode, « l'espace social » communautaire : à quoi peut servir la communauté, pour créer des emplois, améliorer les conditions de travail et tout ce qui concerne les « rythmes » de l'activité professionnelle ? La mise en œuvre d'une concertation entre les partenaires s'impose sur l'ensemble de ces thèmes. Comme s'impose la nécessité de recueillir l'avis des syndicats, insuffisamment consultés jusqu'alors.

La délégation socialiste française propose également une réforme de la politique agricole commune, de manière à transformer cette fiction d'égalité entre tous les agriculteurs en touchant aux prix et aux structures. De ce point de vue, les propositions socialistes « tombent à pic », une semaine avant la prochaine session sur les prix agricoles.

L'ensemble des propositions françaises, actuellement en discussion avec les socialistes des autres pays, pourraient bien déboucher sur une nouvelle dynamique européenne dans des secteurs vitaux comme ceux de l'énergie et de la recherche, jusqu'ici absents des débats communautaires, ou dans des secteurs comme la coopération avec le tiers monde ou la politique culturelle régionale, insuffisamment promus, au moins publiquement.

Il conviendrait en effet particulièrement d'intensifier les relations avec les pays en voie de développement dans le cadre et hors du cadre de la Convention de Lomé et des accords sud-méditerranéens. Tout comme il conviendrait, ainsi que l'affirme la proposition de résolution « Pour une relance européenne », remise à la presse par Gérard Jaquet, de « lancer une politique culturelle communautaire, qui s'appuie sur les identités respectives des peuples d'Europe, en permettant de valoriser l'espace culturel européen ».

G.S.

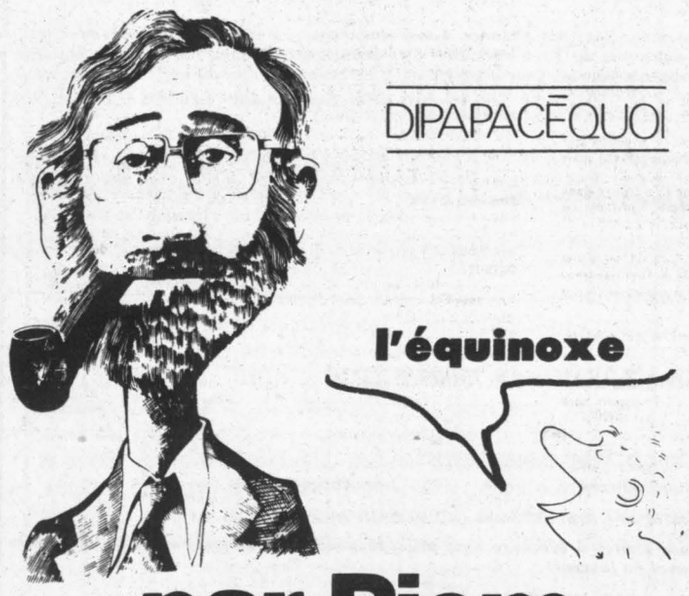

par Piem

EN ce temps, la nuit était égale au jour, c'était l'équinoxe de printemps. Les voix de la nuit se comptaient par douze ainsi que les voix du jour. C'était l'équinoxe électorale à quelques secondes près.

Les amoureux allaient voir les jours grandir pendant que quelques spéculateurs amasseraient dans leurs caves les profits de quelques rapines ; ils avaient un instant rançonné le franc et comptaient leur butin.

— Dis papa, qu'est-ce qui va grandir ? Le jour ou la nuit ?

— C'est le printemps, mon fils, c'est le jour qui va l'emporter.

L'enfant fut rassuré, en effet, il entendait ces temps-ci d'étranges rumeurs venues du fond des âges, et s'il n'y avait pris garde, le doute se serait emparé de lui.

L'adversaire de la nuit est coriace et sans scrupule. La nuit, tous les coups bas sont permis. L'enfant n'aimait pas l'obscurité.

— Dis papa, est-ce que c'est possible que le jour dure vingt-quatre heures ?

— Pas dans nos régions, mon garçon, il faut aussi une place pour la nuit. Il faut de tout pour faire une démocratie, la nuit certains s'agitent sur leur tas d'or en rotant des propos venimeux. Au lever du jour, ils s'enferment dans leur tombeau, car la lumière des jours meilleurs les tuerait aussitôt.

Un léger frisson parcourut l'enfant, cela lui rappelait les histoires de vampires et il préférait de beaucoup les histoires d'amour.

Le père avait ouvert la fenêtre qui donnait sur la ville. Le jour se levait. On pouvait entendre venant des beaux quartiers l'étrange rumeur des couvercles de cercueil qui se referment sur leur propriétaire. Quelques phalanges et métacarpes s'efforçaient encore d'attraper au-dehors les écus d'or qui avaient échappé à leurs convoitises.

Après que le dernier couvercle se fut refermé, il y eut un grand silence sur la ville. Puis les oiseaux se mirent à chanter et le disque du soleil surgit au-dessus des toits.

Le Temps du jour était venu, le Temps de l'action au grand jour, le Temps des batailles et des ambitions, le Temps de ceux qui tiennent bon le cap de la bonne espérance.

— Dis papa, il n'est pas encore très chaud le soleil. (Ah ! impatience de la jeunesse !)

— La journée ne fait que commencer, et le printemps montre juste le bout de son nez.

La ville à leurs pieds avait pris son rythme de travail. Des amoureux s'embrassaient dans l'encoignure d'une banque nationalisée sous le regard ému d'un politologue distingué. La vie est là qui va.

EXCLUSIF

Edith Cresson: "La crise de l'Europe va éclater au grand jour"

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE



Sygma

DU jamais vu : la F.n.s.e.a. (Fédération des syndicats d'exploitants agricoles) et le C.n.j.a. (Centre des jeunes agriculteurs) avaient vu grand pour cette manifestation agricole à Paris le 23 mars dernier. Probablement plus de quatre-vingt mille agriculteurs avaient fait le voyage jusqu'à la capitale, tracteurs en tête. Après huit ans de baisse de revenu, cette colère n'a pas de quoi étonner. Surtout dans la mesure où les options politiques des dirigeants du plus grand syndicat agricole les empêchaient jusqu'à aujourd'hui de laisser exploser un mécontentement qui, pour être étouffé, n'en devenait pas moins chaque année plus vindicatif...

Ces huit années de déception accumulée, c'est le gouvernement socialiste qui les paye, tête de turc toute trouvée, particulièrement en la personne d'Edith Cresson contre qui les slogans ont volé bas, du genre « la soupe au cresson sera meilleure avec de l'oseille ». Les manifestants ont également vitupéré les offices, aux cris toujours efficaces d'étatisme et de collectivisme. Comment les dirigeants des Jeunes agriculteurs s'arrangeaient-ils de cette compagnie, eux qui réclament depuis longtemps une organisation efficace des marchés ?

C'était donc une démonstration de force éminemment politique, qui a probablement coûté près d'un demi-milliard à ses organisateurs. Son prétexte : « soutenir » le ministre pour la prochaine réunion marathon de Bruxelles, le 31 mars prochain. Discussions qui s'annoncent cette année particulièrement difficiles, d'autant que l'hypothèse d'une crise européenne ouverte ne peut pas être écartée.

Malgré ce climat, malgré la faiblesse du soutien allemand et la dégradation actuelle du contexte monétaire, Edith Cresson ne se départit ni de son calme ni de sa fermeté, comme elle le montre dans cette interview accordée à « l'Unité ».

"La dernière manifestation importante de paysans à Paris remonte à 1956... les socialistes étaient alors au pouvoir !"

« L'UNITE » : Après le premier round de Bruxelles, la semaine dernière, estimez-vous les négociations bien engagées ?

EDITH CRESSON : Le premier round, de toute façon, est un round d'observation. Nous n'avons jamais pensé en sortir avec des prix agricoles. Mais nous avons montré les points sur lesquels nous sommes déterminés à ne pas céder. Et qui sont nombreux. Sur certains de ces points, la Commission s'est prononcé de manière satisfaisante. Par exemple pour les petits producteurs de lait. Certes, la réduction de la taxe de coresponsabilité sur les soixante mille premiers litres est insuffisante ; nous demandions un prix différencié : une taxe supérieure sur les quantités importantes. Ainsi, ceux qui produisent trois cent mille litres — c'est le cas du tiers des producteurs anglais — auraient peut-être payé 3 ou 4 % de taxe de coresponsabilité sur les derniers litres contre 1 ou 0,5 % sur les premiers. Les pays qui ont des structures d'exploitation très concentrées ont repoussé cette proposition, mais je crois tout de même que nous allons obtenir la modulation sur les premiers litres ; mesure qui concerne 75 % des producteurs français.

Il y a aussi le problème des céréales dont la Commission souhaitait limiter la production en Europe en fixant un seuil au-delà duquel elle diminuait les restitutions. Nous souhaitions relever ce seuil, mais surtout nous n'acceptions le principe de ce plafonnement qu'à condition de limiter les importations de céréales de substitution —le corn gluten feed, le manioc, les sons, les pulpes d'agrumes — du moins de les stabiliser. Nos partenaires les plus acharnés contre cette idée, les Néerlandais, l'acceptent

Vous voulez que "l'Unité" se développe ...

« L'Unité » est le seul moyen d'expression d'audience nationale du Parti socialiste. C'est dire l'importance du rôle que ce journal est appelé à jouer face à une presse dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas tendre pour la gauche au pouvoir.

Il le jouera grâce à l'effort de tous. De l'équipe qui le conçoit et le rédige, bien entendu, et qui doit pouvoir disposer de nouveaux moyens pour faire un hebdomadaire plus vivant et plus complet.

Mais l'effort nécessaire pour redonner une nouvelle dynamique à « l'Unité », nous le demandons aussi à tous nos abonnés, à tous nos lecteurs, à tous nos diffuseurs militants, à tous les adhérents du Parti socialiste. Dès maintenant, chacun doit se sentir mobilisé pour contribuer à l'accroissement rapide de la diffusion du journal par l'apport de nouveaux lecteurs. Que chacun de ceux qui nous lisent fasse un nouvel abonné et nous ferons en quelques semaines un bond en avant spectaculaire.

Le Parti socialiste a gagné au printemps dernier la bataille des élections. Il assume aujourd'hui à tous les niveaux les responsabilités du pouvoir. Il doit avoir désormais un journal à la hauteur de cette immense tâche.

Bulletin d'abonnement à retourner à

l'administration de l'unité *10, rue de Solférino 75007 PARIS*

Je soussigné .....

demeurant .....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

* *abonnement d'un an (230 F)* ☐ * *abonnement de six mois (150 F)* ☐

et vous adresse la somme correspondante

☐ par chèque bancaire ☐ par chèque postal

☐ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 2.34235J.PARIS

Les abonnés arrivés à échéance sont priés de joindre à leur réabonnement la dernière bande d'envoi du journal.

Date Signature

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 878.40.73. Administration : 10, rue de Solférino 75007 Paris. - Tél. : 550.34.35. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Grands Reporters :* Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois ; *Rédaction ;* Marie-José Bernardot, Martine Ducousset, Fabian Gastellier, Frédéri que de Gravelaine, Emmanuèle Plas, Paul Leduc, Gilbert Sans. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Forcadell ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73.
Secrétaire administrative : Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Ofres 118, Champs-Elysées, 75008 Paris. *Imprimerie* E.T.C. 76190 Yvetot.
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication :* Nicole Chaillot ; Cadet Photocomposition, 75009 PARIS.



Pascal Lebrun

La manifestation de mardi dernier, à Paris.



maintenant. Autre point très important : les productions méditerranéennes, qui étaient oubliées par les précédents gouvernements. Nous exigeons que l'acquis communautaire s'étende et permette de soutenir les cours des fruits et légumes alors qu'aujourd'hui seuls les céréales, le lait et la viande bovine bénéficient d'un soutien.

— Vous estimez donc que la situation ne se présente pas trop mal ?

— Je pense que sur cela nous obtiendrons assez largement satisfaction. Pour le vin, nous avons en préparation un texte avec les Italiens qui sera probablement entériné par la Commission et accepté. Le problème est que nous demandons beaucoup de choses. Nous sommes les seuls à produire de tout. De surcroît nous avons une inflation forte. C'est pourquoi les négociations sont toujours difficiles pour la France.

— Et le veto anglais sur la distillation ?

— Ils craignaient que cela désorganise le marché des alcools. Le gouvernement anglais a fait l'objet de pressions de la part de B.P. Chemicals, qui a, paraît-il, des problèmes d'alcool. Mais surtout ils se servaient de ce point pour avoir un argument supplémentaire dans la discussion des prix... Comme je l'avais demandé ce problème a été discuté le 23 mars dernier par les ministres des Affaires étrangères. Et résolu, puisque nous avons obtenu satisfaction.

— Après le 23 mars, il y a encore d'autres étapes avant d'attaquer le marathon agricole du 31.

— Il y aura le sommet des chefs d'Etat, juste avant la réunion agricole, où des décisions politiques peuvent être prises. De toute façon, la position du gouvernement français est très tranchée : nous ne cèderons pas aux Anglais n'importe quoi. Nous sommes d'accord pour les aider, par solidarité européenne, mais nous refusons de nous engager pour une période de cinq ans, de manière non dégressive, c'est-à-dire qui ne prenne pas en compte l'inflation, pour une somme qu'on ne vérifierait pas chaque année.

— Vous vous êtes rendue à Bonn cette semaine et Pierre Mauroy devait y aller aussi. Est-ce une étape importante ?

— Les Allemands sont dans une large mesure la clé de l'affaire car, pour avoir des prix, nous avons besoin d'un démantèlement des montants compensatoires allemands. La Commission propose de les démanteler de 4,5 % alors qu'ils sont à 8 % actuellement. Le ministre allemand souhaite une hausse des prix de 7 %, je pense, car les producteurs ont aussi une chute de revenu. Avec 4,5, cela nous fait 11,5 % auxquels nous pouvons ajouter 1,5 % dus à la dévaluation récente du franc belge. Cette dévaluation a d'ailleurs soulevé un autre problème : elle donne le droit aux Belges d'augmenter leurs prix de 10 % au 1er avril. Ce qui fait qu'ils n'ont pratiquement plus besoin de prix...

— Jacques Delors avait annoncé que les Belges avaient promis malgré cela de nous soutenir.

— Peut-être l'ont-ils dit, mais le ministre belge, au conseil, n'aide rien du tout.

— Une crise de l'Europe peut-elle être évitée ?

— Elle existe déjà, mais elle va éclater au grand jour. Nos partenaires comprennent la nature du chantage anglais mais certains n'ont pas tellement envie de crever l'abcès. C'est le cas des Néerlandais, qui sont traditionnellement solidaires de la Grande-Bretagne, qui de toute façon n'aiment pas isoler un pays, quel qu'il soit et qui n'ont guère besoin de prix puisque leur revenu agricole a augmenté de 10 % cette année. Les Danois aussi sont un peu sur cette position. Leurs coûts sont moins lourds et ils vont mieux que nous sur le plan monétaire. Ceux qui ont moins de besoins que nous sont moins opposés à l'attitude de l'Angleterre.

— La France est décidée à ne pas céder. Et, semble-t-il, l'Angleterre non plus. Que va-t-il se passer ?

— Eventuellement un accord à neuf. Qui interviendra difficilement le 1er avril.

— Les prix fixés à Bruxelles ne sont qu'un élément du revenu des agriculteurs. Vous avez annoncé des mesures sur ses autres constituants.

— A propos des coûts de production, une conférence annuelle d'un nouveau genre va se réunir en mai. Le gouvernement a d'ailleurs déjà fait beaucoup de choses sur ce thème, avec des aides à l'investissement que Bruxelles est en train d'étudier pour savoir si on nous les autorise, et des mesures d'aide aux Cuma (Coopératives d'utilisation de matériel agricole). Mais nous pouvons sans doute faire plus, éventuellement en matière fiscale ou pour encourager les agriculteurs à se grouper.

Quant au troisième volet, l'organisation des marchés, la loi sur les offices par produits va être discutée par le Parlement au début de la session de printemps. Pour l'instant nous discutons encore avec les organisations, professionnelles.

— Le C.n.j.a. (Centre des jeunes agriculteurs) s'inquiète en particulier que le texte gouvernemental n'aille pas assez loin.

— Il a raison. Par exemple, la loi donne un délai de cinq ans pour que les marchés physiques soient équipés ; il faut aussi entraîner les agriculteurs à se grouper, ce qui n'est psychologiquement pas facile, surtout si la F.n.s.e.a. (Fédération des syndicats d'exploitants agricoles) se met en travers. Mais les offices seront mis en place région par région, produit par produit ; rien n'empêche d'aller plus vite. Mais cela dépend des agriculteurs. S'ils se mobilisent sous des prétextes fallacieux en criant à l'étatisme et au collectivisme, c'est sûr, cela n'ira pas vite... La balle est dans leur camp.

— Les offices fonciers seront-ils mis en place rapidement ?

— Nous travaillons sur le projet de loi que nous déposerons pour la session de printemps. Mais il se peut que, pour des questions de calendrier, il ne soit pas discuté avant l'automne.

— Son but sera d'aider à la location des terres. Mais comment luttera-t-il contre les dessous de table, pratique légalement interdite mais florissante ? Dans le Nord, par exemple, les « chapeaux » représentent parfois plus du tiers de la valeur des terres.

— Dans la mesure où, dans chaque canton, tous les agriculteurs se réuniront pour discuter de l'attribution des terres disponibles, je pense que ce processus très démocratisé permettra de lutter plus facilement contre les « chapeaux ».

— Que serait un mauvais résultat à Bruxelles ?

— Un niveau de prix insuffisant, rien sur les productions méditerranéennes et un faible démantèlement des montants compensatoires... Ce serait très mauvais !

— Est-ce qu'un résultat même moins mauvais que celui que vous venez de décrire ne compromettrait pas la politique agricole du gouvernement ?

— Les années précédentes, les mauvais résultats n'avaient eu aucune conséquence, parce qu'on ne critiquait pas le gouvernement. Cette année, nous ne pouvons rien nous permettre... La F.n.s.e.a. a organisé une manifestation monstre à Paris, le 23 mars. Savez-vous depuis quand il n'y a pas eu de manifestation de cette envergure dans la capitale ? 1956, quand les socialistes étaient au pouvoir... ●

Tanguy Prigent, un socialiste qui "comprenait l'agriculture"

TROP peu de militants, aujourd'hui, connaissent le nom de Tanguy Prigent. Les mieux informés, s'ils ont moins de quarante ans, ont vaguement entendu parler de ce socialiste breton, qui fut ministre à la Libération...

Notre Parti, il faut bien le dire, a sa part de responsabilité dans cette situation : il s'intéresse trop peu à sa mémoire collective, et c'est ainsi que quand M. François Guillaume affirme un beau matin que « les socialistes n'ont jamais rien compris à l'agriculture », il ne semble que répéter une vérité première. Combien de camarades ne considèrent-ils pas que ce n'est au mieux que depuis quelques années que le mouvement socialiste est enfin doté d'un programme agricole...

Lourde erreur, que le livre de Mireille Prigent, récemment publié au Club socialiste du livre, a pour effet de rectifier vigoureusement, même si ce rectificatif n'est nullement son objet principal. Tanguy Prigent, dans ses dernières années, entama un récit autobiographique qu'il n'acheva pas. C'est à partir de ce document, ainsi que des considérables archives que Tanguy avait accumulées, que Mireille Prigent a construit un ouvrage suivi qui, autant qu'une biographie, est un hommage à l'homme rayonnant qu'était son père. Un hommage un peu trop assorti de références littéraires, certes, mais malgré tout du plus haut intérêt.

Car quel personnage ce dut être que ce Tanguy ! Un charmeur, un magnétiseur même. Songeons donc : ce Breton né d'un petit paysan limité à tous égards, ce petit-fils d'un cultivateur illettré, mais fabuleux, fonda à 12 ans (oui : 12 !) sa section socialiste : Saint-Jean-du-Doigt, fédération du Finistère. A 25 ans, il devenait conseiller général, puis maire — et devait le rester jusqu'en 1970. A 27 ans, il devenait député — et devait le rester jusqu'à sa retraite en 1967. Résistant de la première heure après avoir, le 10 juillet 1940, refusé les pleins pouvoirs à Pétain, il devait être ministre de l'Agriculture de 1944 à 1947, et donner son nom à la loi portant statut du fermage et du métayage — la loi socialement la plus décisive pour la paysannerie française depuis l'abolition totale de la féodalité en 1793. Ami de de Gaulle, il allait néanmoins avoir le courage de voter, le 30 mai 1958, contre l'investiture du Général, consécutive au coup du 13 mai. Il n'y a qu'un parlementaire français qui ait dit non successivement à Pétain et à de Gaulle : Tanguy Prigent.

Le tome 1, intitulé « Ti-Kaled » (la dure maison)(*), ne va que jusque vers les années 1933-1934, au moment où, dans son bastion finistérien, Tanguy cassa la progression du fascisme rural, incarné par Dorgères, et qui servait de chien courant aux agrariens à préoccupations sociales, menés notamment par M. Hervé Budes, comte de Guébriant, ancêtre spirituel de MM. Debatisse et Guillaume. C'est dans ce combat-là qu'il rénova et, surtout, donna un contenu vraiment concret au programme rural socialiste conçu dès le début du siècle par Compère-Morel, un autre de nos grands anciens, injustement oublié. Le temps de l'application devait venir plus tard.

On ne peut que souhaiter un vif succès au livre de Mireille Prigent. D'abord parce qu'il est bien écrit et que le sujet en est des plus intéressants. Mais, d'autre part, parce qu'il contribue à restituer aux socialistes la mémoire de leur propre passé, à leur rappeler de quels efforts et de quelles luttes furent payés les succès d'aujourd'hui. Celui qui, en 1927, fonda la section de Saint-Jean-du-Doigt ne songeait certes pas que, 54 ans plus tard, son Parti accéderait au pouvoir. Pourtant, si lui et tant d'autres n'avaient pas alors levé le flambeau, où serions-nous aujourd'hui ? ●

JEAN-PIERRE MOULINS.

(*) Mireille Prigent, « Tanguy Prigent, 1 - Ti-Kaled », Paris (Club socialiste du livre), 1982, 320 p., 75,00 F.

AMERIQUE CENTRALE

Quand les peuples s'en mêlent

Face à la montée des périls dans la région, les peuples – nord-américain, mexicain, salvadorien, costaricain – s'alarment et mettent le président Reagan en garde contre une "vietnamisation" de l'Amérique centrale

PAR GILBERT SANS

SEMAINE cruciale pour toute l'Amérique centrale ; et d'abord pour le Salvador. Voici juste deux ans — le 24 mars — l'archevêque de San Salvador, monseigneur Romero, était assassiné en plein sermon dans sa propre église. Depuis... on relève chaque matin des dizaines de cadavres dans les rues des quartiers pauvres. Le plus souvent, ces assassinats massifs sont le fait de sortes « d'Escadrons de la mort ». Plus la guerre civile progresse et moins les auteurs de ces crimes se dissimulent : des éléments fascisants — et peut-être majoritaires — de l'armée et de la Garde nationale.

Ça, c'est pour les pauvres : l'immense majorité. Mais dans les riches quartiers de la capitale, refermés sur eux-mêmes, comme assiégés, on se réfugie dans une surconsommation dérisoire, au beau milieu du chaos économique grandissant. Ça sent la fin de règne. Professionnels de la répression et hommes de main assassinent, tandis qu'une haute bourgeoisie de droit divin — encore flanquée d'une petite bourgeoisie de service qui n'y croit plus beaucoup — plastronne dans une fausse désinvolture, l'œil rivé sur le bureau des visas de l'ambassade américaine.

A quelques dizaines de kilomètres de la capitale seulement c'est déjà la guerre de guérilla et les forces du F.m.l.n. (Front Farabundo Marti de libération nationale) qui ne reculent plus devant les assauts de l'armée. A San Salvador même, des commandos de guérilleros opèrent quotidiennement. Avec le Nicaragua, le Salvador constitue aujourd'hui la poudrière susceptible d'enflammer l'ensemble du sous-continent. Il risque fort d'en être ainsi tant que l'administration Reagan fermera obstinément la porte à toute solution de négociation, voire de compromis.

En fait, ce qui se joue d'abord sur le terrain c'est une lutte de classes farouche, concernant au premier chef le peuple salvadorien. Dans ce pays, quatorze familles — pas treize, ni quinze... ni deux cents — se partagent l'essentiel des richesses nationales. Pour cette oligarchie, l'extrême droite, l'armée et — jusqu'à maintenant — pour Reagan, il n'est de solution que militaire. Pour eux, le F.m.l.n. et le F.d.r. (Front politique regroupant l'ensemble des forces démocratiques et socialistes du pays), c'est du pareil au même ; et pas de détail : tous des communistes ! On sait combien cela est faux, complètement faux.

Bénies par Washington, des élections auront donc lieu ce dimanche 28 mars. Si tout va bien. Mais depuis plus d'un demi-siècle, le Salvador n'a jamais connu d'élections réellement démocratiques. L'armée est partout, contrôlant tout — y compris peut-être les urnes —, tandis que la guérilla « tient » un tiers du territoire. Parler d'élections dans ces conditions relève de la plus dramatique tartufferie. Trop c'est trop : on voit mal, assurément, quelle sorte de légitimité pourrait sortir du scrutin de dimanche. Différents scénarios sont possibles. Y compris celui qui verrait surgir des urnes une extrême droite militaire arrogante. Des six candidats en liste — parmi lesquels un psychopathe nazi et un chef terroriste officiel —, celui de la démocratie chrétienne au pouvoir, Napoleon Duarte, est... le moins à droite. Les « conseillers » et l'ambassade américaine — transformée en château fort — soutiennent ouvertement la junte de Duarte. Officieusement, ils sont déjà inquiets de la tournure post-électorale que pourraient prendre les événements. A moins — hypothèse hautement optimiste — que Duarte n'utilise un relatif succès pour rompre avec une stratégie, peu chrétienne et peu démocrate, qui au Chili conduisit l'ex-président Frei à faire le lit de Pinochet.



Mobilisation au Nicaragua.



La junte militaire qui a pris le pouvoir après le coup d'Etat lundi dernier, au Guatemala.

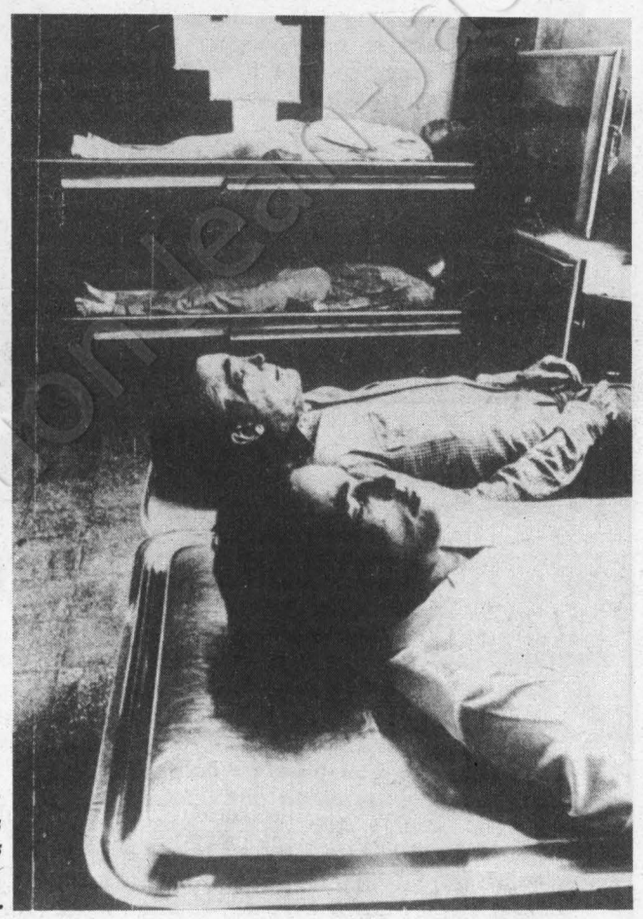

Les quatre journalistes néerlandais assassinés, au Salvador.

La situation de crise aiguë prévalant en Amérique centrale ne peut plus que très difficilement être fractionnée, pays par pays. Des armes et « conseillers » argentins sont déjà sur place. Partout, la guerre et les interventions étrangères menacent. Le Nicaragua sandiniste vient de proclamer l'état d'urgence après qu'à la frontière avec le Honduras des nervis de l'ex-garde somoziste aient fait sauter deux ponts. L'inquiétude est à son comble parmi les dirigeants nicaraguayens. Les opérations répétées de sabotages, comme les plans de la C.i.a. (voir « l'Unité » n° 458), l'annonce, pas si lointaine, de la décision de Washington d'aider l'opposition interne au Nicaragua n'y sont pas pour rien. Dernièrement, le représentant du Nicaragua à l'O.n.u. a demandé la réunion urgente du Conseil de sécurité « afin d'éviter une agression des Etats-Unis ».

Les périlleuses tensions de l'Amérique centrale ne sont plus sans rejaillissements sur la société nord-américaine elle-même. D'autant que les positions politiques instables engendrent l'inquiétude. Elu la semaine dernière, le président du Guatemala vient d'être renversé par un coup d'Etat militaire formenté par de jeunes officiers se proclamant « réformistes » et de « centre-gauche ». Ce qui n'a pas l'air de rassurer le moins du monde le président mexicain Lopez Portillo. Aux Etats-Unis, une bonne partie de l'opinion influente — médias, parlementaires, universités, des églises et même, élément particulièrement nouveau, certains syndicats — se mobilisent, « pour empêcher un nouveau Vietnam », contre la désastreuse politique de la Maison-Blanche. A terme, cette politique — si elle était poursuivie — ne pourrait conduire qu'à un engagement militaire direct des Etats-Unis. Et de cela, manifestement, le peuple américain ne veut pas. Car on oublie trop souvent qu'aux Etats-Unis « aussi » il y a un peuple. Pour lors, Ronald Reagan, marchant en cela « aussi » sur les traces de Nixon, s'en prend ouvertement à la presse accusée de « battage négatif permanent ». Les journalistes ? « Ils manquent du sens des responsabilités », affirmait récemment le président, sans pour autant parvenir à freiner sa chute continue dans les sondages.

Washington commence à s'apercevoir que, pour son propre intérêt, les élections salvadoriennes du 28 mars ne constituent plus une solution suffisante. Sous la pression de son opinion publique, le président Reagan sera-t-il contraint à faire marche arrière ? A quelques heures d'intervalle, le ministre des Affaires étrangères mexicain, Giorgio Castanedo, a pu rencontrer tour à tour, chez eux, Alexander Haig et Fidel Castro. Face à la montée des périls dans toute la région, des pays comme le Mexique et le Costa Rica en viennent à s'alarmer pour leur propre avenir.

Il est trop tôt — et la situation sur place trop complexe — pour affirmer péremptoirement qu'aussi bien du côté cubain que nord-américain on commence a prêter l'oreille aux « bavardages » pacifistes à la mode franco-mexicaine. Il n'y a pourtant jamais eu d'autre isue que dans l'ouverture et l'acceptation de négociations globales. Peut-être n'est-il pas encore trop tard pour qu'au Département d'Etat on veuille bien enfin le reconnaître. D'autant qu'à Moscou, aujourd'hui, on ne semble pas y être formellement opposé. Un seul risque — nouveau — à ce dialogue de « Grands » (même si l'Union soviétique n'y est concernée que par ricochet), que les peuples et petits pays de la région éprouvent quelque mal à y faire clairement entendre leurs légitimes, respectives et contradictoires revendications.

Le 30 août 1981, les gouvernements français et mexicain publiaient une déclaration commune sur le Salvador, reconnaissant que « l'alliance du Front Farabundo Marti pour la libération nationale et du Front démocratique révolutionnaire constitue une force politique représentative, disposée à assumer les obligations et à exercer les droits qui en découlent. En conséquence, il est légitime que l'alliance participe à l'instauration des mécanismes du rapprochement et de négociations nécessaires à la solution politique de la crise ». Depuis lors, la junte au pouvoir, refusant d'engager tout dialogue, a poursuivi les opérations de répression et les actes contraires aux droits de l'homme.

Assassinés pour « sens des responsabilités » ?

« Les élections prévues au Salvador le 28 mars sont un simulacre de processus démocratique, étant donné que les conditions pour une expression véritable de la démocratie ne sont pas réunies », comme le rappelle justement un récent communiqué du Mouvement de la jeunesse socialiste de France et la jeunesse du Parti révolutionnaire institutionnel du Mexique, qui invitent « la jeunesse du monde et l'opinion publique internationale à rejeter la duperie d'élections destinées à légitimer la junte au pouvoir et qui ne reconnaissent pas les vraies forces représentatives pour une solution politique. »

Impossible de prédire aujourd'hui comment se déroulera le scrutin de dimanche, ni dans quel sens — guerre ou paix — son hypothétique résultat pourra influer sur l'avenir immédiat du pays. On sait cependant quel est l'objectif actuel de l'armée et des bandes fascistes : effrayer et faire fuir les observateurs présents sur place. Quatre journalistes néerlandais viennent d'être délibérément et froidement assassinés dans une embuscade tendue par l'armée. C'est le seul rescapé de l'équipe — un Néerlandais lui aussi — qui l'affirme : ceux qui n'étaient pas morts dans l'embuscade, journalistes ou guérilleros, ont été abattus sur place d'une balle dans la nuque. Une liste de trente-cinq journalistes « condamnés à mort » par une incertaine « Alliance anticommuniste » circule dans les hôtels de San Salvador.

Quatre qui manquaient, trente-cinq qui manquent, sans doute, « du sens des responsabilités ». ●

Politique internationale

PAR GILBERT SANS

Quelle issue en Cisjordanie ?

A un mois de la date prévue par les accords de Camp David pour la restitution définitive du Sinaï à l'Egypte, le gouvernement de Menahem Begin vient à nouveau de s'engager dans une escalade qui provoque de légitimes inquiétudes et qui, comme le dit en termes mesurés un communiqué du gouvernement français, « rend plus difficile la recherche d'une paix juste et durable ». La nouvelle offensive du gouvernement israélien, dont le fer de lance est une fois encore le général Sharon, ministre de la Défense, porte sur deux directions : la Cisjordanie et les rapports avec l'Egypte. Les avertissements adressés dimanche dernier par le général Sharon au président égyptien Hosni Moubarak sont graves puisque, pour la première fois, Israël évoque l'éventualité de ne pas restituer le Sinaï à la date prévue si certaines conditions ne sont pas remplies parmi lesquelles l'exigence que les négociations israélo-égyptiennes sur l'autonomie des territoires occupés se déroulent à Jérusalem et nulle part ailleurs. Menahem Begin sait pourtant fort bien que cette exigence est de nature à réduire à néant les efforts du successeur de Sadate pour renouer des liens avec la famille arabe dont la signature des accords de Camp David avait exclu l'Egypte. On voit mal, en vérité, quel intérêt pourrait avoir Israël à isoler à nouveau le seul pays arabe qui ait accepté d'être son interlocuteur !

L'action menée en Cisjordanie est plus inquiétante encore dans la mesure où elle vise, par des destitutions et des déportations, à liquider des dirigeants palestiniens élus par la population de ces territoires occupés. Même si ces dirigeants sont proches de l'O.l.p., le fait même qu'ils aient accepté d'exercer des fonctions sous l'occupation israélienne équivalait à une sorte de reconnaissance de l'Etat d'Israël lui-même. C'est bien le sentiment qu'avait eu Claude Cheysson lorsqu'il avait reçu sur place quatre maires palestiniens à l'occasion du voyage de François Mitterrand à Jérusalem. Là encore se pose donc la question : est-ce bien l'intérêt d'Israël de faire disparaître des leaders représentatifs de la population — il ne faut jamais oublier qu'il y a plus d'un million de Palestiniens en Cisjordanie — pour les remplacer par des hommes de paille qui n'auraient pas la moindre autorité sur celle-ci ? A moins que la véritable intention de Begin et de Sharon soit d'annexer purement et simplement la Cisjordanie comme ils l'ont fait pour le Golan. Mais dans ce cas, c'en serait fini des minces espoirs nés de Camp David. C'est bien ce qui inquiète l'opposition travailliste dont la notion de censure, mardi à la Knesset, a bien failli provoquer la chute de Begin, qui a finalement décidé de rester au pouvoir au terme de ce que Shimon Perès a appelé une « farce ».

Le problème n'est même pas celui de la condamnation que le Conseil de sécurité pourrait prononcer contre Israël et dont on a l'habitude de faire assez peu de cas à Jérusalem, mais bien celui de l'issue douteuse d'une épreuve de force dont les Palestiniens de Cisjordanie n'ont évidemment aucune chance de sortir vainqueurs mais qui reconstituera inévitablement un front arabe uni et donc, pour Israël, une nouvelle menace grave que le processus de négociation avait éloignée ces dernières années.

A.V.



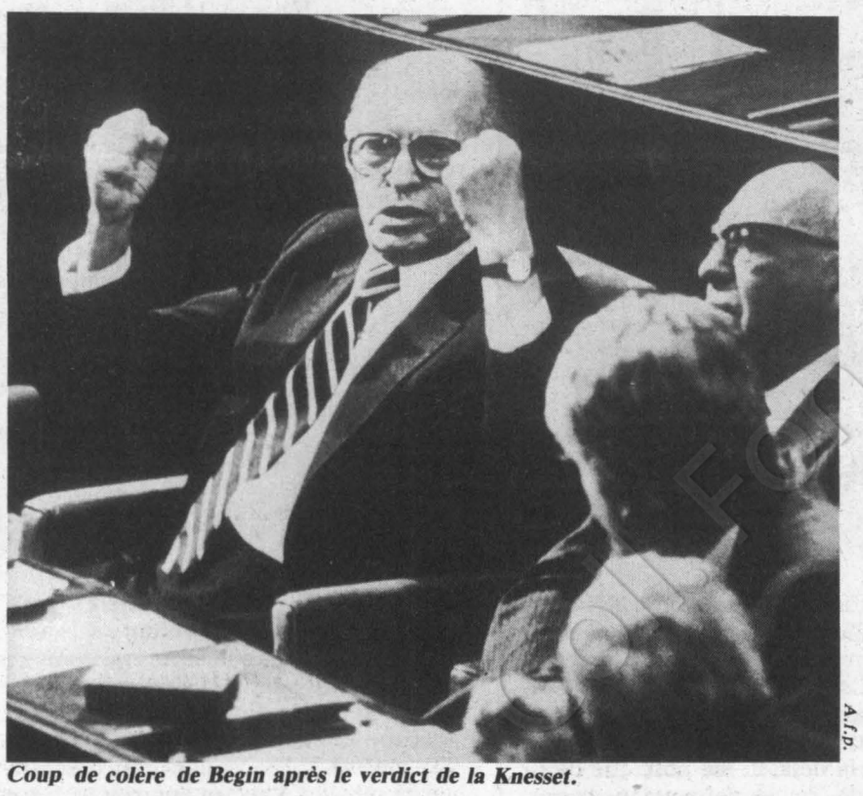

Coup de colère de Begin après le verdict de la Knesset. A.f.p.

Des mœurs de gangsters...

« Graciés » par les autorités libyennes, les Dupont — innocents s'il en est — ont enfin pu regagner la France après une longue « aventure », plus dramatique encore que rocambolesque.

« Lamentable, déplorable, ahurissant... » Les commentaires de la grande presse — hormis « le Monde » et « Libération » — sont curieusement restés masqués derrière les superlatifs. Cela est particulièrement flagrant dans la presse audiovisuelle.

L'affaire Dupont, pourtant, est révélatrice d'une certaine conception de la morale internationale et, plus simplement, de la vie des hommes. Pour une histoire qui aurait jamais dû n'être qu'un banal fait divers réglé, il y a longtemps, en quarante-huit heures, il aura fallu qu'une diplomatie fasse assaut de démarches, que des élus du département du Nord se mobilisent, qu'un Premier ministre intervienne auprès du chancelier Kreisky qui recevait alors, en visite officielle en Autriche, le colonel Kadhafi.

A Tripoli, on a délibérément voulu, sans même trop s'en cacher, criminaliser le banal fait divers et l'utiliser politiquement tout comme, en leur temps en France, les gouvernements de l'ancien régime (Pompidou, Giscard, Barre, Chirac) cherchaient à criminaliser toute marginalité et à marginaliser toute politique.

De telles pratiques ne caractérisent jamais que leurs auteurs. Serons-nous un jour conduits à rappeler que le régime de Khomeiny est loin d'être le seul à utiliser l'islam en faveur d'une politique dictatoriale et rétrograde ?

France-Japon : un gros dossier économique

Dans deux semaines, François Mitterrand sera le premier président de la République française à se rendre en voyage officiel au Japon, rompant ainsi avec un flagrant déséquilibre. L'Empereur est en effet venu en France en 1971 et depuis les visites de nombreux ministres japonais se sont succédé (la dernière en juin).

Le dossier franco-japonais n'est pas mince ; Michel Jobert, ministre du Commerce extérieur, récemment en visite à Tokyo, l'a fortement souligné à maintes reprises. Difficile de séparer les problèmes, les petits et les grands. La position française tend d'ailleurs à refuser toute sectorisation entre, par exemple, les aspects économiques de coopération bilatérale et les problèmes politiques plus généraux.

Critique communément faite aux Japonais : ce pays aurait tendance à ne respecter les règles économiques internationales que lorsqu'elles lui sont particulièrement favorables. Beaucoup de produits étrangers ont ainsi du mal à pénétrer au Japon. A Paris, on affirme que le dossier économique ne sera pas sacrifié.

Mais l'essentiel relève de la politique : relations Nord/Sud, convaincre les Japonais, qui profitent du parapluie américain pour se consacrer totalement à leur propre développement, de tresser de nouvelles relations internationales moins exclusivement commerciales. Pour se réinsérer complètement dans le concert international, le Japon devrait, en fait, parler plus fort, sans omettre systématiquement ses « idées personnelles » et payer ainsi sa quote-part nécessaire à la recherche et au renforcement de la paix mondiale.

Parallèlement, une forte délégation du Parti socialiste japonais achève actuellement un fructueux séjour dans notre pays. Conduite par le président du parti, Ichio Asukata, la délégation a été reçue à l'Elysée et, bien entendu, au siège du P.s.

Socialistes français et japonais entretiennent d'excellentes relations, anciennes et suivies. La victoire de la gauche en France a beaucoup impressionné le P.s.j., parti puissant, original, pacifiste et particulièrement fraternel.

Madame Dupont et ses deux fils.



A.f.p.

Pays basque : entre la violence et la réflexion

Double actualité au Pays basque. Tragique, du côté français où — pour la première fois — un policier a été assassiné (un second luttant contre la mort) dans un attentat. Deuil et colère légitimes chez les policiers et au ministère de l'Intérieur ; stupeur, indignation et inquiétude dans les milieux nationalistes (restreints de ce côté-ci des Pyrénées) et parmi (E.t.a. - ceux du nad) toute la population basque.

Les enquêteurs poursuivent activement plusieurs pistes, dont une très sérieuse conduirait à un individu se réclamant d'un groupuscule terroriste (français) « Iparétarak » (E.t.a. ceux du nord). Quels qu'en soient les auteurs — commando fasciste espagnol, gangsters aux ordres, terroristes français imbéciles... —, cet acte criminel revêt la même répugnante signification : des forces existent qui tiennent à ce que la France du 10 mai ne demeure pas épargnée par le phénomène terroriste.

La presse espagnole ne s'y est pas trompée : trois quotidiens madrilènes sur cinq annonçaient l'attentat en première page. En vrac, quelques explications possibles et dont aucune ne contredit l'autre. Il peut s'agir d'une provocation de l'extrême droite espagnole, destinée à relancer une coopération policière franco-espagnole bien mal en point, sachant que toute activité militaire de l'E.t.a. — réelle ou supposée — favorise objectivement les putschistes au moment où se déroule leur procès. Mais on ne peut plus exclure une opération de l'E.t.a. dont les conséquences seraient particulièrement graves, risquant tout simplement de remettre en cause la notion d'asile politique, chère à Paris. Même si Gaston Defferre, énergiquement, affirme ne pas vouloir tomber « dans le cycle infernal de la provocation et de la répression ».

Enfin, on ne peut passer sous silence l'hypothèse d'une pure provocation — à la veille du second tour des cantonales —, destinée à créer un conflit entre le gouvernement français et sa police ; ou plus gravement encore, l'hypothèse d'une stratégie de déstabilisation de la France d'après le 10 mai.

Second événement d'actualité de l'autre côté des Pyrénées, à Bilbao, où se tenait, le week-end dernier, le congrès de fondation du nouveau parti de gauche « Euskadiko Eskerra — I.p.s. » (gauche basque, gauche pour le socialisme), parti issu de la convergence réussie entre E.i.a., parti autonomiste marxiste non léniniste fortement implanté dans le pays, et le secteur « euro-communiste rénovateur » du P.c. basque conduit par son secrétaire général, Roberto Lertxundi. Involontaire écho à l'actualité du côté français, le nouveau parti a tout d'abord « rejeté la violence comme méthode d'action politique ».

Contrastant avec la singulière discrétion de la presse proche de l'E.t.a. ou du P.n.v. (parti populiste chrétien actuellement majoritaire au Pays basque), des journaux comme « El Païs » ne se sont pas trompés sur la nature et l'importance de l'événement en y consacrant leur première page. La création de cette nouvelle formation — dont le responsable, Mario Onaindia, ancien condamné du procès de Burgos ainsi que beaucoup de militants proviennent historiquement de l'E.t.a. — n'est pas en effet sans intérêt pour le rétablissement de la paix civile en terre basque et en Espagne. Un congrès d'une haute tenue politique, revêtant un relief particulier pour tous ceux qui, en Europe et dans le monde, cherchent à surmonter certains vieux démons et contradictions de la gauche. Durant trois jours, plus de mille délégués, cherchant le consensus, ont débattu de la division entre socialistes et communistes, de l'U.r.s.s. et du socialisme réel, des relations partis-syndicats, de la forme d'organisation du parti, de l'extension du secteur public, du féminisme, etc.

Pour ce nouveau parti, l'union de la gauche est la condition nécessaire à la transformation progressiste de la société. Cela suppose au Pays basque la recomposition de la classe ouvrière, dont l'origine est double : basque et immigrée, dans un nouveau bloc historique. E.e. — I.p.s. fonde sa stratégie sur l'analyse marxiste et se définit — c'est important au pays des jésuites — comme parti laïque, non dogmatique. Elle rejette la notion de syndicat, courroie de transmission du parti.

Au Pays basque, le parti privilégiera la recherche des solutions politiques pour affirmer l'autonomie d'Euzkadi, condamnant la violence armée des deux branches de l'E.t.a. et la répression des forces de l'ordre.

Enfin, le modèle figé par la Révolution d'octobre est rejeté. L'action de l'U.r.s.s. en Afghanistan et en Pologne est condamnée au même titre que celle des Etats-Unis en Amérique centrale.

Pour les militants de ce parti, le grand débat visant à dépasser la double contradiction socialisme-communisme et socialisme-nationalisme répondait sans doute à un besoin. En témoigne la présence de nombreuses personnalités et délégations venues d'Espagne, d'Europe et du tiers monde : Manuel Azcarate et Pilar Bravo (membres du P.c.e.), le Parti travailliste anglais, le Front Polisario, le F.p.l.e. d'Erythrée, le P.s. chilien, le F.d.r. salvadorien, le M.a.s. vénézuélien, l'O.l.p., sans oublier les messages du P.s.u.c. (Parti communiste catalan), de Solidarnosc et de Fernando Claudin. Ce dernier faisant remarquer que « la constitution d'E.e. — I.p.s. représente un pas de plus dans le renforcement de la gauche au Pays basque dans une perspective d'entente avec l'autre secteur fondamental de cette gauche représentée par le Parti socialiste ».

Sygma



Gaston Defferre assistant aux obsèques du C.r.s. assassiné.

ARCHITECTURE

Les quatre mousquetaires du "droit à la ville" enfin reconnus

L'Atelier de Montrouge vient de recevoir le grand prix d'architecture. Cette distinction couronne le travail de quatre architectes qui, pour mettre leur art au service d'une plus grande démocratie, se battent depuis presque trente ans

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

BETON brut de décoffrage, lignes pures et brutales, attention extrême portée aux relations des bâtiments entre eux, réflexion d'avant-garde sur les équipements intégrés : le grand prix d'architecture a couronné cette année l'Atelier de Montrouge, récompensant vingt ans de travail de recherche autant que la cohérence de sa démarche et la force de son expression. Ainsi, il a réparé une injustice, celle d'avoir laissé dans l'ombre un travail d'une rigueur exceptionnelle, à l'écart des modes et, par conséquent, des grands courants de construction. Mais c'est une étrange distinction qui consacre, post mortem, une équipe dissoute depuis deux ans.

L'Atelier est né de l'association de trois jeunes architectes fervents défenseurs des idées modernes et émules de Le Corbusier : Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret s'étaient connus à l'école des Beaux-Arts où ils passèrent leur diplôme en 1952, ensemble grâce à une dérogation. Ils fondèrent leur agence en 1958, après avoir rencontré le quatrième mousquetaire, Jean Renaudie.

Jean Renaudie se désolidarisa de l'équipe en 1968. De cette première rupture, le groupe semble s'être remis difficilement : il construisit peu, perdant plusieurs concours et consacrant une importante part

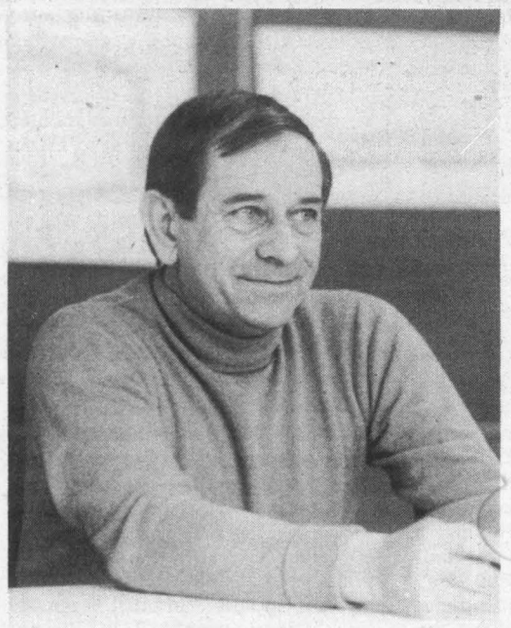

Jean-Louis Véret.

de son travail à des études d'aménagement et d'urbanisme qui ne débouchèrent pas systématiquement. Les trois mousquetaires œuvrent maintenant chacun de leur côté, prêts à entamer une seconde carrière que le grand prix offert à leur défunte union va peut-être encourager.

Dès leurs débuts, ils se définirent avant tout par leur démarche, plus que par leurs constructions, ce qui, à l'époque, était exceptionnel. « Nous nous inquiétons avant toute chose des abords de l'architecture : à quoi ça sert ? Pourquoi bâtir à cet endroit ? Quels rapports autant géographiques qu'humains veut-on privilégier ? » Jean-Louis Véret considère que les premiers critères d'une critique architecturale doivent porter sur l'usage : « Pour qui créet-on et comment créer avec ceux qui se serviront ensuite du bâtiment ? » « Nous avons toujours attaché une importance extrême au contenu de l'architecture, à l'élaboration des programmes, explique aussi Pierre Riboulet. Et cela à une époque où le mouvement formaliste prenait le devant de la scène. »

Ce n'est donc pas un hasard si l'Atelier n'a jamais construit de logements de masse. « Nous avons toujours trouvé scandaleux les grands ensembles et refusé de plaquer de belles façades sur un même contenu de logement social, avec la même réglementation quantitative des espaces et la reproduction hyper-déterminée des rôles dans la cellule familiale, contexte hérité directement des maisons ouvrières définies par les patrons au XIXe siècle », raconte encore Pierre Riboulet.

Son rejet du formalisme fait du groupe une équipe à part qui ne s'est absolument pas reconnue dans le « style international » triomphant dans les années soixante. « Seul le style « moderne » a été repris, pas la démarche philosophique », commente Jean-Louis Véret pour qui les critiques décochées contre le mouvement moderne « reposent sur une méconnaissance historique, une déformation peu scientifique de la réalité ». La querelle entre modernes et post-modernes lui semble insignifiante, dans la mesure où les post-modernes n'apportent aucune solution au problème du contenu de l'architecture.

« Résolument moderne. » Ainsi Gérard

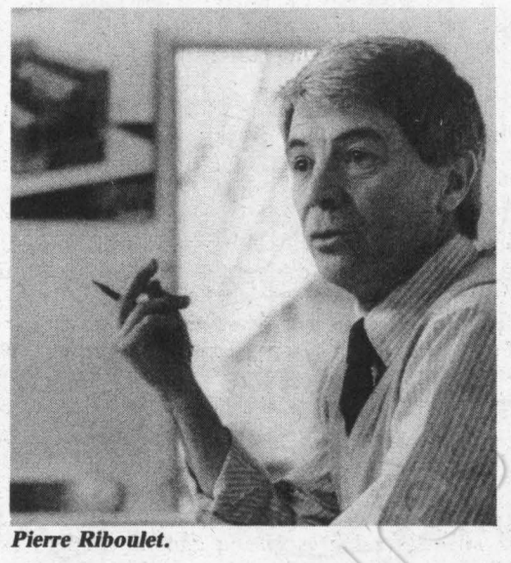

Pierre Riboulet.



Pascal Lebrun

Le centre de formation d'E.d.f. aux Mureaux.



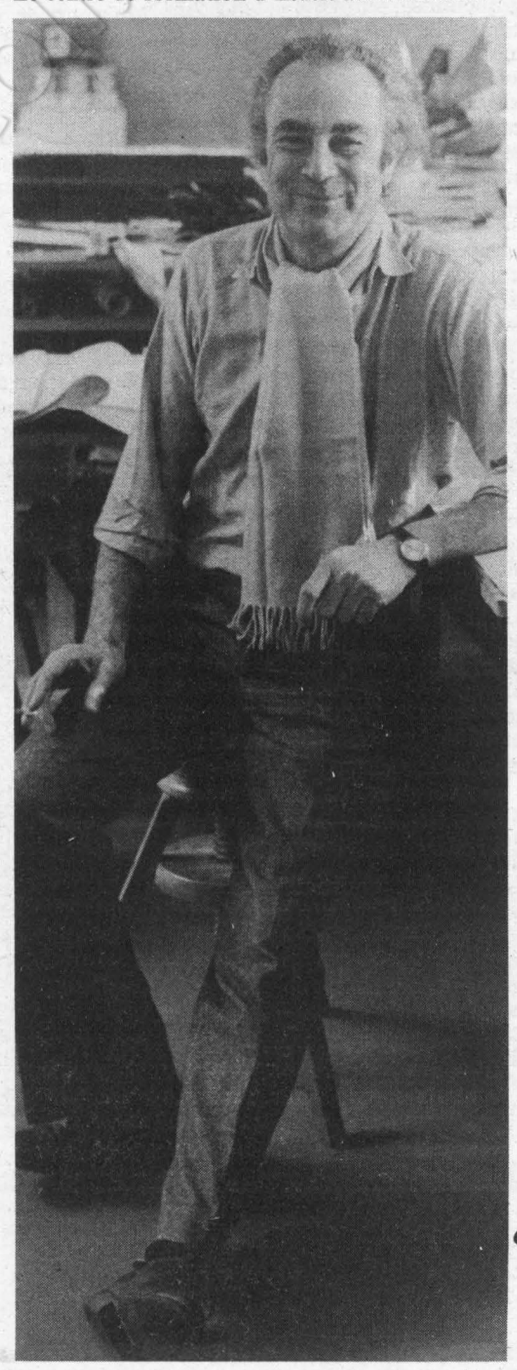

Gérard Thurnauer.

Thurnauer définit-il le travail de l'Atelier. « C'est-à-dire à une distance prudente des tentations de retour à un hyper-formalisme et à une sophistication truffée de connotations historiques. Les idées modernes ont créé une rupture culturelle, mal comprise par le public. Mais il ne faut pas pour autant tenter de trouver refuge dans le pastiche. » Gérard Thurnauer reconnaît cependant au post-modernisme l'avantage d'une « réflexion historiciste qui s'est d'ailleurs exprimée dans d'autres domaines après 1968, comme dans la littérature, et qui a réensemencé la réflexion sur l'architecture ».

Sur cette toile de fond, le travail de l'Atelier fait montre d'une grande cohérence, à tel point qu'il ne semble pas nécessaire de mettre un nom sur un bâtiment ou un autre. Les projets étaient toujours analysés à fond et discutés par l'équipe avant d'être confiés à un seul de ses membres. Et chacun paraît avoir œuvré dans le sens d'un but commun : préparer des espaces où des pratiques différentes puissent se développer. « La question est de voir si des dispositions d'architecture peuvent ou non modifier certains rapports sociaux. Ou au moins interdire la reproduction de rapports sociaux dominants. » Pierre Riboulet ne sait pas encore comment répondre à cette question que bien des architectes débattent depuis des années. Mais il conclut : « Même si c'est le bide, mieux vaut avoir essayé. »

Ils essayèrent. Et parfois réussirent, même imparfaitement, ou partiellement. Le Centre éducatif et culturel d'Istres, construit entre 1972 et 1975, est à porter au compte des réussites. Un très beau terrain en bordure de l'étang de Berre, un C.e.s., d'importants équipements sportifs, une bibliothèque, un laboratoire de langues, une maison pour tous, un dispensaire, un foyer de jeunes travailleurs... « Grâce à ces équipements, c'était déjà un C.e.s. fabriqué différemment, le premier du genre, raconte Gérard Thurnauer. C'était le début de la mise en cause des bâtiments scolaires napoléoniens, l'éclatement des modèles architecturaux hérités du XIXe siècle. » Le collège devait être à la base d'une expérience pédagogique. Grâce à une disposition des espaces différente, à des communications ouvertes, la notion de classe était cassée. Les plus perturbés ont été les enseignants, qui ont mis à profit le caractère ouvert du lycée — des clôtures n'ont été ajoutées qu'ultérieurement par la nouvelle municipalité de droite — pour s'éclipser sitôt leurs heures de cours finies. Mais, aujourd'hui, le centre donne vie à ce quartier neuf de la ville, même si les propositions d'urbanisme qui le reliait à l'ancien centre ont été écartées par la mairie. Une forte vie associative s'y développe. Les élèves y restent ; les enseignants eux-mêmes ont fini par jouer le jeu. Le plus étonnant dans cette aventure est le désintérêt que l'Education nationale a manifesté pour cette expérience pourtant unique. Sans doute ne collait-elle pas aux critères du bon goût développés par le gouvernement précédent.

L'Atelier de Montrouge est habitué à ces rebuffades. Les études menées pour Le Vaudreuil ont sans aucun doute possible été les plus abouties, les plus ambitieuses des projets pour les villes nouvelles, à tel point qu'elles sont aujourd'hui un « classique » pour les futurs urbanistes. Cet apport théorique pour la naissance et le développement d'une véritable ville, complexe et multiple, « lieu d'agrément, de distraction et de diffusion de l'information », capable de favoriser simultanément la vie collective et la vie individuelle, a donné lieu à la première « structure de ville » élaborée en France. L'idée était sans doute trop en avance, à l'époque des « Sam'suffit » et des villes conçues comme des conglomérats. Peu de choses en suscitent, même si les architectes estiment que l'avenir peut encore réserver de bonnes surprises.

« Trop tôt pour porter un jugement. » Cette réflexion de Gérard Thurnauer s'applique aussi bien au Vaudreuil qu'au centre de l'Arche-Guédon, construit par l'Atelier à Marne-la-Vallée. Ici aussi, la démarche est ambitieuse, dans le droit fil

du Centre d'Istres. Ici aussi elle est mal comprise, insuffisamment utilisée. « Ce qu'on a imaginé peut être détourné ; les utilisateurs peuvent refuser d'être inventifs », constate Jean-Louis Véret. L'Arche-Guédon, c'est un centre de quartier, un programme de bâtiments publics, « à usage hautement collectif ». Sous son grand parapluie, s'ouvrent une place, un marché, des restaurants scolaires, des bibliothèques, une maison de jeunes, une maison du temps libre, un ensemble sportif... Le tout à la croisée de deux chemins piétonniers, accolés à un collège.

« L'idée était d'étendre au maximum l'espace de la rue, de le dilater, de le faire pénétrer au travers des bâtiments. D'abord, parce que cet espace nous paraît moins contrôlé que les espaces intérieurs. Ensuite, parce que nous souhaitions briser cette barrière que l'architecture contribue en général à créer entre les équipements culturels et les classes sociales les moins favorisées », explique Pierre Riboulet. Ainsi les architectes ont cherché à créer une transparence à la fois physique et visuelle que les utilisateurs actuels tentent de compromettre par toutes sortes de barrages, de rideaux. Quant au contexte général, celui de Marne-la-Vallée lui-même, il ne favorise guère l'approbation du quartier par les habitants. Encore un peu vide, sous-utilisé, encombré de voitures qui n'ont rien à y faire, le lieu éveille pourtant l'intérêt, ne serait-ce que dans sa simplicité même : un style très dépouillé pour un espace complexe riche de lumières.

Une passerelle sur la Seine

La recherche de la transparence est un des thèmes favoris de l'Atelier. On le retrouve dans deux projets restés sans lendemain, pour l'hôpital de Sainte-Périne à Paris et un immeuble de bureaux de la R.a.t.p. à Noisy-le-Grand. Deux projets très innovateurs qui ont impressionné les maîtres d'œuvre par leur qualité, mais à qui on a préféré des propositions plus conventionnelles...Le premier présentait une rue intérieure, traversant l'hôpital sous une verrière. Tous les éléments « urbains » de cette « ville de deux mille habitants » y étaient répartis : cafétérias, boutiques, administration. Traversant également le parc, elle devait rejoindre une passerelle sur la Seine.

Le bâtiment pour la R.a.t.p. créait également un espace intérieur ouvert, sous verrière, où « la vie administrative aurait pu prendre une autre couleur », explique Pierre Riboulet. « Notre proposition, avec ses espaces rigolos, incitait à des relations interpersonnelles plus riches », commente Gérard Thurnauer. Mais les espaces mal contrôlés inquiètent toujours.

Le groupe a mieux réussi aux Mureaux, avec le centre de formation d'E.d.f., client depuis longtemps de l'Atelier de Montrouge. Une architecture toute simple, de brique rose, nichée dans la verdure : chaque arbre avait été relevé sur le terrain et les bâtiments se sont glissés entre eux, favorisant un contact permanent avec la nature. Ici encore, un espace intérieur très vaste a été conçu, au centre de l'ensemble, surmonté d'une verrière : « Un espace à la fois abri et circulation ouverte, à la fois interne et externe où la vie collective peut se développer le plus librement possible », explique Pierre Riboulet qui ne renie pas son inspiration fouriériste. La réussite, ici, est complète. La beauté discrète des lieux enthousiasme ceux qui y travaillent, alors que le personnel d'E.d.f. était à l'origine assez hostile à son déménagement dans cette lointaine banlieue.

Cette réalisation, ouverte en 1979, aura été la dernière de l'Atelier de Montrouge. Depuis, les trois mousquetaires ont renoncé à leur collaboration et, en octobre dernier, Jean Renaudie est mort. Mais chacun continue dans la même voie, avec cette fidélité à ses idées qui caractérisait déjà l'équipe.

Pierre Riboulet poursuit sa réflexion sur les rapports de l'hôpital avec la ville. Il va bientôt commencer la construction d'un hôpital pour enfants près de la porte du Pré-Saint-Gervais, à Paris. Cette fois, il a réussi à imposer son idée de la rue traversant l'hôpital, une rue de deux cent cinquante mètres de long, galerie déployée en croissant, surplombant Paris et ce quartier populaire, « riche d'une poésie particulière », et desservant tous les éléments « urbains » de l'hôpital, « pour assurer aux enfants une transition lente entre la vie ordinaire et la vie de l'hôpital ».

Jean-Louis Véret a eu moins de chance, en particulier pour le concours pour l'ambassade de France à New Delhi jugé il y a un an. Il y avait pourtant intégré une double réflexion particulièrement aboutie sur le rapport entre deux cultures et sur la fonction de représentation d'une ambassade opposée à sa fonction quotidienne. Il travaille actuellement sur le concours lancé par la ville de Nantes pour un stade, impressionnant bateau de béton échoué. Sur ce projet, il a consulté une cinquantaine de personnes, pour analyser le plus finement possible tout ce que doit être un stade. Mais un concours de ce type représente un tel investissement qu'il constate avec une pointe d'amertume : « Si je ne gagne pas celui-là, je ne peux plus faire de concours cette année. »

Gérard Thurnauer a pris, lui, une orientation un peu différente. Aujourd'hui conseiller du ministre pour des questions d'architecture, il ne construit guère — si ce n'est un charmant petit immeuble rue de Valence, à Paris, qui se termine actuellement — mais se préoccupe de l'avenir en travaillant à l'élaboration des programmes de concours d'architecture, en particulier pour La Défense.

Recevoir un grand prix fait toujours plaisir, même si cette année, pour la première fois — économies obligent — il n'est assorti d'aucune gratification financière. Une hirondelle fait-elle le printemps ? Jean-Louis Véret espère y voir le signe qu'un regard nouveau va être porté sur la construction de ces vingt dernières années. Le changement politique, en tout cas, ne peut être que favorable à ces hommes qui ont toujours cherché à mettre leur art au service d'une plus grande démocratie, ces hommes qui combattent pour le « droit à la ville » depuis de longues années. ●

Nos lecteurs ont la parole

Mettre fin à la suprématie de la presse d'argent

Il est un facteur essentiel auquel la gauche n'a pas attaché l'importance qu'il mérite. A notre époque, les médias jouent un rôle capital. Comment ne pas voir qu'en contrôlant 70 % environ de la presse et la quasi-totalité des postes — apparemment subalternes, mais déterminants — la droite occupe également la télé et la radio ?

L'opposition l'a parfaitement compris, elle qui, lorsqu'elle était au pouvoir, avait placé ses hommes à tous les échelons de la radio télévision en privilégiant la presse d'argent des Hersant, Amouroux et autres supporters.

Il est regrettable que l'on n'ait pas donné suite aux projets envisagés à la Libération pour mettre fin à la suprématie de la presse d'argent et, maintenant, à l'occupation de la télévision par les hommes de l'ancien pouvoir.

Comment veut-on ? Comment peut-on expliquer le changement, la politique nouvelle ? Alors que les médias orientent sans cesse les citoyens vers la droite. Certes, cela est fait avec habileté, si l'on excepte les outrances des extrémistes avoués. Mais ces orientations feutrées n'en sont que plus efficaces.

Il faut d'urgence établir un texte de loi mettant fin au privilège de l'argent et à ceux de ses représentants politiques, afin d'équilibrer équitablement les informations et faire prévaloir, autant que faire se peut, l'objectivité dans le domaine politique.

Il est inquiétant de constater que ceux qui n'ont ni programme ni pensée, mais sont uniquement des professionnels de l'obstruction politique, peuvent intoxiquer 50 % des Français en les motivant contre les mesures que la gauche ne peut expliquer, en raison de la limitation des moyens d'expression, dans la presse, à la radio et à la télé.

HENRI BERNADAC
Ancien avocat à la cour de Paris

La guerre de l'information

En accord avec vous, quand vous affirmez le besoin que nous avons d'avoir de « puissants moyens d'expression », nous socialistes, face à la guerre des informations déformées, pensées et idées, déclarée par la droite et orchestrée par elle.

Cela devient intolérable pour les militants de la base qui assistent impuissants à ce travail de destruction. C'est très grave ! Je me demande si vous, de Paris, en mesurez toute l'ampleur. Vous allez, forts de votre mission, en plein effort constant dans le travail du « changement » que vous voulez opérer en douceur, démocratiquement, en toute honnêteté intellectuelle.

Mais pour notre réussite, il faut arrêter le matraquage de la télévision. Nettoyez et purifiez-la de tous ceux qui, émanant de l'ancien pouvoir, continuent à le servir, profitant que vous les avez laissés en place !

RENEE COLLIGNON
Fédération de la Meuse

Avec doigté et habileté

Cette poussée du mois de juin qui a permis l'élection de François Mitterrand et le succès éclatant de la gauche aux législatives a été due, comme on s'y attendait, à un mouvement de bascule de l'électorat modéré qui voulait, lui aussi, se débarrasser de Giscard. Mais, était-il vraiment séduit par le programme de gauche ? Je pense qu'il a accepté les nationalisations ainsi que la décentralisation. On peut donc se poser quelques questions : est-il allergique à la présence de communistes au gouvernement ? A-t-il été choqué par quelques éclats de voix entendus au congrès de Valence ? Ou par quelques déclarations hâtives et malvenues de personnalités responsables ? Ou par la crainte d'une menace persistante contre l'enseignement privé, auquel la majorité des modérés est attachée ? Ou par la permanence de grèves et occupations d'usines qui sont autant de troubles sociaux ? Le P.s., bien qu'en progression constante, a besoin, tout de même, d'un gros appoint sur sa gauche, mais aussi sur sa lisière du centre. Le Parti communiste paraît en régression permanente, et il ne semble pas que tous ses dissidents viennent en renfort du Parti socialiste. Ce renfort se révèle insuffisant et je ne pense pas qu'il soit empreint de beaucoup d'enthousiasme. L'appareil P.c. désire-t-il vraiment la réussite de l'expérience socialiste ? Malgré la présence de ministres communistes au gouvernement qui paraissent jouer le jeu, les dirigeants doivent se rendre compte que le parti risque, en cas de réussite de l'expérience dirigée par des socialistes, d'assister à une érosion progressive de leur électorat qui leur ôterait tout espoir de jouer un rôle déterminant à court ou moyen terme. Bien sûr, il faut que les réformes annoncées et nécessaires au changement se fassent. Mais sans précipitation ni tapage.

GEORGES LAUGIER
13300 - Salon-de-Provence

Nous sommes inquiets !

Il devient nécessaire et je dirais même urgent de faire entendre haut et fort la voix des militants non élus, de nous, ouvriers, employés qui, depuis dix, quinze, vingt ou trente ans nous battons sans relâche, avec nos moyens, pour que le changement commencé se continue, s'approfondisse.

Oui ! Nous sommes inquiets, nous qui avons le « flair » et l'expérience, nous qui avons sans doute souffert le plus de l'insécurité des inégalités, du chantage, des pressions de tout ordre que la droite française, que le patronat privé français — un des plus conservateurs et réactionnaires parmi les nations industrialisées — fait peser sur nous depuis 1938, exception faite de deux courtes périodes : de 1944 à 1948 et de 1956 à 1957.

Les privilégiés, ceux qui ont des rentes de situation, ne veulent pas désarmer. La justice, la solidarité sont pour eux des mots vides de sens.

Malheureusement il y a aussi parmi les salariés, dans certaines catégories, un égoïsme, voire un corporatisme étroit qui sont aussi des entraves à une société plus ouverte et fraternelle. Là-dessus, la C.f.d.t. a raison d'éclairer cet aspect des réalités françaises.

Il est nécessaire de ne plus céder d'un pouce au chantage du patronat, de ne plus hésiter ou en avoir l'air devant les menaces à peine voilées des Chirac et consorts. Ménager la « chèvre et le chou » n'est pas la bonne façon de changer la vie.

Il n'est pas possible de plaire aux patrons et aux ouvriers et employés ; or, c'est l'impression que donnent certains ministres. Il faut aussi essayer de développer les ateliers, les entreprises en autogestion, pour certains salariés c'est la seule façon valable de travailler.

Pour conclure je dirais que ce serait terrible, oui ! le mot n'est pas trop fort, si aux prochaines législatives la gauche perdait le pouvoir politique.

ALBERT PONZ
91600 - Savigny-sur-Orge

Le grand air de la calomnie

Surprise ce matin dans mon courrier. Je suis originaire du département de la Meuse, je reçois cette feuille toujours au sujet de « l'euthanasie » par Jacques Attali. Je sais que cette feuille a été amplement distribuée avant les élections de dimanche dernier, et les pauvres vieux sont absolument convaincus de la chose. Avec le talon à retourner à l'U.n.a.s., le papier me revient de Dren-sur-Meuse à trente kilomètres de Verdun, mais je sais qu'il a été distribué aussi sur Verdun et sa région, dans les petits villages et sur Contrexéville (Vosges).

Mme G. GUILHEM
78360 - MONTESSON

Va-t-on supprimer les vieux ?

Depuis le début du siècle, l'évolution de la médecine a permis de prolonger la vie de plus de trente ans. Grâce à ce progrès extraordinaire, 10 millions de Français connaissent les satisfactions de la retraite. Mais ils constituent, en même temps, une charge pour la Société...

UNE SITUATION N'EST PAS SOUHAITEE DE TOUS

Une telle conception est inacceptable. Un tel raisonnement est scandaleux. C'est l'avis exprimé "en tant que Socialiste" par Jacques ATTALI (1) Président MITTERRAND à l'Elysée, dont voici

Les Français doivent réaliser jusqu'où peuvent aller des hommes à qui ils ont confié leur destin.

n'est plus un objectif souhaité

Nous vous demandons de soutenir notre campagne de protestation. ongtemps qu'il ne produit.

(1) L'AVENIR DE LA VIE - Pages 273 et 274 (Editions SEGHERS)
(L'UNAS a mis en gras les mots importants)

UNION NATIONALE DES ASSURÉS SOCIAUX (U.N.A.S.)
A RETOURNER A L'U.N.A.S., 18, AVENUE DE LA MARNE, 92600 ASNIERES

Je soussigné, Nom, Prénom : ..... Profession : .....
Adresse : .....
.....
utiens sans réserve la campagne de protestation de l'UNAM contre la
orie Socialiste exprimée par M. J. ATTALI, Conseiller du Président de la
ublique, refusant l'allongement de la vie et proposant l'euthanasie.
Date :
Signature :

Imprimerie Aldpress 92600 ASNIERES

EXCLUSIF

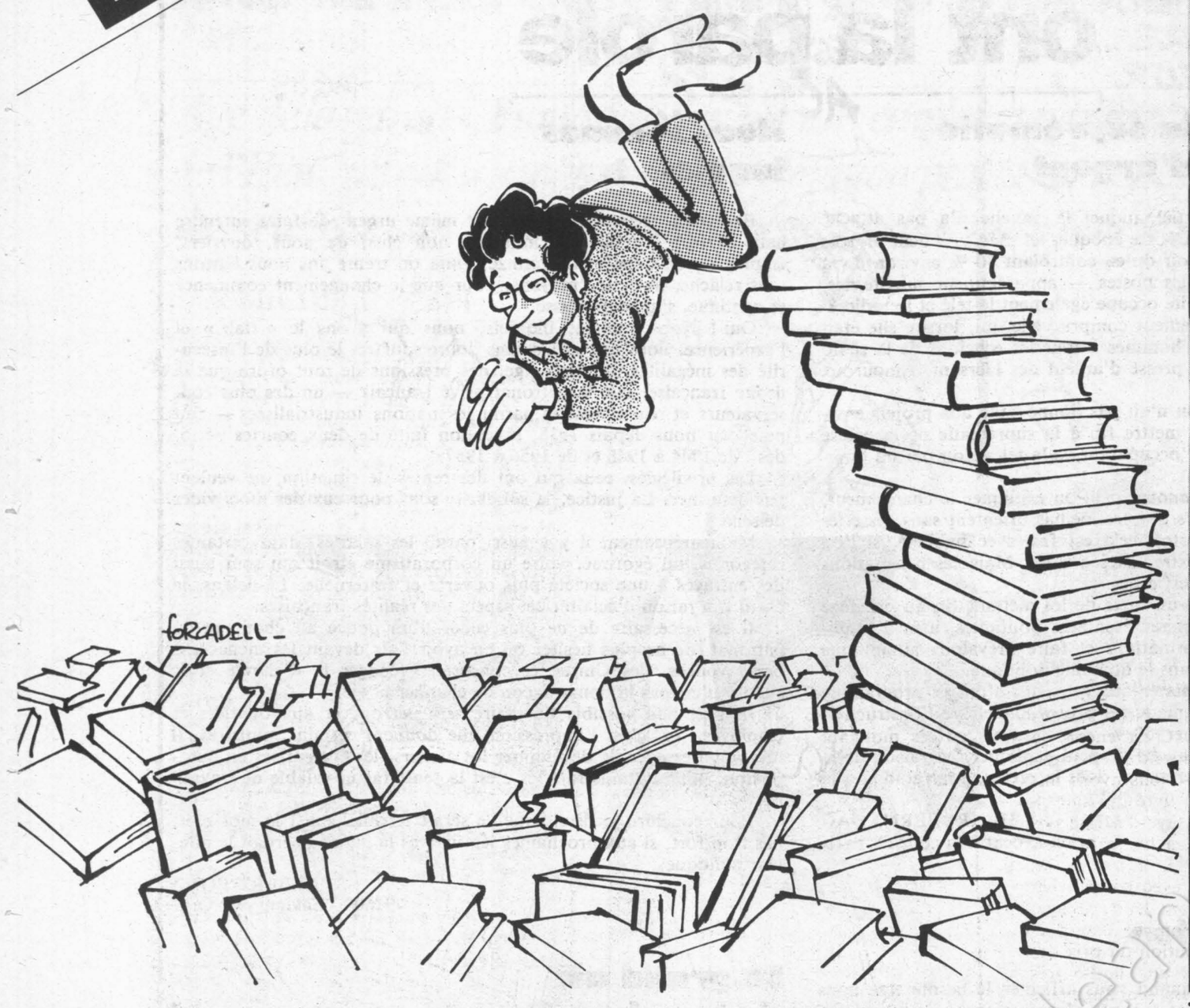

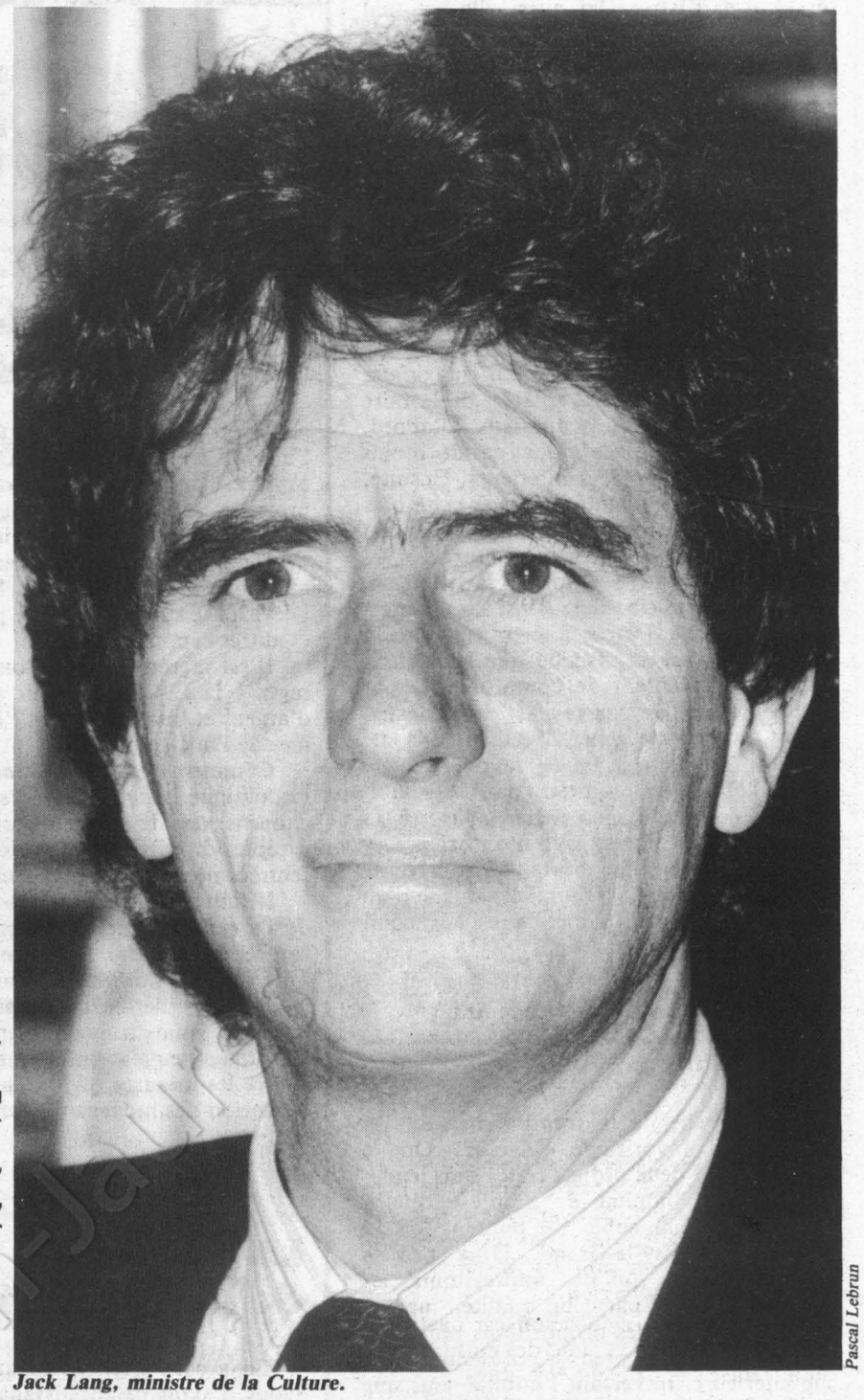
Jack Lang, ministre de la Culture.

Pascal Lebrun

Jack Lang: "Le premier militant du livre est aussi le premier magistrat du pays; j'y vois un signe et un encouragement"

PAR FABIAN GASTELLIER ET CLAUDE GLAYMAN

APRES la loi sur le prix unique, votée en début d'année, Jack Lang poursuit sa campagne en faveur du livre et de la lecture. « Une priorité et un nouvel essor », déclarait, lors d'une récente conférence de presse, le ministre de la Culture. Et la formule était vérifiable : une importante série de mesures couvrant tous les secteurs du livre ainsi qu'une action régionale viennent d'être exposées et mises en place pour assurer un développement plus sain du livre et, principalement, de la lecture publique.

Les décisions intervenant au moment où s'ouvre, à Paris, le Salon du livre que François Mitterrand inaugurera officiellement le 26 mars, « l'Unité » a demandé à Jack Lang de préciser certains points de son action sans précédent en faveur de la littérature.

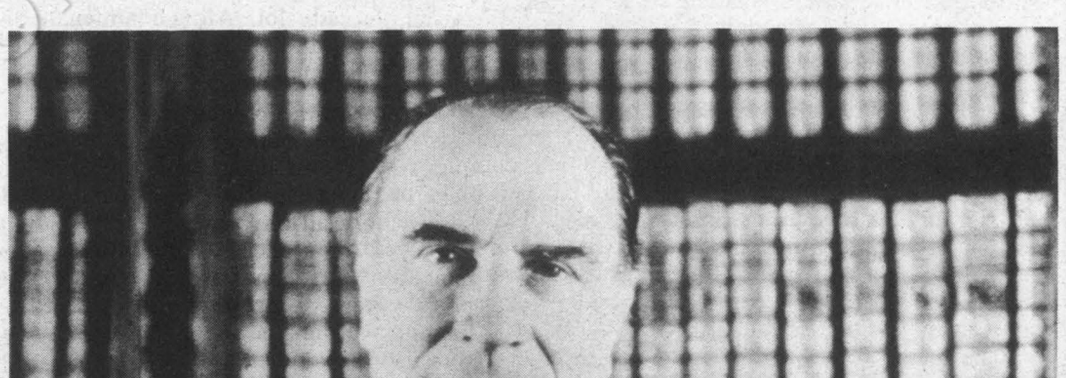
Sygma

La photo officielle du président de la République.

« L'UNITE » : La campagne de relance en faveur de la lecture publique et du livre que vous venez d'entamer démarre au moment même où s'ouvre, à Paris, le Salon du livre. Cette coïncidence est sans doute un signe, mais ne craignez-vous pas que cet événement ne soit qu'une fête de courte durée et qu'après sa clôture l'intérêt du public pour le livre ne retombe à plat ?

JACK LANG : On ne peut pas faire la fête tous les jours ! Cela dit, je ne pense pas que l'intérêt des Français pour la lecture retombera à zéro. Il faut ce genre d'événements, de moments forts comme peut l'être le Salon pour ponctuer un mouvement, une action et pour rassembler dans un même périmètre les différents responsables d'un secteur donné : les éditeurs, bibliothécaires, libraires, journalistes... en bref, tous les amis du livre plus le public. Mais le plus important n'est pas là. Ce n'est qu'un instant, une parenthèse au sein d'une politique de fond qui a commencé avec le 10 mai et qui, je l'espère, n'est pas près de s'arrêter. Le Salon du livre se situe au mois de mars et nous avions décidé, en accord avec la profession, de faire de ce mois un mois en faveur du livre. C'est dire que notre campagne ne se limite pas à la seule manifestation du Grand Palais. Mais il est vrai que nous avons apporté un soin tout particulier à ce Salon. J'ai, par exemple, envoyé une lettre individuelle aux libraires pour les inviter à prendre part à cette campagne. Nous avons de même sollicité les bibliothèques, les centres de lecture. Les maisons d'éditions, quant à elles, vont, je l'espère, lancer une série de promotions. C'est en tout cas ce qu'elles avaient promis. Tout est donc en place pour une semaine tonique, mais, encore une fois, cela s'inscrit au cœur d'un travail de longue haleine.

— On peut considérer cette manifestation comme une sorte de coup d'envoi ?

— C'est à la fois un point de départ et un point d'arrivée. Point de départ, parce que le rassemblement que nous espérons au Grand Palais devrait inciter les gens — les professionnels comme les simples lecteurs — à continuer la marche. Point d'arrivée, parce que c'est l'occasion de faire le bilan de huit mois de politique en faveur du livre — et chacun s'accorde à reconnaître que l'effort consenti dans ce domaine par le gouvernement est sans précédent. Au-delà des mesures techniques et financières, il y a



d'abord une volonté. Une foi dans le livre. Et cela, le grand public en est conscient. Je dirais que l'un des symboles de cette croyance, c'est précisément cette photographie qui est en face de moi, sur mon bureau : le portrait officiel du président de la République, entouré de livres et lisant lui-même un livre. Dans chaque mairie de France, on peut donc voir que le premier militant du livre est aussi le premier magistrat du pays. C'est là, je le crois, un signe qui vaut bien toutes les politiques.

— Vous connaissez les statistiques : un Français sur trois n'ouvre jamais un livre. C'est plus qu'à l'étranger. Plus que dans les pays anglo-saxons, par exemple... A votre avis, quelles sont les raisons profondes de cette désaffection ?

— L'exemple anglo-saxon est particulièrement intéressant. L'une des raisons de la non-lecture réside peut-être dans l'absence d'une politique ambitieuse en faveur de la lecture publique ; or, en Grande-Bretagne, il y a eu depuis très longtemps l'implantation à travers tout le pays d'un vaste réseau très accessible. Mais ce n'est évidemment pas la seule raison. Le facteur des facteurs, c'est la division en classes sociales. Et cela vaut pour le livre comme pour toutes les autres formes de la vie intellectuelle. Là, ce n'est pas la seule politique culturelle qui va vaincre le fossé entre les pauvres et les riches ; entre les nantis et les démunis.

— Puisque vous parlez de faire le bilan, que peut-on dire sur le prix du livre ?

— Je dirais « attendons ». Nous sortons à peine de l'ère Monory. C'est encore la crête de la vague. La loi est entrée en application au mois de février. Nous avons mis en place l'Observatoire du livre qui suit ça de très près et, surtout, essaye d'affiner les appréciations. Personnellement, à travers les renseignements que j'ai, à travers les relations que nous avons avec les éditeurs qui, je le crois, respecteront leurs engagements, je suis optimiste. Pour beaucoup de raisons, je crois que l'évolution du prix des livres sera contenue dans une limite très raisonnable. Les best-sellers ont augmenté parce qu'ils étaient vendus, avant, en système discount et que ce n'est plus le cas maintenant. Mais la moyenne des prix moyens des livres a baissé. En réalité, je suis même étonné — alors qu'à chaque fois qu'une réforme de ce genre se produit on assiste à une flambée des prix — que la hausse moyenne des prix des livres ait été si modeste. Elle ne dépassait pas 1 %. Je serais inquiet, en revanche, si en juillet prochain la démonstration n'était pas faite qu'il y a eu stabilisation des prix des livres. Nous ferons un bilan et, si les éditeurs ne tenaient pas parole, la question serait à revoir. J'ai promis devant l'Assemblée nationale et le Sénat que cette loi sur le livre ne serait pas un facteur d'inflation mais au contraire qu'elle contribuerait à contenir l'évolution des prix des livres. Les députés et les sénateurs se sont, à la demande du gouvernement, engagés en faveur de cette loi. Alors maintenant aux éditeurs de jouer. Moi j'ai confiance et je pense qu'ils tiendront parole.







— Cela devrait commencer à l'école.

— A l'école, oui. Souvent j'ai pensé à ce que devrait être une école beaucoup plus ouverte sur la vie. Pourquoi, par exemple, ne remplacerait-on pas certaines heures de cours par des séances où les enfants raconteraient à leurs camarades le livre qu'ils ont préféré dans le mois ? Quinze ou vingt bouquins étonnants qui émeuvent, bouleversent, provoquent l'imagination, valent beaucoup d'heures de cours ennuyeuses... Et quand je dis « valent », je pense même « valent plus » ! Pour l'instant, reconnaissons quand même que dans les villes françaises où les municipalités ont fait un effort particulier pour la lecture publique — je pense notamment à la ville de Valence — l'intérêt pour la lecture a considérablement augmenté. A Valence, cela a même été spectaculaire.

— N'y-a-t-il pas aussi une part de responsabilité des éditeurs ? Ils sortent souvent un grand nombre de livres qui sont sans intérêt...

— Il est certain qu'il faudrait concevoir, dans l'édition, une politique à la fois plus rigoureuse, plus sélective et en même temps plus audacieuse. Mais le métier d'éditeur est une profession difficile et j'ai personnellement une certaine admiration pour ces gens. Ils prennent souvent de grands risques ; ils ont du courage et de l'audace. Je suis parfois frappé par la beauté de certains livres, par la qualité des graphismes. Ne faisons pas trop la fine bouche : il existe une réelle variété de livres, d'ouvrages, de collections... Ce n'est bien sûr pas suffisant, mais n'ignorons pas ce qui est. Voyez à quel point les auteurs étrangers sont à notre portée. Ce matin encore, je recevais un livre de Mishima qui venait d'être traduit en français...

— Puisque vous citez Mishima et, donc, le Japon, reconnaissez quand même que les Japonais traduisent bien plus d'ouvrages occidentaux que nous d'ouvrages japonais...

— C'est vrai. Le Japon est un pays exemplaire. La Direction du livre va d'ailleurs aller dans ce sens en donnant un coup de pouce aux éditeurs qui prendront le risque de faciliter la traduction d'auteurs français en anglais, en espagnol, en arabe — dans des langues de large diffusion mais qui ne sont pas encore évidentes.

— La France reçoit beaucoup d'auteurs américains. Beaucoup de best-sellers de courte durée et de peu d'intérêt. Par contre, nous recevons fort peu d'auteurs hongrois, espagnols, de bons auteurs étrangers...

— Des best-sellers, il en faut aussi ! Quant à l'absence des grands auteurs étrangers sur le marché français, avouez que la presse a une grande part de responsabilité. Nous avons chez nous des auteurs fabuleux, traduits, et dont les médias ne parlent jamais. Résultat : les éditeurs courageux qui les ont pris en charge en vendent tellement peu que cela peut finir par les décourager. Cela dit, beaucoup reste encore à faire. Lorsqu'on pense, par exemple, que la poésie de Milosz n'est pas encore traduite ! Mais je suis partagé sur la question car, en moyenne, l'éditeur français fait de grandes choses. C'est une question de mentalité ; ces gens-là engagent leur vie, leur argent. A la télévision, si les responsables avaient des mentalités d'éditeurs ; s'ils possédaient ce sens de responsabilités, d'aventure, eh bien nous aurions un autre petit écran ! Notre télévision meurt étouffée par la bureaucratie, le conformisme. L'édition, c'est le contraire.

— Pour expliquer d'une autre façon cette désaffection des Français face à la lecture, ne croyez-vous pas que le livre, comme le disait Mac Luhan, ne correspond plus réellement à la société d'aujourd'hui ?

— C'est vrai que l'œil perd l'habitude des mots au profit d'une contemplation

(suite en page 18)

Les angoisses de l'écrivain devant la sortie de son livre

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS

QUI a tué Jean Herman ? Je me suis posé la question récemment, lors de la racoleuse « Nuit des Césars ». Jean Herman était un des primés, un des distingués : la profession lui avait attribué le César du meilleur scénario pour « Garde à vue ». Pas de Herman ! « Un de nos meilleurs scénaristes » pourtant, effectivement, comme dirait le commerçant de service dans « le Film du mois ». Oui, vous savez Herman, l'ancien assistant de Roberto Rossellini, de Vincente Minnelli et de Jacques Rivette. Herman, le réalisateur du « Dimanche de la vie », d'« Adieu l'ami » et des « Peupliers de la prétentaine ». Herman, le scénariste du « Grand Escogriffe », le dialoguiste de « Banlieue Sud-Est », le scénariste-adaptateur de « Flic ou voyou ». Et donc le scénariste de « Garde à vue ». Mais pourquoi diable n'est-il pas venu recevoir son César ? Qui l'en a empêché ? On n'a plus de nouvelles de lui depuis cette soirée : qui l'a fait disparaître ?

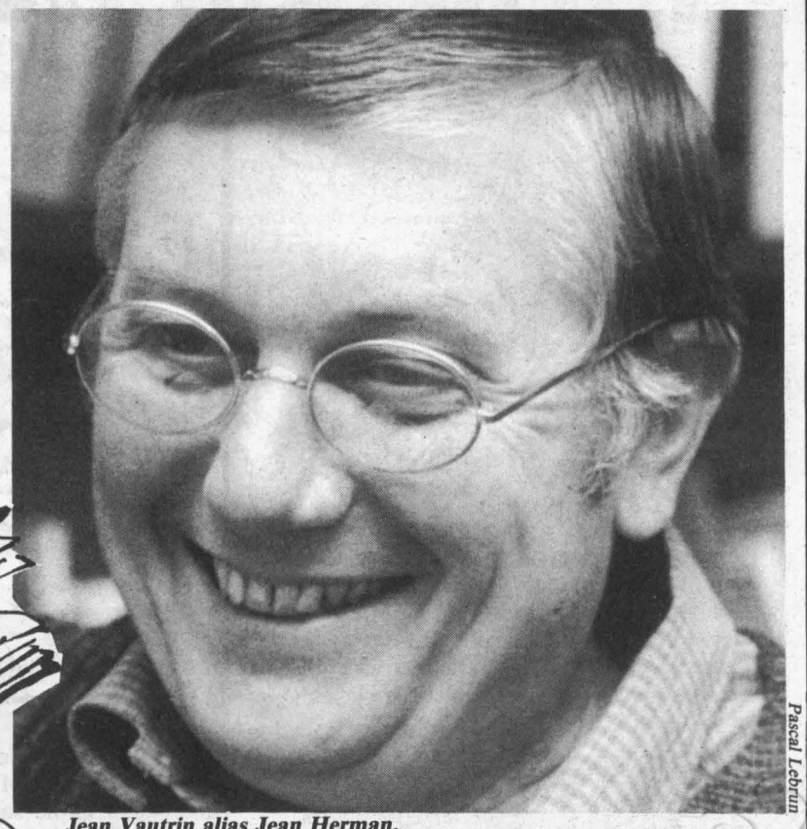

Pascal Lebrun

Jean Vautrin, alias Jean Herman.

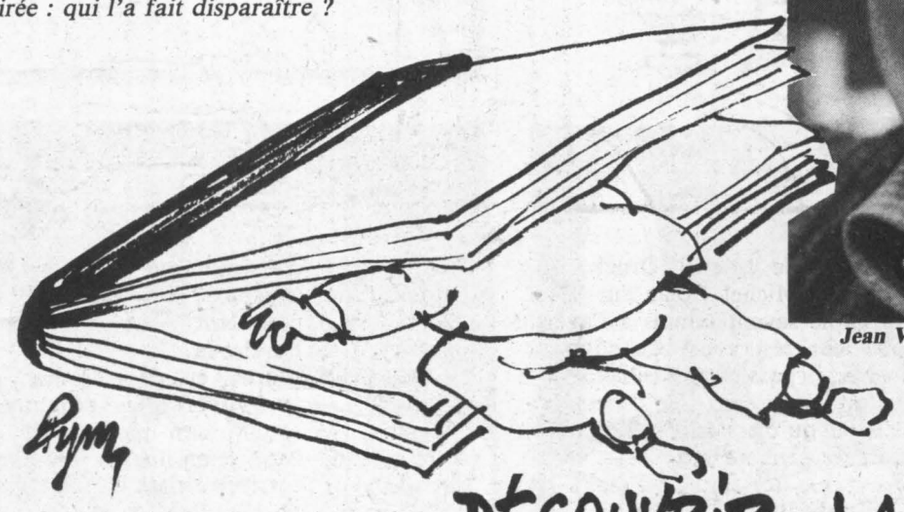

DÉCOUVRIR LA LECTURE...

Après de longues et délicates recherches, j'ai réussi à élucider ce mystère, à répondre à ces questions embarrassantes : Jean Herman est actuellement séquestré quelque part dans Paris par un certain Jacques Deray, qui essaie de lui extorquer un nouveau scénario au bénéfice d'un comédien-producteur nommé Jean-Paul Belmondo. Pauvre Herman ! Précision utile : Jacques Deray n'est pour rien dans l'absence remarquée de Jean Herman à la « Nuit des Césars » ; c'est un individu affublé du patronyme de Jean Vautrin qui l'avait « retenu », physiquement bien sûr, cette nuit-là. Donc personne n'a tué Jean Herman, pas plus Jacques Deray que Jean Vautrin. Mais, après enquête, je me demande si Jean Vautrin ne risque pas d'étrangler Jean Herman à la première occasion...

Qui est Jean Vautrin ? Un auteur de romans « noirs », dit un peu rapidement son dernier éditeur. Un homme qui a déjà signé « A bulletins rouges » (Gallimard), « Billy-ze-Kick » (Mazarine), « Mister Love » (Denoël), « Typhon-Gazoline » (Jean Goujon), « Bloody-Mary » (Mazarine) et « Groom » (Mazarine). Et, justement, « Bloody-Mary » est réédité par le Livre de Poche. Au moment même où paraît en librairie, cette semaine, le dernier ouvrage du susnommé : « Canicule ».

Qui est Jean Vautrin ? Sûrement plus et mieux qu'un gribouilleur étiqueté sous la rubrique « polar ». Vautrin est d'abord un écrivain. Un écrivain à nul autre pareil qui a déjà tiré quelques superlatifs aux plumes les plus blasées. Jean Clémentin, du « Canard Enchaîné », a salué en lui « l'irrespect ». Betrand Poirot-Delpech, du « Monde », a dit son admiration pour celui qui « se glisse du côté des paumés (...) qui n'ont pas la parole ». Jean-Pierre Enard, dans « V.s.d. », est resté béat devant « sa verve éblouissante ». Serge July, de « Libération », a supplié : « Laissez-moi lire des polars américains. Et Vautrin. » Et votre serviteur s'est écrié dans ces colonnes : « Céline, tu as un fils ! Il s'appelle Jean Vautrin. » Faut-il vous l'envelopper ? Inutile. Mieux vaut essayer de vous faire connaître l'homme : quel visage se cache derrière cette signature qui sent le pseudonyme à plein blair, Jean Vautrin ?

Bouille ronde et ouverte, regard tendre derrière lunettes discrètes, sourire ironique : l'individu Jean Vautrin ressemble comme un frère à l'introuvable Jean Herman. Nobody is perfect ? Mais non ! Elémentaire, mon cher Watson : Jean Herman et Jean Vautrin ne font qu'une seule et même personne. Eh oui ! Docteur Herman et Mister Vautrin : c'était ça la solution de l'énigme... Le jour, Herman fait dans le cinéma, commercial au besoin ; ou plus précisément : commercial selon les besoins du moment. Et, la nuit, Vautrin se met en liberté devant une pile de feuilles blanches. Vautrin a besoin d'Herman, « l'ouvrier qualifié du cinoche », pour nourrir sa famille et un enfant autiste... Mais, de cette blessure, Vautrin-le-pudique ne parlera jamais à personne. Vautrin est un être secret qui ne s'étendra jamais sur sa vie personnelle, sur ses activités de militant socialiste, sur ses « splendeurs et misères », sur les « travaux alimentaires » de Jean Herman. Par contre, si vous le « branchez » bien, il réfléchira à haute voix sur la littérature et sur la condition actuelle de l'écrivain. Une condition « conditionnée » par une belle série d'angoisses.

Première angoisse : trouver le temps d'écrire. « Au départ, explique Vautrin, il y a un ou plusieurs thèmes qui me tiennent à cœur, qui m'habitent pendant des mois, qui montent en moi comme une colère ou une révolte. Il s'agit toujours de thèmes actuels, de faits de civilisation que je vis comme tout le monde. Longtemps, ce furent les H.l.m. et les méfaits de l'urbanisme moderne. Pour « Canicule », mon dernier roman, c'était une double obsession : les êtres qui n'arrivent pas à communiquer entre eux et les êtres qu'on sacrifie ou qu'on élimine au nom de la rentabilité ; au total, un double massacre que la société organise, digère et finit par justifier avec l'aide des médias... Quand je suis complètement imprégné par le sujet, le moment arrive où il faut que tout sorte, que tout s'écrive. C'est à ce moment-là que je me trouve en pleine contradiction : le cinéma me paye, me donne d'excellentes conditions matérielles pour écrire ; pas la littérature ! Le cinéma m'embringue, me pompe, m'aspire... et ne me laisse pas de temps pour faire mes bouquins. Le cinéma m'envoie au charbon quand je voudrais être au calme avec mon livre à écrire. Cycle infernal : en sortirai-je un jour ? »

Deuxième angoisse : trouver des lecteurs. Vautrin est un assoiffé de la communication : « D'accord, un bouquin c'est d'abord un truc qu'on fait pour soi. Mais, en même temps, orgueil et humilité mêlés, c'est quelque chose qu'on apporte aux autres. Quand j'étais môme, j'habitais dans une ville de province absolument horrible et sinistre où tout le monde était rentré chez soi à sept heures du soir. Alors, j'arrêtais les gens dans la rue et je leur demandais : « Où allez-vous ? Qu'allez-vous faire ce soir ? Moi, je m'appelle Machin et j'habite rue... » Un livre, pour moi, c'est pareil : c'est un besoin de rencontre. Et quand j'ai un livre qui sort, je me demande : est-ce que les gens vont me répondre ? Est-ce qu'ils vont lire mon livre ? La difficulté, c'est que la réponse ne dépend pas de moi, mais de mon éditeur. Pour qu'un livre ait des chances d'atteindre un maximum de lecteurs, il faut qu'il bénéficie d'une bonne mise en place chez les libraires. Quand un bouquin n'est mis en rayon qu'à quelques milliers d'exemplaires, qui va le voir au milieu des best-sellers dont on force la vente par piles énormes ? Dans mon cas, il me faudrait un éditeur qui se dise : « Vautrin peut représenter une vente de trente mille exemplaires » et mette le paquet sur la promotion... »

Troisième angoisse : comment défendre un livre qui vient de paraître ? Vautrin déteste manifestement ce genre de situation : « Un bouquin, c'est pas une savonnette. Pourtant, dans le système actuel, on nous demande d'aller crier partout que notre savonnette sent bon, que notre livre est le meilleur. Je suis contre ce côté Guy Lux, contre ce show-business autour des livres. D'abord, parce que c'est malsain. Ensuite, parce que c'est ambigu : qu'est-ce que je vais aller foutre entre un gus qui n'a même pas écrit son livre et un autre qui écrit comme au XIXe siècle ? Tous les livres ne se ressemblent pas. Il y a des livres qui n'en sont pas... En même temps, si je n'accepte pas de participer à ce cirque, mon bouquin va être enterré... Pas simple ! »

Vautrin avoue également deux autres angoisses. A chaque fois qu'il a terminé un livre, il pense au jour où il n'aura plus les forces, les « moyens cérébraux » d'en commencer un autre. Et, à chaque fois qu'un de ses romans paraît, il se demande si, au-delà du succès ou du « bide » du moment, son livre résistera à l'épreuve du temps, s'il sera encore « reçu » dans un siècle : Ah ! la postérité ! Vautrin sait que personne ne pourra jamais le débarrasser de ces deux angoisses-là. Mais il espère bien que les réformes en cours aideront à faire disparaître les trois autres sortes d'angoisses. Il a même des idées à ce propos...

« Je ne souhaite pas, dit Jean Vautrin, la fonctionnarisation de l'écrivain. Mais une politique en faveur de la lecture doit être complétée par une politique en faveur des écrivains. Il faudrait donner à tous ceux qui le souhaitent le droit d'écrire un premier livre, c'est-à-dire les moyens matériels de pouvoir se consacrer à ce travail le temps nécessaire ; après ce premier tremplin, à chacun de jouer... Il faudrait aussi faire en sorte que tous les premiers livres aient les mêmes chances : tirage égal pour tous et diffusion équitable. Il ne s'agit pas de choisir à la place des lecteurs. Il s'agit d'offrir un vrai choix aux lecteurs : actuellement, que sait le public des livres qui paraissent ? Il n'accède guère qu'à ceux que les éditeurs ont décidé de lui imposer, qu'aux succès préfabriqués à coup de publicité et de marketing. Il suffirait de peu de choses : d'un petit coup de pouce des pouvoirs publics et d'une « moralisation » de l'édition. Les lecteurs seraient gagnants. Les écrivains seraient moins angoissés et, sans aucun doute, ils seraient plus nombreux à pouvoir vivre de leur travail d'écriture. »

Si ces réformes se font, Jean Vautrin pourra tuer Jean Herman : son rêve ! ●

En librairie cette semaine : Jean Vautrin : « Canicule » (Mazarine). Jean Vautrin : « Bloody-Mary » (le Livre de Poche).

(suite de la page 17)

passive d'images. C'est une raison de plus pour accentuer le mouvement en sens contraire ; pour que dès le plus jeune âge on donne le plaisir de lire. Mais sans la contrainte ! Car il y aura toujours des assoiffés de lecture et des boudeurs. Néanmoins, si les éducateurs ou les parents pouvaient dire : un livre ça peut remplacer tel pensum, telle corvée. Mais il nous faut travailler là-dessus en accord permanent avec le ministère de l'Education nationale. Ici, à la Culture, il nous manque un bras essentiel et Alain Savary en est bien conscient.. Mais nous ne pouvons pas non plus tout faire d'en haut. Peut-être ne pouvons-nous qu'inciter les gens, leur dire « allez-y », les encourager.

— Que pensez-vous de l'invasion de la bande dessinée ? Les enfants ne lisent plus que ça.

— Palper du papier, tourner des pages, c'est déjà un geste qui rompt avec la contemplation des seules images. Et comme, souvent, les images des bandes dessinées sont belles... Regarder du papier, des formes peut amener à la lecture. Car il y a là un minimum d'effort personnel.

— Vous voyez la bande dessinée comme une première étape vers une autre forme de livre ?

— Pas nécessairement. Après tout, on peut s'en tenir aux bandes dessinées et celui qui aurait une culture très étendue en bande dessinée serait quelqu'un de très cultivé. Il existe dans ce domaine des productions tout à fait remarquables, dont la densité poétique, la qualité graphique sont d'un très haut niveau. Et puis, la bande dessinée, c'est aussi la grande littérature populaire. C'était la littérature de colportage au Moyen Age, pendant la Renaissance.

— On sait que des Français se sont mis à lire des livres dont ils avaient tout d'abord vu des adaptations au cinéma ou à la télévision soit en feuilleton, soit en téléfilm. Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose à creuser ?

— Sûrement. Quand le cinéma ou la télévision portent à l'écran de grands romans, c'est un soutien important apporté au livre. Mais il ne faut quand même pas s'obséder sur la question ! Dire : le livre, le livre, le livre... Il ne faut pas complexer les gens en leur faisant croire que s'ils ne lisent pas, ils sont des hors-la-loi. Il ne faut pas que, sous prétexte qu'ils ne sont pas des passionnés de lecture, ils pensent n'être que des imbéciles, des excommuniés de la société civile. Il faut aussi proclamer le droit de ne pas lire ! Il ne faut pas encourager la non-lecture bien évidemment, mais il ne faut pas avoir un langage terroriste !

— Que pensez-vous des émissions de télévision qui parlent des livres... De la dernière émission de Françoise Giroud, par exemple.

— J'ai vu l'émission dont vous parlez, consacrée à Victor Hugo et je l'ai trouvée intéressante. Encore qu'on ait moins parlé de littérature que de l'histoire d'un homme. Mais une épopée individuelle comme celle de Hugo vaut bien la peine d'être racontée. Et puis, tout ce qui peut inciter à la lecture est le bienvenu.

Dernier appel aux anciens abonnés de « Combat socialiste »

Les anciens abonnés de « Combat socialiste » à qui, depuis le mois d'octobre, nous adressons chaque semaine « l'Unité » en compensation du préjudice subi lors de l'arrêt du quotidien, reçoivent actuellement une lettre personnelle dans laquelle nous leur demandons de souscrire un abonnement à notre hebdomadaire. Il nous est, en effet, impossible de continuer à leur servir celui-ci sans contrepartie, comme nous l'avons fait pendant six mois.

Depuis quinze jours, plusieurs milliers d'entre eux nous ont déjà répondu favorablement. Nous lançons aux autres un dernier appel.

S'ils ont pris intérêt à la lecture régulière de « l'Unité » qu'ils ne connaissaient pas auparavant, nous ne doutons pas, en effet, qu'ils voudront nous aider à développer et à améliorer un journal qui demeure le seul moyen d'expression d'audience nationale du P.s. et dont la présence, face à la presse déchaînée contre le gouvernement de la gauche, est à l'évidence plus nécessaire que jamais. D'avance, nous les remercions de leur concours.

Remue-méninges à la télévision (3)

Sortons le soir avec F.r.3

PAR FABIAN GASTELLIER



SERGE Moati l'avait annoncé dès le départ (1) : F.r.3, ex-chaîne « pauvre », qui avait pratiquement dû se contenter de diffuser une programmation cinématographique oscillant souvent entre série B et série Z, allait se reconvertir et devenir une chaîne de création, réservée à la production nationale. Après avoir ainsi proclamé qu'il portait la régionalisation dans son cœur, voici aujourd'hui Moati au cœur des régions. Le 5 mars dernier, à Limoges, le premier « Comité consultatif régional des programmes » se mettait en place. Objectif : être le porte-parole de l'opinion publique ; le miroir des sensibilités propres à une région particulière. Aider, donc, à la concertation ; discuter, réfléchir, être en quelque sorte le médiateur entre le directeur régional et l'auditoire.



Pierre Douglas. Pascal Lebrun

Mais F.r.3 n'avait pas attendu cette installation officielle pour mettre à exécution les intentions de Serge Moati. En laissant un peu le cinéma de côté ; en jetant, par contre, les pleins feux sur le théâtre et la musique qui avaient toujours été le blason honorifique de la maison (combien de concerts passionnants n'avons-nous pas entendus au cours de « Prélude à l'après-midi », et combien de pièces merveilleuses dans la série « Théâtre de toujours », dont on vient — décision un peu absurde — d'apprendre la disparition prochaine...), la troisième chaîne vient de donner le coup d'envoi de deux nouvelles émissions puisant l'essentiel de leur contenu dans les productions régionales.

La province à Paris

Avec « On sort ce soir », présenté par Pierre Douglas et « Ouvert le dimanche », présenté par Jérôme Garcin (littérature), Elisabeth Couturier (arts plastiques) et Jean-Michel Damian (musique) **(voir encadré** ci-contre), F.r.3 est en train de réussir un formidable pari : couvrir l'essentiel des créations qui voient le jour en France dans tous les domaines culturels possibles, allant de l'opérette aux musiques traditionnelles en passant par le téléfilm, le théâtre, l'opéra, le ballet... « L'important, précise Pierre Douglas, était de donner la parole aux centres dramatiques et autres lieux de spectacles relativement inconnus du public français. Nous ne sommes pas allés en province pour qu'il s'y passe quelque chose, mais parce qu'il s'y passe quelque chose. Ce n'est pas Paris qui daigne baisser un regard vers la basse province, mais bien au contraire des équipes, des comédiens, des chanteurs qui font chez eux un travail colossal et qui peuvent, à présent, l'exposer au regard des Parisiens. »

Le palmarès de « On sort ce soir » s'est déjà payé pas mal d'étoiles : la retransmission en direct du « Nouvel Appartement » de Goldoni depuis le théâtre du Grenier de Toulouse ; celle de « Peines d'amour perdues » de Shakespeare par la troupe du Théâtre national de Strasbourg ; la « Carmen » de Jean-Claude Auvray enregistrée au festival de Carpentras... « Le direct, c'est une forme de télévision particulièrement importante, explique encore Pierre Douglas. Parce qu'il multiplie de façon fabuleuse le nombre de spectateurs pour une soirée privilégiée ; parce que les acteurs, le metteur en scène sont comme galvanisés et le public local particulièrement engagé »...

Une autre ligne de force : la diversité. « Des téléspectateurs nous ont écrit pour nous dire que nous avions raison de panacher ainsi notre émission. Le samedi soir, à la même heure, ils savent toujours ce qu'ils peuvent attendre de Michel Drucker sur Antenne 2 ou de Michel Polac sur T.f.1. Par contre, ils ne savent jamais à l'avance ce que nous leur réservons. Ce côté surprise, découverte, passionne visiblement le public. Et c'est compréhensible ; c'est dans la spécialisation qu'on s'étiole. Le ronron vous tue ! Et les gens ne sont pas sectaires à ce point : ceux qui aiment l'opéra ont aussi envie de théâtre, ceux qui aiment le ballet ont aussi envie d'opéra, etc. »

Le programme à venir promet d'heureuses soirées : « la Noce chez les petits bourgeois » de Brecht, filmée à la Comédie de Saint-Etienne (1er mai), « la Vie de Galilée », toujours de Brecht (mais non, ce n'est pas une obsession !), dans la superbe mise en scène de Marcel Maréchal (5 juin), un « Boris Godounov », venu de l'Opéra de Lille et, plus prochainement, une réflexion sur le couple à partir de l'opérette « l'Escarpolette » (27 mars), le « Don Giovanni » (3 avril) du dernier festival d'Aix-en-Provence (pour l'Elvira d'Isobel Buchanan et la Zerline de Marie-Christine Porta) et « les Caprices de Marianne » par la Comédie-Française.

Le pari de « Ouvert le dimanche »

Une savante balance entre des valeurs sûres et des équipes moins célèbres : « Il n'était pas question d'interdire les stars d'antenne ! Mais il convenait d'établir une bonne moyenne. Pour un Béjart et une Comédie-Française que les téléspectateurs ont toujours envie de voir, nous offrons aussi Mont-de-Marsan, Bourges, Bordeaux, Carcassonne... Résultat : les Parisiens ont envie de se rendre dans ces villes où il se passe tant de choses, et les Français — toutes identités régionales mêlées — ne s'ignorent plus les uns et les autres. »

Pierre Douglas demande un an avant d'être jugé. Mais un fait est là : l'extraordinaire taux d'écoute que récolte F.r.3 aujourd'hui, le samedi soir. Entre 13 % et 20 %. Sans précédent pour la chaîne ce jour-là, à cet horaire-là.

On peut d'ores et déjà parier que l'équipe de « Ouvert le dimanche » gagnera, elle aussi, son pari : offrir un magazine qui raconte en images toute la vie littéraire, musicale et artistique (arts plastiques) de la France entière. Au lieu d'inviter les écrivains à venir raconter le message intrinsèque de leur dernier ouvrage sur un plateau parisien, Jérôme Garcin propose de se déplacer, de filmer les auteurs dans leurs villes ou leurs villages ; de faire connaître, aussi, les librairies originales, les bibliothèques, les maisons d'édition régionales. Elisabeth Couturier, quant à elle, tient à montrer le formidable éveil que connaît la province, à l'heure actuelle, dans les domaines de l'architecture et de la peinture, tout en retrouvant la trace du patrimoine et de l'héritage artistique. Ainsi pourrons-nous tout à la fois découvrir des formes nouvelles d'expression artistique et revisiter les églises romanes de Saintonge...

Jean-Michel Damian, lui, n'est plus à présenter. La meilleure recrue de France-Musique (il y anime quotidiennement une bien captivante émission intitulée « le jeu des mémoires ») est un passionné contagieux : vous l'écoutez et hop, sa passion vous saisit à votre tour, son hobbie devient le vôtre. Son but avec « Ouvert le dimanche » ? Mieux faire connaître les expériences musicales de la province tout en ne négligeant pas les productions de la capitale (ainsi verrons-nous un reportage sur les coulisses du palais Garnier pendant les répétitions de « Tosca »). Il sait tout et le reste. Avec lui, c'est sûr, le classique va enfin sortir de ses temples prétentieux où les spécialistes aigris le dissèquent entre initiés. Avec lui, la musique est toujours en fête. Que demander de plus ? ●

(1) Voir « l'Unité » n° 435 du 19 septembre 1981.

Jean Michel Damian, un passionné contagieux

« CETTE émission s'imposait pour moi. Parce que si je crois sincèrement que la première partie du combat pour la musique est gagnée, que cet art est réellement perçu aujourd'hui comme faisant partie de la culture générale, je crois aussi qu'il y a plus à faire. Il faut arriver à ce que la musique soit complètement, quotidiennement incluse dans la vie des gens. Or en France, le réveil musical est étonnant : il y a des êtres qui imaginent, créent, s'investissent à fond. Cette activité-là est le garant de l'avenir. C'est à partir de là qu'on bouclera la boucle. Il ne faut plus que la musique soit une décoration dans le cadre de la vie, une mode ; mais, au contraire, il faut qu'elle s'ancre dans le quotidien des Français ; qu'elle soit vécue et pas octroyée.



Nous avons voulu donner à voir et à entendre ce qui se fait partout dans notre pays. Depuis la musique du Moyen Age jusqu'aux nouveaux sons contemporains ; depuis le lyrique jusqu'aux musiques traditionnelles, depuis la simple restauration d'un orgue jusqu'aux chorales de village, nous proposons un panorama, un choix, de l'extraordinaire renouveau musical. Et ces expériences régionales, nous avons voulu que des équipes de télévision régionales les filment.

Voilà. Parce que la musique est un droit pour tous ; parce qu'elle naît partout et se coule, de génération en génération, à travers l'expression culturelle d'une région donnée. Parce qu'elle appartient à tous les Français et qu'il était temps de promouvoir et de faire mieux connaître le foisonnement des initiatives. C'est là qu'il y a la vie. » ●

TRANSPORT ROUTIER : LE RESEAU MET EN PLACE

L'ASSISTANCE JOUR ET NUIT SUR

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE,

24H SUR 24.

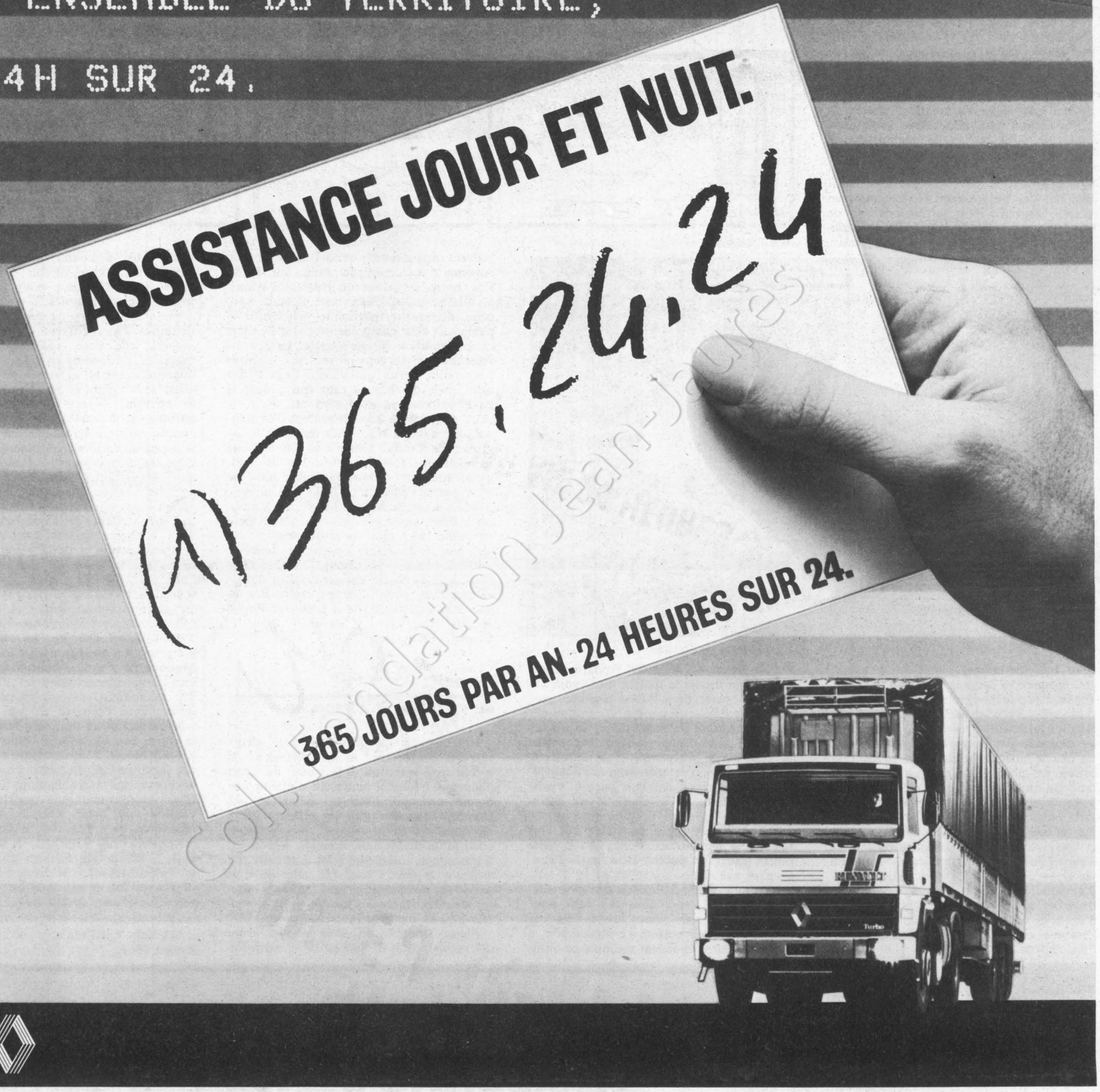

ECOM/UNICONSEIL

365.24.24, c'est le numéro d'Assistance Jour et Nuit Renault Véhicules Industriels. C'est, sur simple appel téléphonique, la certitude pour tous les transporteurs routiers d'être dépannés de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, avec un mode de règlement facile : la carte accréditive Renault Véhicules Industriels.
Au 365.24.24 Renault répond, 365 jours sur 365, 24 heures sur 24.
Derrière ce numéro de téléphone, il y a la formidable organisation Renault Véhicules Industriels, son implantation répartie sur toute la France, son organisation pièces de rechange décentralisée et informatisée, ses 10 000 professionnels à votre service partout sur votre route.
Maintenant, avec l'Assistance Jour et Nuit, 24 heures sur 24, Renault roule avec vous.

RENAULT REPOND. **RENAULT Véhicules Industriels**

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52325